MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Pour l'obtention du diplôme de **Master** '' Acteurs du Développement Rural '' **(CNEARC)**

Option : Organisation des Producteurs et Innovation en Développement Local

Analyse historique de l'organisation professionnelle et de la dynamique du développement des systèmes d'élevage en France

Enseignements et propositions pour la professionnalisation du Secteur de l'élevage subsaharien (Afrique Ouest et du Centre)



FEVRIER 2004

Par : DIALLO Boubacar

Directeur de mémoire

Jean Noël BONNET

Tuteur de mémoire

Alain LE MASSON

SOMMAIRE

RESUME
INTRODUCTION
1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE....9
1.1. SITUATION ACTUELLE DE L'ÉLEVAGE SUBSAHARIEN. 10
1.1.1. L'élevage de la basse-cour : 11
1.1.2. Le nomadisme : 11
1.1.3. La transhumance : 12
1.1.4. L'élevage extensif sédentaire : 12
1.1.5. L'élevage industriel 12
1.2. SITUATION DE L'ÉLEVAGE EN ZONE SAHÉLIENNE 13
1.2.1. Le troupeau 15
1.2.2. L'utilisation des espaces pastoraux et l'alimentation du bétail 15
1.2.3. La santé animale 17
1.2.4. Les productions animales : 17
1.2.5. Le commerce : 17
1.3. SITUATION DE L'ÉLEVAGE EN ZONE SOUDANIENNE : 19
1.3.1. Les Mutations : 20
1.3.2. Les conséquences 22
1.4. L' ENVIRONNEMENT SOCIOCULTUREL 22
1.4.1. Rôle social du bétail 22
1.4.2. Les traditions culturelles 23
1.4.3. La prise de décisions 23
1.5. L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL 25
1.5.1. le recentrage des nouvelles fonctions 25
1.5.2. l'accompagnement du secteur privé : 25
2. PROBLÉMATIQUES ET MÉTHODES 29
2.1. PROBLÉMATIQUES 29
2.1.1. Comment améliorer les systèmes de production 31
2.1.2. Comment améliorer l'organisation et la représentativité des éleveurs 36
2.1.3. Comment conforter l'organisation des marchés pour une meilleure valorisation des productions animales 38
2.1.4. Comment soutenir le développement des services en faveur de l'élevage 40
2.1.5. Comment améliorer le cadre institutionnel national et régional 40
2.2. METHODE 41
2.2.1. Zones d'Etude : 41
2.2.2. Bibliographie : 41
2.2.3. Prise de contact avec des personnes ressources : 41
2.2.4. Visites d'institutions et des services d'accompagnement : 41
3. RÉSULTATS DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU MILIEU AGRICOLE FRANÇAIS 46
3.1. APPROCHE HISTORIQUE : 46
3.1.1. Les outils du développement agricole en France 49

3.1.2. *La vulgarisation des techniques* 49
3.1.3. *De la vulgarisation au développement agricole* 50
3.1.4. *Les structures de développement* 51
3.2. ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE EN FRANCE 60
3.2.1. *Emergence du système polyculture –élevage* 62
3.2.2. *La spécialisation de l'élevage (1950 -1980)* 65
3.2.3. *La modernisation de l'élevage* 68
3.2.4. *La culture fourragère* 69
3.2.5. *Le rationnement de l'alimentation* 70
3.2.6. *L'amélioration génétique* 71
3.2.7. *Amélioration sanitaire du cheptel* 76
3.2.8. *Organisation de la production et de la mise en marché* 77
3.2.9. *Place des productions animales dans l'agriculture française* 77
4. ELÉMENTS DE PROPOSITIONS POUR LA PROFESSIONNALISATION DE L'ÉLEVAGE SUBSAHARIEN (AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE) 81
4.1. L'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION 81
4.1.1. *Les systèmes pastoraux traditionnels :* 82
4.1.2. *Les systèmes d'élevage paysan* 83
4.1.3. *Les systèmes d'élevage industriel* 85
4.2. AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE 85
4.2.1. *l'appui à l'organisation professionnelle des éleveurs* 85
4.2.2. *La nécessaire adaptation de l'appui aux besoins des éleveurs* 87
4.2.3. *L'approche globale de l'exploitation familiale* 89
4.2.4. *Le développement des filières* 89
4.2.5. *L'appui des prestataires de services* 90
4.3. ORGANISATION DES MARCHÉS DES PRODUITS D'ÉLEVAGE 90
4.3.1. *Marchés internes* 90
4.3.2. *Le marché international* 92
4.4. AMÉLIORATION DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES 93
4.4.1. *Politique nationale* 93
4.4.2. *Politique régionale et internationale* 94

CONCLUSION
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES
ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Importance du flux migratoire (immigration) dans la partie sud du Burkina Faso 21
Tableau 2 : Résultats des entretiens du terrain 43
Tableau 3: Evolution des effectifs des principales espèces animales (en milliers de têtes entre 1950 et 1997) 67
Tableau 4 : Evolution des principales productions animales entre 1950 et 1997 67
Tableau 5 : Evolution du nombre d'insémination artificielle chez les différentes espèces 74
Tableau 6 : part des productions animales (% de la valeur des livraisons agricoles) 78
Tableau 7 : Structure des livraisons des productions animales entre 1960 et 1997 78

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Approvisionnement en bétail et viandede l'Afrique de l'ouest et du centre.....19
Figure 2 Entretiens réalisés 44
Figure 6 : Schéma de l'amélioration génétique.....73

Résumé

Le secteur de l'élevage en Afrique Subsaharienne participe activement aux économies des différents pays. Outre la contribution en ressources alimentaires, l'élevage assure des activités multifonctionnelles dont l'évaluation monétaire est souvent difficile à appréhender, compte tenu de leur état diffus dans la vie courante des populations pastorales. Il s'agit du rôle social dont le caractère pour certaines familles est un fondement culturel, du rôle économique en raison de son apport quelquefois exclusif dans la prise en charge des budgets familiaux, du rôle technique pour sa contribution à la force de travail et au maintien de la fertilité des sols et du rôle stratégique dans la capitalisation monétaire assurant la sécurité familiale.

Cependant, depuis quelques décennies, les multiples changements intervenus (sécheresses répétées, forte croissance démographique, Politiques d'Ajustement Structurel et concurrence internationale par des produits animaux en provenance des pays du Nord), mettent les populations pastorales dans une situation de précarité permanente.

Or, un potentiel existe sur le plan des ressources naturelles, humaines et des marchés, qui pourrait améliorer la croissance de ces productions animales et le bien être des familles d'éleveurs.
L'enjeu est de trouver les modalités de cette croissance qui posent des problèmes sensibles et complexes pour l'ensemble des acteurs qui s'investissent dans le développement du secteur de l'élevage.

Ainsi, nous avons estimé nécessaire de nous enquérir de l'expérience de la professionnalisation et de la dynamique des systèmes de production en France, pour tirer des éléments de démarches pour faire des propositions pour le développement de l'élevage subsaharien (Afrique de l'Ouest et du Centre).

Cinq thématiques ont été particulièrement abordées lors des visites et entretiens effectués pendant ce stage dans le secteur de l'élevage en France (Aveyron, Limousin et Hautes Alpes) : l'amélioration des systèmes de production, l'organisation et la représentativité des éleveurs, l'organisation des marchés des produits de l'élevage, le développement des services aux éleveurs et enfin , l'amélioration du cadre institutionnel.

A partir de cette approche du milieu français et en combinaison avec des expériences en cours en Afrique, des propositions sont formulées pour le développement de l'élevage subsaharien.

Introduction :

Le secteur rural est au cœur du développement de la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara. Il fait vivre 70 à 80% de la population active et contribue pour 30 à 50% du PIB de ces pays. La situation des populations rurales y reste encore très précaire et se caractérise par un niveau de vie particulièrement bas.
Les raisons de ce phénomène s'expliquent par l'histoire et les conditions politiques dans lesquelles ont été menés les programmes de développement du secteur rural. En effet la politique de développement rural mise en œuvre pendant la période coloniale visait essentiellement la fourniture de produits de rente pour la métropole et développait une approche sectorielle de la vulgarisation agricole. Après les indépendances, même si les objectifs de base ont changé, les services techniques chargés de l'encadrement du secteur rural ont connu une évolution marquée essentiellement par le renforcement des structures héritées de la colonisation.
Malgré la forte mobilisation de ressources humaines et financières dans des opérations de développement rural, le déficit alimentaire reste très significatif. Les effets cumulés des conditions climatiques et des actions de l'homme ont mis en évidence la précarité des écosystèmes et, par voie de conséquence, les limites des systèmes productivistes qu'on a voulu imposer à ces populations rurales.

Quant à l'élevage, il contribue au tiers de la valeur de la production agricole de l'Afrique subsaharienne et demeure au cœur des dynamiques de développement des sociétés rurales. Avec des systèmes très diversifiés, l'élevage est considéré comme une richesse culturelle des peuples nomades et pastorales, il est traditionnellement une activité de sécurisation et d'épargne pour plusieurs catégories sociales (agriculteur, ouvrier, fonctionnaire) mais est aussi devenue une activité économique avec des filières courtes.
Sa contribution est estimée à près de 32% du PIB (35% du PIB si on inclut la force du travail et le fumier) (WINROCK INTRENATIONAL, 1992). Selon la même source et en terme de valeur, l'élevage atteignait dans certains pays plus de 80% de celle l'agriculture: Namibie(82%), Mauritanie (84%), Botswana (88%). En terme d'importance pour les populations rurales, plusieurs investigations (MATLOCK, 1978; GRYSSELS,1988; HOEK et al.,1993) ont montré que l'élevage constituait une des principales sources de revenus pour les agriculteurs. Dans le cas des systèmes d'exploitation mixte agriculture-élevage du plateau central du Burkina par exemple, la contribution de l'élevage à la formation du revenu familial atteint 70% (HOEK et al., 1993). L'élevage au sein de tels systèmes est devenu la principale source de « cash », d'épargne et d'assurance contre les risques encourus en agriculture(MATLOK, 1978; BERMAN et al., 1987; ZOUNDI, 1994). En République Centrafricaine, le budget annuel familial de l'éleveur peul Mbororo, est supporté à 92% par la vente du bétail et le lait ne participe à 3% (LE MASSON.C, REMAYEKO.A 1990), tandis qu'au Tchad, les budgets familiaux des différentes ethnies d'éleveurs sont supportés par la vente du bétail estimé entre 77 à 99% (DUTEURTRE.G, KAMIL.H, LE MASSON.A 2003).

Le système de production est en grande partie, du type traditionnel pastoral, Il repose sur l'exploitation de grands espaces, avec comme principale caractéristique la mobilité de l'éleveur et de son cheptel (BREMAN et al., 1985). Ce système est un mode d'exploitation efficiente des variations saisonnières régionales en ressources fourragères, en eau, et ces mouvements saisonniers revêtent dans certains pays une importance du point de vue sociologique (NIANOGO

et al., 1996).

Qu'il s'agisse de la zone sahélienne ou de la zone soudanienne qui concentrent plus de 60% des ruminants élevés en Afrique, les pâturages naturels, les résidus de récolte s et les ligneux constituent les principales ressources alimentaires. Dans la plupart des cas, ces fourrages ne sont disponibles que sur une courte période de l'année et leur valeur nutritive est tributaire des fluctuations saisonnières, des conditions climatiques et édaphiques.
Dans les zones où ces systèmes sont observés, de multiples échanges ont toujours existé entre multiples usagers de ces grands espaces (éleveurs, agriculteurs, forestiers.).
Or l'on constate à une perturbation de ces relations suite aux énormes mutations issues des effets cumulés : de la pression démographique, des sécheresses répétées, des visions opportunistes des projets et programmes, et des importations massives des produits d'origine animale en provenance des pays du Nord.
Aussi, s'ajoute un manque de cohérence des politiques sectorielles de l'élevage qui sont toujours noyées dans des secteurs globaux tels que : l'agriculture, la pêche ou l'environnement.
Cependant le défi à relever demeure le développement des productions animales qui doit répondre à la fois aux exigences d'une demande croissante en produits d'origine animale, au maintien de l'activité en zone rurale, au respect de l'environnement et aux exigences de qualité des produits proposés aux consommateurs.

. L'Afrique subsaharienne avec une forte croissance démographique est l'une des régions où les productions animales restent encore faibles. La consommation des produits (viande, lait, œufs....) par habitant est 10 fois inférieur à celle dans les pays industrialisés.

Cependant, il existe un potentiel largement sous utilisé dans quelques zones où les potentialités sont énormes. Le défit reste de trouver des modalités qui prennent en compte toutes les interactions entre l'élevage et son environnement. La gestion des ressources qu'elles soient humaines ou naturelles impose des solutions locales , régionales et internationales.
Cette ambition ne peut que répondre à la fois aux exigences d'une augmentation de la productivité pour satisfaire une demande croissante en produits d'origine animale, au maintien de l'activité en zone rurale, et de l'environnement qui constitue l'élément de qualité des produits proposés aux consommateurs.

Chapitre I : Contexte

1. Les caractéristiques générales de l'Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne désigne l'Afrique tropicale composée de 5 principales zones agro-écologiques et sont: humides, sub-humide, semi-aride, aride et des hauts plateaux (montagne) .

- La zone humide couvre une superficie de 4,14 millions de Km2 (18,5%) de la superficie des 5 zones écologiques d'Afrique tropicale, reçoit plus de 15.00 mm de pluies par an avec une durée moyenne de 270 jours de végétation active.
- La zone semi-humide s'étend sur 4,86 millions de Km2(21,7%), elle connaît une pluviométrie moyenne de 900-1500 mm avec une variation de durée de 180-270 jours de végétation active.(JAHNKE et al. 1989);
- La zone semi-aride enregistre en moyenne entre 600 et 1000 mm de pluies par an. La végétation connaît moins de 180 jours de vie active.
- La zone aride, elle cumule moins de 600 mm de pluies par an par conséquent la vie active de la végétation est plus courte
- La zone des hauts plateaux enregistre entre 1000 et 1500 mm de pluies par an et la végétation connaît une variation de 190 – 270 jours (Guinée, Nigeria, Rwanda ….).

Dans la zone tropicale, la durée et l'intensité de la saison sèche ont une grande influence sur la pédogenèse, sur le développement de la végétation et sur la distribution des espèces végétales, en particulier dans les parties semi-humides et semi-arides.
Par contre, la période de végétation effective est évaluée en fonction de l'humidité du sol. Elle commence avec les pluies dès que l'humidité du sol est suffisante et continue après la saison des pluies, aussi longtemps que l'humidité du sol demeure adéquate.
Les fortes températures, l'humidité relative élevée et l'exposition au soleil ont une incidence considérable sur le comportement des ruminants et l'évolution de pâturages tropicaux. Ils peuvent avoir des effets négatifs sur l'utilisation alimentaire, et affecter leur productivité, en particulier lorsque les animaux se trouvent hors de leur biotope naturel. C'est généralement le cas des élevages nomades et transhumants.

Les différents types de climat induisent par pédogenèse différents types de sols, ce qui permet de classer en Afrique Subsaharienne en deux grands types de zones agro-écologiques. Il s'agit de :

- La zone sahélienne constituée des sols peu évolués caractérisés par un horizon sableux très compact peu profond moins de 150 cm.
- La zone soudanienne, les sols ferrugineux y côtoient les sols les plus évolués, tandis que la zone soudano-guinéenne , et équatoriale représentent les sols ferralitiques. Ils sont plus profonds, poreux , mieux drainés donc moins lessivés. Mais ces sols sont caractérisés par la faiblesse de leur teneur en matière organique.

En ce qui concerne les pâturages dont le cycle de végétation atteint 150 jours ou plus, le principal facteur limitant n'est pas le manque d'humidité, mais probablement la carence des sols en azote.
L'azote des pâturages tropicaux provient de la décomposition de la matière organique, de l'eau des pluies et de l'azote atmosphérique.

En début de saison des pluies, les plantes sont riches en énergie, en protéines en minéraux, mais ces fourrages atteignent très vite les stades de floraison et de maturité. Pendant cette période de maturité, les nutriments sont mobilisés pour la formation des graines et les plantes s'appauvrissent particulièrement en protéines et en phosphore. Selon DEMARQUILLY et JARRIGE ,1981, cela affecte considérablement la digestibilité de la matière organique. La situation est encore aggravée par la réduction du couvert végétal en saison sèche et parfois le passage des feux de brousse qui déterminent la biomasse, provoquant une repousse des herbacées pérennes.
Dans les deux grandes zones agro-écologiques, on notera que l'élevage des ruminants est très dépendant de la disponibilité fourragère. Pour les ruminants dont l'élevage est l'activité dominante des populations rurales, les pâturages naturels, les résidus de récoltes et les ligneux constituent les principales ressources alimentaires. Ces fourrages ne sont disponibles que sur des courtes périodes de l'année et leur valeur nutritive est tributaire des fluctuations saisonnières. Dans la plupart de ces zones, la saison sèche étant bien marquée, les fourrages s'appauvrissent considérablement, ceci se traduit par une baisse de la digestibilité de la matière sèche et de la matière organique. Ces phénomènes ont pour conséquence la chute des productions (viande, lait et travail) et troubles de reproduction .
Face à ces contraintes écologiques, les différents types d'élevage ont développé des techniques et des stratégies pour s'adapter aux contextes de travail et assurer de productions animales en toute circonstance.

Pour cette étude, il nous paraît de regrouper ces différentes zones en deux grandes régions avec toute la diversité des systèmes d'élevage, il s'agit de:
- la région sahélienne (zones aride et semi-aride)
- la région soudanienne(zones humide, semi-humide et les hauts plateaux)

1.1. Situation actuelle de l'élevage Subsaharien.

L'élevage représente une composante majeure dans l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne Il est fonction de sa situation géographique et des conditions agro-climatiques qui y règnent. Sa contribution ne se limite pas à la production alimentaire (viande , lait) mais intègre également la production de fumure, de combustible, des cuirs et peaux et de fibres, ainsi que la constitution d'un capital productif d'intérêt aisément mobilisable. De plus le bétail de toutes espèces est étroitement lié à l'environnement socio-culturel de plusieurs millions de familles rurales pour lesquels l'élevage représente un élément de stabilité économique.

Cependant, durant les trente dernières années les populations humaine et animale ont considérablement progressé, mais à des rythmes très variables au sein des pays subsahariens.
Depuis 1960, la population humaine a augmenté globalement au niveau mondial de 75%, mais ce rythme a été de plus 97% dans les pays en développement, comparés aux 28% des pays industrialisés. Durant la même période, les grands ruminants n'ont augmenté que de 48%, les petits ruminants de 53% et les mono gastriques (porcs et volailles) ont progressé de 200 et 280% respectivement.(FAO, 2000)

Les types d'élevage, la répartition de la population et des espèces animales sont fonction des différentes zones écologiques. Selon (JANHKE, al.1987), 57% des ruminants d'Afrique tropicale

sont concentrés dans les zones arides et semi-arides, 19% en zone sub-humide, 17% sur les plateaux et 6% seulement en zone humide

Tableau I : Population des ruminants par espèces et zone écologique en Afrique Subsaharienne((JAHNKE et al. 1987)

Zones écologiques	Bovins	Ovins	Caprins	Ruminants 1000 UBT (%)
Aride	34.322 (21.3)	43093 (35.5)	55.087 (38.6)	45.163 (30.5)
Semi-aride	49.629 (30.8)	26.940 (22.2)	37.818 (26.5)	41.229 (27.2)
Semi-humide	35.772 (22.2)	16.509 (13.6)	23.119 (16.2)	29.003 (19.1)
Humide	9.668 (6.0)	9.590 (7.9)	13.129 (9.2)	9.040 (6.0)
Hauts-plateaux	31.744 (19.7)	25.127 (20.6)	13.558 (9.5)	26.089 (17.2)
Total	161.13 (100.00)	121.338 (100.00)	142.711 (100.00)	151.524 (100.00)

En fonction de la densité animale dans chaque zone écologique et de la disponibilité en eau et en fourrages, on distingue plusieurs systèmes d'élevage :

1.1.1. L'élevage de la basse-cour :

Il concerne le plus souvent les petits animaux (volailles, ovins caprins , porcins, rongeurs). Ils utilisent les résidus domestiques et agricoles et sont produits pour la consommation de la famille. Les effectifs varient suivant les zones géographiques mais ils restent très réduits . En revanche ces animaux ont une productivité très élevée, par une alimentation correcte et des soins sanitaires respectés.

1.1.2. Le nomadisme :

Ce système de production s'effectue par des déplacements permanents organisé par les pasteurs accompagnés de leurs troupeaux à la recherche des pâturages et des points d'eau. Cette pratique

est basée sur un ensemble de valeurs socioculturelle, mais aussi technico-économique. Les distances entre les parcours peuvent être estimées annuellement à un millier de Kilomètres. Les principales caractéristiques de ce système d'élevage sont la mobilité des troupeaux, une faible implication dans les systèmes marchands liée à l'éloignement des marchés, de faibles intrants, une part importante de l'autoconsommation des produits animaux.

1.1.3. La transhumance :

Ce mode de production consiste en des déplacements coordonnés des animaux accompagné par un ou plusieurs individus (famille ou berger) des campements vers les parcours de prairies marécageuses des zones sub-humides et humides. La période de ces mouvements est la saison sèche et dure entre 4 à 5 mois, avec des distances qui varient de 50 à 300 km.
Selon la durée de la saison des pluies, cette transhumance peut être précoce ou tardive et caractérisé par deux phases :

- une première phase de déplacements vers les zones basses et humides, les vallées des rivières, les prairies marécageuses où la végétation verte est abondante. A l'occasion de ce passage, il y a la mise à feux sur l'herbe sèche, pour prévoir le retour des troupeaux. Ces pratiques sont souvent utilisés par les éleveurs en majorité Foulbé et Mbororo dans le plateau de l'Adamoua (Cameroun) au sud du Tchad, du Nigeria, au nord du Centrafrique etc. ;
- une seconde phase de remontée vers les zones brûlées auparavant pour profiter des repousses.

1.1.4. L'élevage extensif sédentaire :

Ce mode d'élevage, est pratiqué dans le système traditionnel intégré à l'activité agricole. Les animaux vivent en divagation sur des parcours où les cultures sont généralement protégées
Cet élevage sédentaire rencontre moins de problèmes alimentaires du bétail, à cause de l'abondance des ressources fourragères et de l'eau pendant la saison des pluies. Mais, par contre la pénurie alimentaire est marquée pendant une période(longue ou courte) de la saison sèche.
L'animal joue un rôle déterminant dans la mécanisation par l'apport de l'énergie (traction animale)et d'intensification des systèmes de culture (fumure organique).

1.1.5. L'élevage industriel

:

En Afrique subsaharienne, ce mode d'élevage est apparu suite au développement économique et l'ouverture du monde pastoral sur le monde extérieur. Il est parfois l'œuvre de quelques éleveurs autour des grandes agglomérations ceci a favorisé la création d'ateliers semi-intensifs(production laitière et d'embouche bovine et ovine), par des commerçants, des fonctionnaires apparentés ou non du milieu éleveur.

Aussi, après les années d'indépendance, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont créé des ranchs gérés par des structures étatiques, pour jouer les rôles d'expérimentation et d'amélioration des races bovines locales, assurer la vulgarisation des techniques d'élevage et de formation des éleveurs. Malheureusement ces structures n'ont jamais atteint leurs objectifs de développement des productions animales.

Au sein de l'élevage subsaharien, une intensification de l'élevage est en forte croissance depuis une décennie dans les périphéries urbaines. Elle vise à une augmentation de la productivité aussi bien des systèmes extensifs que des système intensifs. C'est ainsi que des opérateurs économiques sont entrain de s'investir dans la production industrielle laitière autour des grandes agglomérations avec des races exotiques plus productives à savoir pour les bovins (Montbéliard , Brune, Holostéen ...)et les caprins (Saanen les Alpines)Exemple : l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, Madagascar, Ile Maurice, Botswana, le Sénégal, Mali, Ouganda , Kenya, Ethiopie,.... la Mauritanie avec les élevages des came lins laitiers autour de Noukchott.

C'est dans ce contexte que, le développement des productions animales sera traité suivant les deux grandes zones agro-écologiques.:

1.2. Situation de l'élevage en zone sahélienne

Le mot « Sahel » en terme étymologique arabe signifie «la bordure ou le littoral », et désigne la zone longeant le sud du Sahara.
Le Sahel correspond à une zone transversale de l'Afrique, comprise entre le Sahara et la zone soudanienne . Le climat correspond à une pluviométrie annuelle s'étageant entre 100 et 600 mm. Cette zone est partagée en 3 catégories suivant la variation de la pluviométrie :

- la zone sahélo-saharienne (100 à 200 mm)
- la zone sahélienne (200 à 400 mm)
- la zone sahélo-soudanienne (400 à 600 mm)

Le maximum de précipitations est réparti sur 2 mois de l'année généralement entre juillet à août. Ces données climatiques démontrent que la contrainte majeure de la zone est l'eau, qui conditionne l'abondance des pâturages et l'abreuvement.

En région sahélienne, les ressources fourragères sont quantitativement et qualitativement dispersée à la fois dans l'espace et dans le temps. Elles offrent la particularité de n être accessibles qu'avec une débauche d'énergie qu'elles ne permettent pas toujours de compenser. L'exploitation des pâturages est surtout liée de façon étroite à la puissance et à la pénurie des points d'eau. A une période de saison des pluies, où l'eau est présente à peu près partout sur l'espace pastoral succède une longue saison sèche au cours de la quelle le stock fourrager décroît progressivement, impliquant une adaptation graduelle de choix des parcours. Ces choix obéissent à des rythmes quotidiens de déplacements du bétail plus ou moins réguliers pour l'utilisation des ressources fourragères et des points d'eau.

Face à la rareté des ressources alimentaires du bétail, les sociétés pastorales utilisent des combinaisons plus ou moins structurées pour faire face aux « défis » auxquels elles se trouvent confrontés, d'où la grande mobilité.
Ces déplacements quotidiens dépendent de la conjoncture des divers paramètres :nature du point d'eau, distribution spatiale des ressources fourragères, localisation du campement, besoins vivriers, situation des marchés du bétail et des produits laitiers et disponibilité de main d'œuvre du groupe familial.

En effet au cours de la saison sèche , le pâturage disponible décroît progressivement au tour des points d'eau. Les ressources se portent de plus en plus loin et ne peuvent être atteintes que par

l'adoption successive de rythmes de plus en plus contraignants pour le bétail et les éleveurs. C'est ainsi que l'on peut observer que la distance de ces parcours varie entre 300 et 1000 Km.
Les déplacements saisonniers sont d'une grande diversité quant à leur amplitude, leur durée et leur périodicité. Ces mouvements sont multiples parce que les pasteurs doivent en saison sèche rechercher de meilleurs pâturages, mais aussi, pour d'autres raisons qui sont :

- le souci d'éviter les conflits avec les agriculteurs en éloignant le bétail des terres de cultures pendant l'hivernage
- l'utilisation rationnelle de la main d'œuvre familiale en profitant des ressources à portée de mains telles que les mares et les nappes libres
- la réduction de l'exploitation laitière au profit des nouveaux nés en l'éloignant de la famille
- l'apport des éléments minéraux par la fréquentation des lieux de cure salée
- le maintien d'un calendrier prophylactique en matière de santé animale (parasitoses et maladies telluriques)
- le marché le plus rémunérateur de ces produits (bétail, lait), l'approvisionnement des denrées de premières nécessités (vivriers, thé, sucre...)
- la fierté de perpétuer l'activité productrice des ancêtres caractérisant l'individu, le lignage et l'ethnie

L'ensemble de ces facteurs énumérés interviennent différemment suivant les conditions du milieu, mais aussi suivant la compétence ou la spécificité de l'individu ou de l'ethnie
Les éleveurs qui pratiquent ce mode de production, occupent en grande partie l'Afrique de l'ouest, une frange de l'Afrique du centre(Tchad Cameroun), et presque la moitié de l'Afrique de l'Est (Ethiopie, Djibouti ...) avec une diversité d'ethnies dont :
Les peuls, les maures, les touaregs, les tamasehks , les toubous, les krédas, les missiriés, les arabes, les afars, les massaïs etc.....

A ceux là s'ajoutent les éleveurs-agriculteurs et les agro-éleveurs .
L'élevage détenu par ces différents types d'éleveurs, est constitué de troupeaux de ruminants. La taille et la répartition du cheptel sont fonction de la résistance aux aléas liés à la sécheresse à la marche des longues distances, mais aussi aux pathologies.
C'est ainsi que la répartition spatiale du bétail a connu le schéma Nord-Sud qui suit :

- les camélidés (dromadaire) et les petits ruminants (ovins, caprins), l'extrême Nord ,
- Les races bovines Zébus et les petits ruminants, les limites de l'aire d'occupation des glossines (les mouches Tsé-Tsé) et celles de la zone extrême Nord.
- les races bovines taurines et ovines caprines trypanotolérantes au Sud

Chacune de ces populations, possède un savoir-faire qui marque la particularité de l'ethnie ou du lignage. Cette richesse est normalement transmise de génération en génération, pour assurer la pérennité de ce patrimoine culturel. Actuellement, ces pratiques sont menacées par les sécheresses, et la décapitalisation du cheptel a entraîné une émigration massive des jeunes vers les villes. Ces pasteurs qui ne vivaient que des retombés de leur activité dans des écosystèmes bien maîtrisés, se trouvent désormais obligé de s'adapter aux évolutions climatiques, sociales techniques et économiques.

Face à ces défis, les enjeux majeurs nous amène, à analyser ces multiples changements qu'affrontent quotidiennement ces populations qui sont en situation de précarité progressive.

1.2.1. Le troupeau

Autrefois, «le troupeau de prestige » et « le troupeau de transaction » étaient des formules utilisées pour caractériser deux comportements de propriétaires de bétail traditionnels.
Le troupeau est souvent constitué d'animaux d'âge et d'état physiologique différents, parfois des espèces différentes. Les pasteurs sont des conservateurs, qui ont des bonnes raisons pour capitaliser les têtes de bétail. Elles sont rarement irrationnelles et répondent parfaitement aux problèmes rencontrés et aux objectifs à court et long terme.

Le troupeau est sans nulle doute l'un des plus touchés face à ces multiples changements liés à la sécheresse, la concurrence internationale, suivi de l'augmentation du coût de la vie .

Dans le milieu pastoral sahélien, la valeur nominale et sociale du troupeau est d'une grande importance et joue les principales fonctions: **production :** de lait, de viande, de services et de revenu monétaire ; **sociales :** support de la richesse, de la sécurité alimentaire, de la notoriété, de la pérennité du statut social.. Ces fonctions sont actuellement compromises, les pasteurs glissant dans l'humiliation et la pauvreté.

1.2.2. L'utilisation des espaces pastoraux et l'alimentation du bétail

L'alimentation s'avère malheureusement très aléatoire dans les zones pastorales sahéliennes.
Elle est surtout dépendante de la pluviométrie. Or depuis les années 70, rares sont les années qui ont atteint une pluviométrie normale.

Cette irrégularité des pluies se caractéristique par une faiblesse de la productivité des pâturages, qui varie entre 0,25 à 1,8 tonnes de matières sèches à l'hectare.(G. TACHER et R.DUMAS 19 ?).
Elle est due à la rapidité du dessèchement de la biomasse et à l'appauvrissement en éléments azotés protéiques au fur et à mesure de l'avancement de la saison sèche.

L'effet cumulé de la pression démographique et des sécheresses répétées a entraîné de fortes modifications au niveau de l'utilisation des espaces pastoraux. Egalement l'agencement des terroirs traditionnels s'est profondément modifié au détriment de l'élevage qui, paradoxalement s'avère moins mobile que l'agriculture (LANDAIS,1983). Des conséquences notables s'ensuivent au niveau des systèmes de production de l'élevage, dès lors que ces peuples pasteurs ont réagi en adoptant d'autres modes de vie :

- **La mobilité :**

La mobilité est traditionnellement caractéristique des systèmes d'élevage nomade ou transhumant, qui valorisent des parcours coutumiers suivant des mouvements cycliques réguliers entre le nord et le sud. Les éleveurs effectuent des mouvements pour les motivations suivantes :

- le facteur le plus déterminant étaient la recherche des pâturages et des points d'eau.
- les considérations sociales telles que le trait marquant d'un attachement à la liberté

- la possibilité de transactions commerciales d'une part , pour la vente des animaux, des sous produits laitiers et d'autre part pour l'approvisionnement des denrées, vêtements, sucre thé....

Lors des trente dernières années, il s'est instauré en milieu pastoral, une désorganisation dans les mouvements du bétail qui s'explique par les motifs suivants:

- ***le nomadisme***

Ce mode de production a presque supplanté la transhumance au sens strict des déplacements cycliques et programmable dans les espaces habituels.
En général il est reconnu que les peuples pasteurs étaient plus attachés à leur bétail qu'à la terre. Dans ces sociétés là, la propriété collective du sol ne détermine pas les rapports entre producteurs. Ce sont au contraire les rapports noués entre les individus dans le cadre de la production pastorale qui déterminent les conditions de l'accès au sol et les formes d'appropriation des ressources exploitées en commun (BONTE, 1977).

Cependant, l'absence des pâturages et des points d'eau a créé des déplacements incontrôlés et des problèmes de gestion pastorale au niveau des zones habituellement réceptrices :réduction des parcours, forte concentration des populations de différentes ethnies, de nationalités autour des points d'eau et introduction du bétail dans les territoires agricoles.

- ***la transhumance :***

elle est observé dans la partie de la frange sahélo-soudanienne. La faiblesse de la pluviométrie ne permet que le développement d'espèces fourragères annuelles à cycle court et de quelques ligneux. Ce système de transhumance permet d'exploiter ces parcours du nord au sud dans des circuits réduits autour des campements.

➢ **la sédentarisation**

Elle résulte de la crise des sociétés pastorales suite aux contraintes écologiques, matérielles, commerciales, agricoles parmi lesquelles, la sécheresse et la concurrence internationale sont les plus déterminantes. A ce titre deux phénomènes ont été observés :

- Eleveurs-agriculteurs [1](pasteurs) qui sont ceux qui ont perdu la plupart de leur cheptel et se sont fixés autour des puits et des forages où ils mènent quelques activités tels que l'agriculture, le commerce et de prestation comme gardiennage des troupeaux achetés par d'autres corporations (agriculteurs , fonctionnaires....)
- Agriculteurs-éleveurs (producteurs de coton, et céréales) qui en raison de la sécheresse capitalise en cheptel lorsque la vente des excédents vivriers ou des cultures de rente.

[1] Eleveur-agriculteur originaire des pasteurs ayant perdu son cheptel, cherche à le reconstituer en faisant de l'agriculture, mais aussi le métier de berger pour les populations autochtones qui capitalisent en bétail (agriculteur, artisan, fonctionnaire)

➢ **l'exode rural**

Le souci de sauvegarde du cheptel familial, a occasionné un départ massif des jeunes et les femmes vers les grandes agglomérations. Ce choix est de limiter la décapitalisation du troupeau, mais aussi de favoriser une diversification des revenus, en vue de conserver, le capital pour le cheptel pour le maintien de l'unité de production familiale.

1.2.3. La santé animale

La défaillance physique des organismes liée au déficit alimentaire a favorisé l'apparition des nouvelles maladies et l'aggravation de celles qui étaient bénignes autrefois. Cet état de faits s'est traduit par les constatations suivantes :

- l'extériorisation des infections et infestations telles que les maladies parasitaires(internes, externes) phénomène très remarqué sur les jeunes, les maladies respiratoires chez les petits ruminants, et les affections digestives. ;
- l'extension aggravée des parasitoses sanguines (trypanosome, anaplasmose, babéiose...) et la sur infestation par les parasites externes(tiques, acariens ..)
- la carence minérale (phosphore, calcium, oligo-éléments ....) entraînant le pica
- la recrudescence des maladies telluriques (charbons bactéridien, symptomatique,).
- La fréquence des intoxication et la transmission des maladies (botulisme) autour des points d'eau contaminés par des cadavres dans les zones de concentration des troupeaux.

1.2.4. Les productions animales :

Elles sont à l'image de la situation alimentaire et sanitaire du bétail. Le dépérissement et la perte de poids aboutissent au tarissement précoce des femelles, à une mortalité des veaux, à des avortements répétés et des troubles de fertilité des femelles.

En des endroits , les troupeaux ont été largement affectés, et la réduction des effectifs bovins a atteint environ 50% morts de faim, exemple du cas des parcours du Delta du Sénégal en 1983 (J.F TOURRAND 1986). Il ressort que a production (lait et viande) très faible.

1.2.5. Le commerce :

L'élevage est une activité économique cruciale pour les régions arides du Sahel, il représente jusqu'à 16% du PNBdans certains pays comme le Mali, la Mauritanie, le Tchad...
C'est l'activité où la complémentarité régionale est évidente, dans ce sens que, les peuples sahéliens n'ont pas attendu la mise en place des structures régionales (CEDEAO, CEMAC..)pour vendre leurs animaux aux pays côtiers.

En s'inspirant de l'étude « West African Long Trem Prespective » (OCDE, 1994), montre que la diversité des situations agricoles peut en partie s'expliquer par l'intensité des relations de marché entre les villes et leur hinterland. C'est aussi sans doute en partie vrai pour l'élevage.
C'est ainsi, que l'Afrique subsaharienne qui regroupe 50 pays y compris l'Afrique du sud et Madagascar est repartie en sept zones .

Ce zonage est basé sur :

- la demande considérée comme déterminante pour le futur développement des filières,
- l'homogénéité et la complémentarité des échanges de produits animaux. La priorité a été donnée aux échanges intra-zones, les intra-zones beaucoup moins importants.

  - ✓ **Zone 1** est composée de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie , de la Guinée du Cap-vert ,de la Guinée Bissau, de la Sierra Léone et du Libéria. Cette zone se caractérise par peu d'échanges avec les autres zones (quelques courants entre le Sénégal –Mali et le Mali-Guinée) les échanges plus permanents au sein de la zone Mauritanie –Sénégal.
  - ✓ **Zone 2** est composée du Mali, du Burkina Faso, de la Coté d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Le pôle d'attraction d'échanges des produits animaux constitué par la Côte d'Ivoire, le Ghana et moins fréquent pour le Togo
  - ✓ **Zone 3** comprend le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Bénin, la République Centrafricaine et le Cameroun. Le Nigeria et le Cameroun sont les plus gros demandeurs des produits animaux, et quelques, la zone 2 (Burkina te Mali) fournie une partie.
  - ✓ **Zone 4** composée du Soudan, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Djibouti, la Somalie, l'Ouganda et le Kenya. Elle se caractérise par peu d'échanges avec les autres zones et quelques fois le courant traditionnel vers le Moyen Orient, l'Afrique du Sud et l'UE par le Kenya
  - ✓ **Zone 5** comprend le Gabon, le Congo Brazzaville, la Guinée Equatoriale, le Sao Tomé et Principe, le Rwanda, le Burundi et le Congo (ex zaïre) et Saint Hélène. Dans cette zone, il y a très peu d'échanges avec les autres zones, son approvisionnement en produits animaux est tourné en dehors du continent
  - ✓ **Zone 6** comprend l'Angola, la Zambie, la Tanzanie, le Mozambique,, le Zimbabwe, le Malawi, le Botswana, la Namibie, le Swaziland, le Lesotho, l'Afrique du Sud et Maurice. Cette zone a beaucoup de courants intérieurs et peu d'échanges avec le reste du continent. Elle a des quotas d'exportation vers l'Union Européenne.
  - ✓ **Zone 7** est la zone de l'Océan Indien et comprend Madagascar, la Réunion, les Comores et les SEYchelles

Ces dernières décennies ces pays côtiers ont développé des filières de production performantes à cycles cours.

Ces dernières décennies ces pays côtiers ont développé des filières de production performantes à cycles cours. Or, depuis une vingtaine d'années , la concurrence massive des viandes extra-africaines subventionnées est en train de bouleverser ces échanges traditionnels qui connaissent un recul considérable : les exportations du bétail sahélien (Mali, Burkina Faso, Niger)sont passées de 430.000 têtes en 1980 à 250.000 têtes en 1988. Une partie des troupeaux sahéliens a gagné le nord des pays côtiers en raison de la menace de la sécheresse, entraînant au passage la multiplication des conflits entre éleveurs et agriculteurs et des coûts élevés de soins sanitaires supplémentaires au bétail, tout en subissant la baisse de 20 à 30% des prix à la production depuis 1983.(SOLAGRAL, 1993).

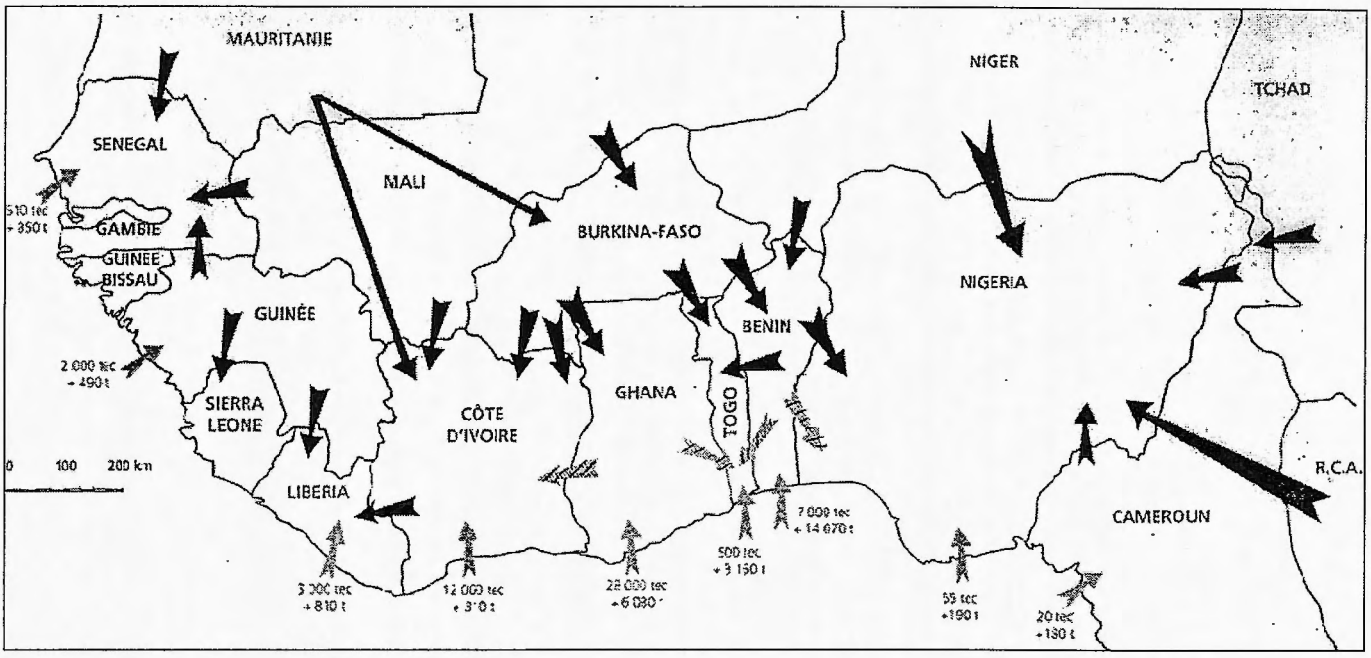
Cette tendance relevée par SOLAGRAL n'a fait que se confirmer, suite à une étude faite en 1999 par la même institution sur quelques pays :

- le Bénin les importations ont progressées de 76% en 1999 et sont principalement en viande de volailles (42.000 tonnes)
- le Ghana, quant à lui a connu une progression de 64%, et c'est le secteur de viande bovine que la hausse a été la spectaculaire. Près de 5000 tonnes ont été écoulées en 1999 vers ce

pays (+ 213%)

- le Nigeria a réalisé en 1999 trois importantes opérations d'achat de viande bovine en provenance du Royaume Uni, pour un volume total de 12.700 tonnes, contre 11.000 tonnes en 1998
- le Cameroun, la Côte d'Ivoire, et le Togo ont sensiblement augmenté leurs importations de viande européennes en 1999 avec une hausse respective de + 63%, + 53%, et 49% par rapport en 1998.

Figure 1: Approvisionnement en bétail et viandede l'Afrique de l'ouest et du centre



- Flux traditionnels de bovins et de petits ruminants
- Importations de viande bovine européenne en 1993 (janvier à novembre) en tonnes équivalent carcasse + 1.000 t importations de viande de volailles européenne en 1993 en tonnes produit
- Flux de réexportation

1.3. Situation de l'élevage en zone soudanienne :

L'élevage traditionnel dans cette zone agro-écologique, repose essentiellement sur l'exploitation des parcours naturels. L'agriculture repose elle sur des cultures annuelles. Cette double occupation par deux spéculations productives, a posé un certain nombre de problèmes au cours de ces dernières années dues, à la pression démographique, à la baisse de la capacité productive des sols, et aux sécheresses consécutives.

Ce phénomène a surtout été préoccupant dans les régions semi-arides où les sécheresses des années 70-73 et de 84-85 ont exacerbé une forte compétition entre l'agriculture et l'élevage autour de l'occupation des terres.

Progressivement ces différents systèmes d'exploitation des ressources ont engendré d'énormes

mutations tant au point de vue des pratiques individuelles que des relations en ces deux secteurs d'activités dues essentiellement à la raréfaction du facteur espace :

1.3.1. Les Mutations :

Les effets de la forte occupation des terres entre les différents secteurs d'activités(agriculture – élevage) ont accéléré les changements intervenus dans presque toutes les situations agro-écologiques.

- **Dans les zones à forte densité de population et à ressources naturelles précaires**

L'effet cumulé pression démographique et sécheresses répétées a constitué la principale cause de la compétition pour l'espace entre agriculture et élevage dans bon nombre des pays (ZOUNDI, 1994). Cette compétition a favorisé l'augmentation de l'espace agricole et des terres dégradées au détriment des terres constituant des formations végétales naturelles. Dans la plupart des cas cette expansion des terres de culture a atteint les zones marginales jadis constituant des parcours pour les animaux (bas-fonds, terres hautes dégradées ...(BRENAM et al, 1985 ; ZOUNDI, 1994 ;JUIL, 1996).

Les conséquences de ces mutations mènent vers la disparition progressive du système pastoral et agropastoral, l'éclatement des conflits entre les communautés, et à la diminution de mécanismes traditionnels de transfert de fertilité au niveau du terroir.

- **Dans les zones à faible densité de population et à ressources naturelles relativement bien fournies**

Une forte migration des hommes et des animaux des zones à ressources précaires vers ces nouvelles régions , a été observée lors des grandes sécheresses. Les investigations de DE BOER et KESSLER en 1994, au Burkina (Tableau n°)illustrent bien cette situation .Cela a engendré une augmentation de la demande en terre pour cultiver y compris en gagnant sur les terres « marginales » consacrées traditionnellement à l'élevage, de même qu'un accroissement des superficies dégradées et en conséquence la réduction des aires de parcours pour les animaux.

Ces multiples changements ont favorisé des adaptations au niveau des relations agriculture – élevage dans la gestion des ressources « terre ». Parmi les scénarios d'évolution deux types ont été dominants :

Tableau 1 : Importance du flux migratoire (immigration) dans la partie sud du Burkina Faso

(Département Tô)

Année	Population autochtone	Migrant		Total	Taux de croissance
	Gouroussi	Mossi ------- peul			
1985	9.741	17.111	2.066	29.518	7%
1986	10.033	19.150	2.664	31.847	6,5%
1987	10.334	20.708	2.879	33.921	6,6%
1988	10.644	22.388	3.120	36.152	3,4%
1989	10.964	23.135	3.266	37.365	3,0%
1990	11.292	23.829	3.363	38.484	3,0%
1991	11.631	24.544	3.464	39.638	

Source : DE BOER et KESSLER (1994)

- ***le passage d'une production spécialisée à un système d'exploitation mixte agriculture-élevage***

Le système de production spécialisé dans le passé, l'agriculture et l'élevage étaient pratiqués par des ethnies différentes, occupant chacune des écosystèmes différents, mais souvent voisins. Depuis un certain temps, des évolutions convergentes s'instaurent où des éleveurs deviennent des agriculteurs des grands propriétaires qui, profitant des sécheresses, ont accumulé du bétail . Cette situation favorise l'association d'exploitation mixte entre agriculture -élevage qui non seulement permet la valorisation des jachères et des sous produits de cultures , mais aussi l'élevage allège les travaux quotidiens de l'agriculteur en tant que pourvoyeur de force de travail et de fumure organique.

- ***le passage du système d'exploitation mixte à l'intensification***

Ce passage est induit par un certain nombre de facteurs dont les plus importants se justifient par le manque des ressources « terre » à cause de l'accentuation de la pression démographique. Avec peu d'espace , l'opportunité d'utilisation des innovations technico-économiques a fait recours à des méthodes de production intensive.

Cette dynamique dans ces différentes zones, de la spécialisation à l'exploitation mixte et voire intensive s'est traduite par une diminution relative des effectifs de gros bétail au profit des petits ruminants en milieu rural, et un accroissement des filières à cycles courts (volaille et porc) autour des grandes agglomérations.

1.3.2. Les conséquences

Face à la raréfaction des ressources en terres, les populations ont été obligées d'adopter des nouvelles habitudes de production. Ces nouveaux systèmes pris dans la globalité engendre des mécanismes d'ajustement dont les effets sur le développement agricole sont révélateurs.

- ✓ *l'exacerbation des relations conflictuelles entre agriculture et élevage*

Dans la plupart des zones rurales, les politiques agricoles mettent beaucoup plus l'accent sur l'agriculture et gardent une faible attention sur le secteur de l'élevage. Cette situation est aggravée par l'incohérence ou l'inadaptation des règles juridiques devant régir l'occupation de l'espace. Ainsi l'élevage se retrouve soumis à l'éternel problème d'insécurité foncière. Ainsi dans la majorité des pays subsahariens, la mise en œuvre des bases juridiques modernes s'est toujours heurtée aux règles traditionnelles de tenure foncière. Ces situations deviennent préjudiciables à une gestion rationnelle des ressources en ce sens que,(i) tout investissement dans l'amélioration et la gestion des pâturages naturels est considéré comme un risque par les éleveurs ; (ii) l'élaboration des règles de gestion concertée des ressources naturelles du terroir reste complexe et hypothétique dans bon nombre de localités.

- ✓ *les difficultés de valorisation de la fertilisation organique et de la force de traction animale*

Dans les régions à forte densité de population et à ressources naturelles faibles, le développement de l'agriculture passe par une meilleure valorisation des ressources animales (fumure, force de traction). L'acquisition des facteurs de production tels que semences, engrais, outillage est souvent liée aux revenus tirés de l'élevage (ZOUNDI, 1994). Or le maintien ou l'augmentation des effectifs d'animaux en réponse à ces besoins de fertilisation et d'énergie animale pose problème dus au fait que les superficie ne sont pas extensibles.

La résultante de tous ces facteurs est la difficulté d'introduire des innovations permettant d'améliorer les pâturages et de promouvoir une intensification des productions animales .

1.4. L' environnement socioculturel

Les sociétés pastorales et agropastorales ont chacune leur organisation sociale, pour accomplir les fonctions vitales de production, de consommation et d'accumulation de capital.

1.4.1. Rôle social du bétail

La transmission du bétail se réalise préférentiellement par dons d'une génération à la génération suivante des parents (père ,mère) aux enfants et aussi ces dons et échanges peuvent exister entre frères et sœurs et même entre grands parents et petits enfants. Les animaux du troupeau peuvent changer plusieurs fois de propriétaire dans un même segment de lignage qui peut être lui même dispersé.

La bétail est toujours possédé individuellement chaque animal à sa naissance appartient au propriétaire de sa mère et son exploitation peut être de son ressort ou du ressort d'un autre membre de la famille. Cette propriété a un caractère « collectif »qui apparaît lors de la prise de décisions concernant autre membre les besoins propres à la cellule familiale, et plus

particulièrement au ménage. Ce n'est que lorsque les besoins vitaux sont satisfaits qu'un individu peut vendre son propre bétail à des fins personnelles ou acheter des animaux destinés à consolider son propre troupeau (accumulation).

Cette forme d'accumulation individuelle du bétail permet l'accroissement progressif du cheptel possédé par l'individu. Le mécanisme régulateur de circulation de ce bétail au sein de la cellule familiale joue un rôle déterminant dans le processus de production sociale.
La transmission de bétail commence dès la naissance par l'attribution par les parents à l'enfant d'une femelle (compte bancaire à terme). Ceci induit la possibilité de scission du troupeau lorsque l'enfant(fils ou fille) fonde son propre foyer et veut accéder à l'autonomie. Ces dons ne concernent qu'essentiellement les femelles , et aboutissent à un drainage progressif de génération en génération, non seulement des animaux proprement dits, mais également du potentiel de croissance du troupeau de reproduction à partir de la souche [2]familiale. A ce mode de transmission privilégié s'ajoutent bien entendu les héritages , dots et transactions qui, soit à l'intérieur d'une même famille, soit entre familles différentes, contribuent à une redistribution continue de l'appropriation du cheptel. En général, la répartition du bétail entre les différents attributaires, résulte d'une histoire antérieure conjointe du troupeau et de la famille qui le contrôle. Ces liens concrétisent l'union entre les différents individus composant le groupe domestique, généralement plus large que la famille conjugale.

1.4.2. Les traditions culturelles

La fierté de perpétuer l'activité productrice des ancêtres caractérise les sociétés pastorales . Ceci éveillent en elles un esprit de compétition, de recherche de l'habileté et de la gloire. Les relations entre les différentes composantes de cette population, sont régies par des principes tacites, des tabous, le respect hiérarchique, du prochain, l'hospitalité, le comportement honorable. La connaissance de la filiation de chaque individu des différents lignages parentaux conditionne une adhésion totale aux valeurs culturelles, religieuses de la société.
De plus dans les sociétés traditionnelles pastorales, l'animal joue une fonction importante dans les événements familiaux : dot, funérailles, sacrifices, abattages rituels.
La fonction rituelle est fonction de l'ethnie à savoir :

- Dans l'ethnie peuhl les vaches les âgées du troupeau ne sont généralement pas vendues ni abattues, elles doivent mourir naturellement et être enterrées à cause des sentiments créés entre elles et la famille(signe de reconnaissance des services rendus)
- Dans l'ethnie Doaio du nord du Cameroun, l'ensemble du bétail d'un notable peut être abattu lors de ses funérailles .
- Dans quelques ethnies peuhl et mandingue, les bœufs de labour sont considérés comme impropres à des fins de sacrifices

1.4.3. La prise de décisions

Les fonctions vitales de chaque famille peuvent donner lieu à des centres de décisions multiples dans les sociétés pastorales. Ces centres d'intérêt donnent lieu à des unités socio-économiques de base qui sont :

---

[2] Il est sans doute utile de signaler que les sociétés pastorales sont très attachées à conserver des lignées d'ascendance dans le patrimoine familial.

1.4.3.1. l'unité de résidence

Elle se définit comme le groupe de personnes qui partagent un même espace d'habitation, séparé des autres par une frontière visible (mur palissade en tige ,espace vide...) (GASTELLU, 1980) . La résidence est un niveau privilégié de la vie du groupe familial chez les pasteurs. L'individu n'est jamais perçu comme membre isolé mais toujours comme un membre d'une collectivité familiale déterminée. Le groupe familial constitue donc l'unité de référence dans l'identification des individus .Le chef du foyer d'habitation accomplit des fonctions sociales importantes et représente en tout état de cause l'interlocuteur du groupe familial vis à vis de l'extérieur.

1.4.3.2. l'unité de production

Chez les pasteurs et agro-éleveurs, le repérage de l'unité de production se fait par l'identification du détenteur de la décision économique du cheptel familial. Il détermine le niveau de prise de décisions d'acquisition ou d'exploitation du bétail. Chez l'ethnie peuhle un dépendant du groupe familial ne peut aliéner un animal lui appartenant qu'avec le consentement préalable du chef de famille. Par contre les produits issus du troupeau sont gérés différemment entre les différentes composantes de la famille ; la production de lait est entièrement contrôlée par les femmes qui disposent à leur gré des produits qu'elles tirent de la commercialisation des surplus de la production laitière. Ces rapports sociaux de production instaurent donc un monopole des femmes sur le lait, les hommes, eux notamment les aînés, contrôlent la circulation économique du bétail.

1.4.3.3. l'unité de consommation

l'élément pour définir l'unité de consommation, c'est l'origine commune des produits consommés. Les éleveurs n'ont pas modifié la structure des repas collectifs, malgré l'éclatement des groupes familiaux . Généralement ces repas sont partagé chez les aînés des familles où à l'occasion plusieurs décisions sont prises (définition des parcours, gestion des conflits .. .) .

1.4.3.4. l'unité d'accumulation

Au sein des sociétés rurales africaines, l'objectif prioritaire est d'assurer la reproduction simple des systèmes sociaux. Il se traduit par un choix radical en faveur de la recherche de sécurité plutôt que la prise de risques. Ce souci de sécurité est particulièrement important dans les sociétés pastorales.
L'exploitation spéculative des troupeaux reste partielle et dans une large mesure décentrée vis à vis des stratégies des pasteurs. La production de lait pour la satisfaction des besoins alimentaires du groupe et la couverture des besoins courants en trésorerie reste en effet l'objectif majeur des éleveurs. La croissance maximum de l'effectif du cheptel constitue souvent le fondement de la sécurité économique. Cette logique d'accumulation obéit à la préservation et la multiplication d'un troupeau aussi important que possible. En somme l'accumulation et la thésaurisation ne sont possible que lorsque la production nécessaire est assurée et les consommations sociales sont satisfaites. La mobilisation du surplus vise fondamentalement à renforcer la sécurité du système face aux changements : dégradation du pouvoir, pression démographique, sécheresses.. ;

1.5. L'environnement institutionnel

Le système colonial a laissé des habitudes d'intervention qui ont contribuer à préparer des Etats très administrés où le secteur privé est réduit sinon inexistant.

Après les indépendances, les objectifs de base du secteur de l'élevage avaient tendance à changer, mais avec l'instauration Etats Nation, les institutions intervenant dans le cadre de la promotion des productions animales ont connu qu'une évolution marquée à divers degrés par le renforcement des structures héritées. Elles ont joué le rôle d'assurer traditionnellement les fonctions axées sur

- une prééminence de la médecine collective et prophylactique
- un apport technique incluant la santé animale, la vulgarisation et la formation

Mais ces structures n'ont pas favorisé l'accroissement de productivité de l'élevage. Elles ont plutôt renforcé la main mise de l'Etat sur les ressources faisant de celui ci le seul opérateur et employeur.

Suite aux ajustements structurels des années 80, la plupart des pays des pays sahariens se sont engagés dans la réforme du secteur agricole dont les principes de base reposent sur le désengagement des services publics de toute action productive et commerciale.

En ce qui concerne l'élevage, les reformes recouvrent deux aspects importants :

1.5.1. le recentrage des nouvelles fonctions

Les Etats désengagés des activités de production et de commercialisation ont défini des rôles essentiels:

- ✓ la définition et la mise en œuvre des politiques économiques et fiscales facilitant des investissements dans les filières de production, la transformation et les échanges.
- ✓ la réglementation et le contrôle de la profession vétérinaire (exercice, importation et distribution de médicaments…) , les mesures de lutte contre les grandes épidémies
- ✓ la réglementation et le contrôle des marchés des produits d'origine animale (interne, import –exportation) et le respect de la salubrité
- ✓ la maîtrise des interactions entre élevage et environnement, en produisant des codes concertés avec l'ensemble des acteurs, pour une gestion locale et rationnelle des ressources naturelles
- ✓ la formation et la recherche tout en facilitant la circulation de l'information entre les différents acteurs oeuvrant dans le secteur (techniciens, éleveurs, chercheurs….)
- ✓ la réglementation de l'émergence des différentes organisations professionnelles (éleveurs, ordre vétérinaire)

Ce passage d'une administration centralisée à des fonctions d'orientation et de contrôle a entraîné de sérieux bouleversements liés au transfert de responsabilité à des nouveaux opérateurs(éleveurs et vétérinaires privés grossistes …) quelque fois mal préparés. Cela a conduit à un vide institutionnel qui dans la plupart des pays subsahariens est loin d'être résolu, laissant dans le flou les différents opérateurs du sous secteur.

1.5.2. l'accompagnement du secteur privé :

La concentration des Etats sur des tâches essentielles a favorisé l'apparition des nouveaux opérateurs dont les rôles sont différents mais très complémentaires.

a)-Organisation des éleveurs :

Traditionnellement les éleveurs ont toujours des modes d'organisations qui ont pour objectif de réguler les relations sociales entre leurs membres, de réduire les aléas qui pèsent sur l'élevage mais aussi sécuriser les conditions d'accès aux moyens de production. Ces organisations permettent de prévenir et de résoudre des conflits internes au sein de la famille, de l'ethnie et au sein de la société.

Quant aux formes d'organisations des éleveurs qui sont issues des appuis institutionnels sont variées selon les localités, les problématiques et les structures d'appui (administration / partenaires au développement). Elles sont presque toutes, l'œuvre des administrations de l'élevage à travers les programmes et projets dont leurs financements étaient conditionné à la responsabilisation des éleveurs ou agro-éleveurs. Cette représentativité devrait contribuer à :

- ✓ renforcer la défense des intérêts de la profession par la constitution des organismes de base (groupements, unions....).
- ✓ assurer des services à des coûts compétitifs (approvisionnement des médicaments vétérinaires et intrants zootechniques)à l'ensemble de ses adhérents
- ✓ faciliter la contractualisation avec les autres opérateurs (prestataires de services, commerçants bouchers, agriculteurs, services de crédit, Bailleurs de fonds...)
- ✓ participer à la définition et à la gestion des politiques (locale, régionale nationale) de l'élevage et les codes liés à la gestion des zones pastorales.
- ✓ renforcer la sécurité des adhérents et leurs biens (vols de bétail et gestion conflits agriculteurs, administration judiciaire, sécurité, responsables traditionnels, collectivités)
- ✓ renforcer la lutte contre les épidémies par la mise en place des comités de défense sanitaire. en s'impliquant sur la gestion des mandats sanitaires
- ✓ organiser des formes des solidarités en cas de catastrophe et d'épizooties (cas de la Guinée sur l'éradication de la péri pneumonie contagieuse des bovidés.

Depuis presque deux décennies, ces multiples organisations professionnelles d'éleveurs existent et ne peuvent plus être ignorées . L'intérêt qu'elles suscitent dans certains pays, tient au fait qu'elles sont des partenaires le plus souvent incontournables.(RCA, Guinée, Mauritanie, RSA,Zimbabwé, Burkina Faso, Côte d'Ivoire...)

Dans d'autres pays elles font plutôt partie d'une nouvelle mode mais leur direction et leur coordination sont quelques fois détenues par les pouvoirs publics ou les porteurs de projets (Sénégal, Tchad, Rwanda, Bénin.....).

Ces nouvelles formes d'organisations sont encore en période de construction lente et progressive, malgré les rapports de pouvoir entre la puissance publique, les bailleurs de fonds et la société civile.

b)- Services privés :

L'ensemble des services à l'élevage qui étaient auparavant assuré par les pouvoirs publics sont transféré à ces nouveaux opérateurs. Parmi eux il y a :

- les vétérinaires privés

- commerçants grossistes, aliments ...
- inséminateurs
- conseillers en élevage

Le développement des services était intimement lié aux retrait des pouvoirs publics, des sociétés publiques de développement et des projets oeuvrant dans le secteur.

Selon les pays, ces services privés sont marqué par des évolutions plus ou moins avancées et opérationnelles. Les retards accusés au niveau de ces opérateurs , s'expliquent par les insuffisances dans le dispositif d'incitation à la privatisation, la mauvaise préparation des professionnels, mais également par les réticences des administrations vis à vis du transfert de certaines de leurs activités à ce secteur privé .

L'élevage contribue au tiers de la valeur de la production agricole de l'Afrique Subsaharienne. Au cours des dernières décennies, les productions animales, prennent une place de plus en plus grande, nécessitant de procéder à une amélioration quantitative et qualitative de capacités de production pour faire face à une forte augmentation de la demande. Cette progression de la demande est liée à la croissance démographique et, dans certains cas aux changements de comportement alimentaire des populations de plus en plus urbanisées.
A partir des années 1970, le secteur de l'élevage a connu des grands changements dont : des sécheresses récurrentes qui ont fortement réduit les troupeaux dans la bande sahélienne, la réduction des espaces pastoraux, l'avènement des grandes villes (une forte demande), la concurrence internationale, et le désengagement des Etats ont perturbé son cours habituel.

Le défi majeur à relever est l'accroissement de la productivité animale. L'expérience passée des dynamiques développées dans les pays du Nord, sans vouloir transposer les méthodes d'élevage productivistes peut être riche d'enseignements pour l'Afrique. Au regard, de ce que la France a développé depuis après la deuxième guerre mondiale, notre étude vise à comprendre la dynamique construite sur des bases concertées entre l'ensemble des acteurs du secteur de l'élevage, pour ainsi proposer des pistes qui peuvent apporter pour l'avenir plus de durabilité aux systèmes d'élevage en Afrique Subsaharienne.

Chapitre II : Problématiques et Méthodes

2. Problématiques et méthodes

2.1. Problématiques

En Afrique subsaharienne, l'élevage demeure au cœur des dynamiques de développement des sociétés rurales, ce qui justifie que, améliorer les conditions de productions animales, permettrait de garantir un développement économique durable, compatible avec les objectifs environnementaux et sociaux.

Il n'en reste pas moins vrai, que cette activité, continue de représenter une composante incontournable au sein des systèmes de production agricole, bien que les statistiques économiques officielles des pays de cette région, sous estiment habituellement sa contribution par le fait qu'elles ne prennent pas en compte les multiples rôles que joue l'animal dans la production alimentaire et agricole, ainsi que dans la vie socioculturelle de nombreux peuples pasteurs.

Malgré un potentiel encore largement sous utilisé dans certains endroits, un creusement des déficits internes en produits d'élevage se fait de plus en plus sentir face à une demande en forte expansion, liée dans certains cas aux changements de comportement alimentaire des populations de plus en plus urbanisées.

Or dans ces régions, les systèmes d'élevage extensifs s'imposent comme une activité économique majeure sans alternative et comme le principal moyen de maintenir des populations traditionnellement attachées à leur terroir.

Selon Duteurte (1998), depuis quelques décennies, les indicateurs macro économiques des pays subsahariens ont été fragilisés par de multiples phénomènes avec un certain nombre de points communs

- En premier lieu, le blocage de l'accumulation peut s'expliquer (comme les autres caractères), dans une certaine mesure de l'histoire. La période pré coloniale et le système colonial ont laissé de profondes empreintes et ont, notamment, contribué à bâtir des économies de rente orientées vers la valorisation des ressources sans accumulation du capital productif. La gestion administrée des économies coloniales a conduit à forger un capitalisme d'Etat, où le rôle du secteur privé est réduit.
- En deuxième lieu, l'Etat –Nation est en voie de constitution et les indépendances de la plupart des pays ne datent que de moins de 40 ans. Dans ce cadre, les réseaux personnels et les solidarités ethniques l'emportent sur l'institutionnalisation de l'Etat »(Hugon, 1993). Pour les mêmes raisons, la sécurité peut se révéler précaire et l'on assiste à une insuffisance de l'Etat de droit.
- En troisième lieu, ces pays sont caractérisés par une forte dépendance vis à vis de l'extérieur qui s'exprime à deux niveaux. Au niveau économique, les pays subissent des importations massives et l'augmentation de leur dette extérieure. Au niveau politique, on parle d'ingérence de la communauté internationale dans les affaires intérieures, du faible pouvoir de négociation des Etats sur l'échiquier international, ou de l'épuisement du modèle interventionniste au profit des politiques libérales subies. « Les trente dernières années ont montré l'inadéquation des modèles importés, qu'ils soient, selon les périodes, liés à

l'idéologie participationniste des animateurs ruraux, au schéma marxiste-léninisme des planificateurs, aux opérateurs de développement des ingénieurs, experts ou, récemment, aux thérapies libérales » (Hugon, 1993).

- En quatrième lieu, l'Afrique connaît depuis 25 ans une urbanisation sans précédent, qui résulte à la fois d'une croissance démographique soutenue et d'une crise des systèmes productifs. Cette urbanisation a eu pour effets principaux une paupérisation urbaine et une montée de chômage des jeunes. Mais il faut noter, en même temps, que cette urbanisation présente aussi des effets positifs sur les économies africaines qui sont restées fortement agricoles. Les liens entre les villes et la campagne sont maintenus par les acteurs qui jouent un rôle moteur dans le développement rural. De plus, il est important de repérer la créativité, les initiatives populaires, les nouvelles organisations et l'esprit d'entreprise qui émergent en milieu urbain et qui permettent aux acteurs de faire face à la crise. D'après Hugon, ce dynamisme n'est repérable que par l'observation sur le terrain de ces économies fortement informelles. Il vient contredire la vision « afro-pessimiste » qui résulte de la seule observation de l'Afrique subsaharienne à travers les lunettes macro-économiques.

Quant à l'élevage, les systèmes pastoraux des zones sahéliennes et soudaniennes ont été fragilisés pendant les périodes successives de sécheresse qui ont affecté ces régions à partir des années soixante dix. La modification des itinéraires de transhumance, de temps de parcours de saison sèche, la sédentarisation ont eu pour conséquence une remise en cause de la structuration sociale traditionnelle.

Le plus grand enjeu en matière d'élevage est d'accroître la production animale au delà de la simple prolongation des tendances actuelles, pour satisfaire à une demande local, mais aussi participer toujours pour l'approvisionnement des marchés sous régionaux.

Dans la plupart des pays depuis les années quatre vingt, on note le recul de l'engagement des Etats, qui reflète les choix opérés sous l'influence des bailleurs de fonds (Banque Mondiale , Fonds Monétaire International....) et de la doctrine libérale. L'intervention publique dans la gestion des filières de productions animales qui fût en vigueur un temps a montré ses limites pendant la période des économies centralisées. Ce désengagement a favorisé l'apparition des nouveaux opérateurs privés, des prestataires de service et à la structuration du milieu d'éleveurs après une période intermédiaire très douloureuse.

Parallèlement la protection frontalière des pays s'est affaiblie, avec la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
Dans ces conditions où apparaissent ces grands changements, naissent des nouvelles stratégies en matière de développement du secteur de l'élevage pour :

- répondre aux besoins des populations locales et régionales dans une optique de garder cette diversité de systèmes de production
- produire quantitativement et qualitativement pour être compétitives et pouvoir à la fois résister aux importations massives et garder une capacité exportatrice dès que les conditions le permettent.

Cette ambition légitime des pays subsahariens, suppose l'acquisition de nouvelles compétences, de savoirs, et de manière de faire de la part de l'ensemble des acteurs : les pouvoirs publics, les opérateurs privés, les prestataires de service ainsi que les éleveurs et leurs organisations.

Depuis des décennies, nombreux acteurs (africains et étrangers) ont mis en évidence les thèmes essentiels sur lesquels devraient porter la modernisation du secteur l'élevage subsaharien.

A la lumière de ma propre expérience, et des données collectées à ce sujet, les principaux thèmes qui constituent les réelles problématiques sont :

- ***Comment améliorer les systèmes de production***
- ***Comment améliorer l'organisation et la représentativité des éleveurs***
- ***Conforter l'organisation des marchés pour une meilleure valorisation des productions animales***
- ***Comment soutenir le développement des services en faveur de l'élevage***
- ***Comment améliorer le cadre institutionnel national et régional***

2.1.1. Comment améliorer les systèmes de production

2.1.1.1. Comment maintenir la diversité des systèmes d'élevage face à de perpétuelles mutations

a) des systèmes pastoraux traditionnels

Au sein des systèmes pastoraux traditionnels (nomades, transhumants) l'élevage a toujours joué un rôle très important dans l'émergence des premières formes d'organisation sociale, dans leur développement et aussi dans les rapports sociaux. Aujourd'hui, l'ensemble de ces systèmes est soumis à de sévères agressions écologiques, techniques et économiques créant des déséquilibres qui sont contrés différemment. Parmi ces déséquilibres figurent des évolutions de grandes tendances qui sont entre autre, les modifications liées à la mobilité des troupeaux, des itinéraires des parcours, des lieux et de temps de séjour, la sédentarisation qui ont tous pour conséquence une remise en cause de la structuration sociale traditionnelle.
Depuis ces dernières décennies, selon les circonstances, les éleveurs utilisent des stratégies d'adaptation à tous les cas de figure. Actuellement beaucoup dressent un bilan mitigé du passé et s'inquiètent du fossé grandissant entre les sociétés pastorales et la société globale dans les pays en développement.
L'enjeu est de comprendre, suite à ses perturbations, les conséquences que subissent les éleveurs dans leur activité :

- La crise des sociétés pastorales

Cette crise a bien débuté à la suite des sécheresses répétées, et de l'occupation des terres les plus marginales traditionnellement vouées à l'élevage extensif. Devant la marginalisation engendrée ainsi créée par l'absence des pâturages, d'eau, d'approvisionnement en céréales, la misère du cheptel les éleveurs ont perdu le contrôle de la situation devenue désespérée. Une mobilité qui était auparavant bien raisonnée a été très massive et précipitée, entraînant la dislocation des groupes sociaux bien que gardant encore des liens avec leurs souches, a dispersé les hommes et les centres de décisions. L'exode rural et la sédentarisation accrue, la capacité de reconversion des pasteurs démunis s'est accrue par obligation et a favorisé des changements de catégories sociales en fonction des effectifs et l'émergence des éleveurs-agriculteurs, des agro-éleveurs, la

détérioration des mœurs.

Les grandes transhumances ont également laissé à l'abandon des terroirs avec l'apparition des espaces vides à cause de la dislocation des grands pasteurs pour des destinations différentes d'un même groupe ou d'une famille pour sauver le maximum de bétail.

- La pauvreté

Ces changements survenus dans ces zones ont occasionné des pertes du bétail considérable et plusieurs familles se sont retrouvé dans une situation visible de difficulté de survie visible. Cela résulte du fait que la plupart de ces pasteurs, gagnent l'essentiel de leurs ressources monétaires de la vente du bétail. Par exemple en République Centrafricaine les éleveurs peuls Mbororo transhumants tirent 92% de leurs ressources de la vente de bovins(C.Lemasson, R.Assana 1990). La situation devient catastrophique quand il y a une forte détérioration des termes de l'échange (prix du bétail par rapport à ceux des produits alimentaires et autres sucre, habits. ..). Pour fournir une base de comparaison en système d'élevage transhumant, Swift au Niger en 1984 (cité par Bernard et al., 2001) considère que 3 UBT par personne constituent l'effectif minimum pour la survie d'une famille et que face à cette précarité, cette famille doit trouver d'autres sources de revenus pour assurer sa survie.

Une étude détaillée de 200 familles, montrent également qu'à moins de 11 bovins par personne (soit 9,9 UBT/ personne), 69%des éleveurs sont contraints de s'engager dans l'agriculture pour alléger leurs charges et tenter de diminuer la surexploitation de leur bétail. Leur conclusion est qu'en fin de compte « l'éleveur disposant de moins de 11 bovins par personne, qui n'a pas d'autre source de revenu que la vente du bétail et qui ne cultive pas, s'installe dans une situation d'appauvrissement inéluctable.

D'après un exemple à Vélingara (Sénégal) un taurillon de 2-3 ans permettait d'acheter un à un sac et demi de 50 kg de mil sorgho en janvier et février 1985 tandis qu'à abgar (linguère) on arrivait à 1,5-2 sacs pendant la même période. Le prix du sac était fixé partout à 10.000 F CFA. Selon les familles, cette ration fait tenir pendant 10-15 jours alors qu'avant la sécheresse le prix de ce même taurillon suffisait pour nourrir la famille durant 1-2 mois (BA .A S mémoire, 1985) Cependant, cet élevage pastoral s'impose comme une activité économique majeure sans alternative dans la zone, et comme le principal moyen de maintenir des populations dans de vastes étendus arides. Malgré la principale caractéristique qui est la mobilité et une faible productivité, cet élevage participe toujours pour une part prédominante à l'approvisionnement des marchés urbains, ainsi qu'à l'autoconsommation des produits (lait viande) des familles pastorales.

Pour certifier cette tendance de pauvreté de ces catégories d'éleveurs, il suffit de partir de l'approche qui a été faite par (Duteurte G., Kamil H. ;LeMasson A.. ,2002.

b) des systèmes agropastoraux :

L'évolution la plus sensible semble être l'intégration grandissante des activités d'élevage dans les productions agricoles, notamment dans les zones cotonnières. En revanche, un élevage de petite transhumance s'est maintenu. Le développement de l'utilisation agricole (fumure,

recyclage des résidus , gestion des pâturages...), la fourniture de l'énergie (culture attelée, transport .), et la capitalisation (placement de l'épargne), tous les aspects de l'élevage apparaissent comme des facteurs importants de cette dynamique. Chacune des catégories d'éleveurs (sédentaire ou transhumant) reste confronté à des situations plus ou moins différentes .

- L'agro- éleveur sédentaire : ce type de producteur est récent et pour lui, l'animal joue un rôle comme outil de mécanisation c'est à dire un auxiliaire de l'agriculture. Par contre, il ne maîtrise point les techniques d'élevage de base et cela occasion un handicap dans l'alimentation , les soins des animaux et reste très dépendant des circuits traditionnels de ventes qui se reposent sur des bases sociales différentes de ses habitudes.
- L'éleveur- agriculteur transhumant : si l'élevage traditionnel de divagation perdure encore dans les zones agricoles, il est de plus en plus confronté à une concurrence croissante pour les ressources naturelles principales particulièrement. Des conflits récurrents apparaissent, et ont participé à faire évoluer vers des systèmes où la part des intrants (notamment l'alimentation) est devenu très importante. L'intégration de cette activité dans les circuits marchands est donc plus poussée : en Inde, par exemple, la commercialisation du lait représente une part non négligeable dans la rémunération des ménages ; au Burundi, la vocation des étables laitières est d'être aussi des étables fumières, le lait n'étant pratiquement qu'un sous produit du fumier (B. faye, V.alary ; les enjeux de PA ; 2001)
- Le petit élevage (ovins, caprins, porcs volailles.. ;) est pratiqué dans toute la zone humide là où les animaux à cycle court sont les plus dominants. Avec des potentialités alimentaires, il se retrouvent le plus souvent très proche des grandes agglomérations urbaines, ce qui lui donne à priori des débouchés favorables. Cet élevage familial est en effet soumis à des contraintes sanitaires plus marquées, mais ce système de production est très adapté aux capacités d'investissement des ménages les plus modestes. L'offre commerciale de ces produits à des prix compétitifs peut être renforcée (notamment les soins sanitaires) pour accroître la production qui aura un impact non négligeable sur les revenu familiaux.

c) des élevages à tendance intensive :

Ces types d'élevage sont la suite logique de la libéralisation des économies dans les pays en développement. Même si ce phénomène à une importance variable en fonction des pays, ils se généralisent dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Ces investissements qui développent des activités d'élevage artisanales, semi-industriels, voire industrielles dans les pays côtiers, s'installent le plus souvent dans les zones péri-urbaines en pleine croissance, pour répondre à la demande. Quelle que soit l'espèce concernée (aviculture, porciculture, des ruminants ..) les conditions d'élevage sont soumises à une rentabilité économique liée à des facteurs qui concourent à l'amélioration de la production. Ainsi ces élevages font appel à des races , variétés ou souches animales améliorées à productivité améliorée mais exigeante au point de vue environnement, alimentation, santé, et habitat. Ces systèmes connaissent en outre les contraintes liées à :

- l'organisation en filières des producteurs
- l'organisation de la maîtrise des coûts de production,
- l'accompagnement technique des producteurs

- le respect de la qualité (produits / environnement)
- le financement de l'investissement y compris le fonds de roulement
- la concurrence inégale avec les produits subventionnés des pays du nord.

Les différenciations entre ces systèmes sont liées tant à des mœurs culturelles qu'à une part croissante des intrants et surtout à la contrainte foncière suite aux multiples changements (sécheresses, forte croissance démographique, désengagement des pouvoirs publics..) qui se sont produits durant ces dernières décennies. Une forte dynamique et des évolutions sont observées dans tous les types d'élevage avec des tendances de plus en plus controversées chez les pasteurs et quelques péri-urbains, mais positifs chez la plupart des agropastoraux .

2.1.1.2. Comment trouver un compromis à une gestion complexe et concurrentielle des ressources naturelles et de l'espace ?

Les espaces ayant servi à procurer une alimentation naturelle aux ruminants domestiques ont subi de profondes modifications au cours de deux dernières décennies sous les effets conjugués de la croissance démographique de la modification des systèmes agraires et du climat
Les différentes formes d'utilisation des ressources par l'élevage sont caractérisées par une importante variabilité spatiale et temporelle. L'exploitation des ressources pâturables étant basée sur les pratiques de mobilité du cheptel, repose sur une gestion commune avec d'autres populations, suivant des règles de partenariat ou de partage. Cet équilibre définit des restrictions et des possibilités d'exclusion du temps ou de la période pour s'en servir. Les principes s'adaptent en fonction des types de ressources points d'eau (puits traditionnels, forages, fleuve) les terres de cures salées, les parcours, mais également ils tiennent compte des appartenances sociales qui intègrent les règles coutumières et publiques foncières.
La « vieille orthodoxie » (Lane & Swift, 1989) et « le point de vue dominant » (Sandford, 1983) qui dépeignaient les pasteurs comme des individus dénués de bon sens économique adoptant des systèmes de tenure des terres communales intrinsèques néfastes ont été remis en question et sont désormais reconnus comme une base erronée sur laquelle fonder des stratégies de développement futur pour les zones pastorales. Toutefois, ces points de vue et les politiques auxquelles ils donnent naissance ne cessent d'encourager le retrait des pâturages de la production pastorale au profit des cultures agricoles et pour permettre leur acquisition par des particuliers, l'Etat où à des fins de production commerciale.

La rentabilité des systèmes opportunistes de pâturage au sein d'environnements déséquilibrés ou non équilibrés et le besoin de mobilité en tant que composante essentielle de la gestion des pâturages africains ont été bien démontrés par Sandford (1983) et plus récemment par Behnke & Scoones dans leur article « Repenser l'écologie des parcours en Afrique » (1992). Toutefois, il reste à voir comment ce raisonnement peut être adopté par les décideurs et mis en pratique par le biais de la conception de nouvelles dispositions administratives et des nouvelles modalités de tenure foncière. C'est par exemple du projet pastoral du Tchad Oriental dont l'optique n'est plus la sédentarisation des éleveurs, mais plutôt sécuriser leur mobilité par la mise en place des ouvrages d'hydrauliques pastorales avec une gestion concertée pour faciliter leur accès aux et de points d'eau.

Dans les systèmes traditionnels pastoraux, l'appropriation privative des espaces n'est surtout pas compatible avec les pratiques de mobilité des troupeaux .

Toutefois l'évolution des contraintes d'exploitation des ressources ces dernières décennies est marquée par la croissance démographique et les bouleversements profonds des systèmes agraires. Ainsi face ces différents changements, résulte une forte dynamique d'évolution des systèmes de production avec des conséquences importantes sur l'écosystème.

L'augmentation importante de l'exploitation de l'espace est la résultante de la multiplicité des utilisateurs et de l'apparition des nouveaux statuts perturbant les règles coutumières et traditionnelles. Ces nouvelles sources du droit qui régissent l'utilisation des ressources sont à l'origine des nouvelles tensions vives qui débouchent de plus en plus sur des conflits violents.

Dans les pays francophone d'Afrique de l'Ouest et du Centre, la nationalisation des ressources pastorales découlait de la politique coloniale française qui considérait que les terres dites « non utilisées ou sans maître » c'est à dire non labourées pour l'agriculture n'appartenaient à personne et qu'elles étaient donc la propriété légitime de l'Etat. Dans la région particulièrement connue du delta intérieur du fleuve Niger (Mali et Niger) qui est l'une des ressources pastorales les plus importantes de tout le Sahel . Cette politique n'a pas su tenir compte de l'un des systèmes de tenure pastorale les plus complexes et évolués de toute l'Afrique. Selon ce système mis en place par (Cheikou Amadou en1818) , les pâturages décrues en saison sèche, qui constituent la plaque tournante pour laquelle quelques quatre millions de têtes de bétail transhument chaque année, étaient divisés en environ trente zones de pâturages allouées à des sous clans de pasteurs nomades peuls . Des droits réciproques de pâturage étaient attachés à chacune des zones de façon à permettre à tous les groupes d'éleveurs d'accéder chaque année aux bourgoutières dont les pâturages sont d'une excellence qualité, au moment de la décrue, tandis que des nomades étrangers ne pouvaient avoir accès que moyennant le paiement d'une taxe. Les mouvements du bétail étaient minutieusement surveillés, chaque troupeau appartenant aux membres d'un clan ayant sa place allouée en fonction d'une hiérarchie structurée de manière à déterminer l'ordre dans lequel les animaux pouvaient accéder aux pâturages inondés lors de la décrue. Sur la base des conditions dominantes chaque année, les gestionnaires des ressources de chaque zone fixaient les dates auxquelles devait avoir lieu l'accès aux pâturages.

Alors que les systèmes coutumiers de tenure foncière étaient basés sur le principe communément accepté du droit du premier arrivé, pour déterminer l'accès prioritaire et pour gérer les pâturages, de nos jours, l'accès aux ressources devient possible en intercédant auprès des autorités politiques ou des membres influents des Etats, dont les intérêts sont parfois très éloignés d'une gestion durable des ressources locales. La non reconnaissance formelle des responsables coutumiers de ces pâturages, tout en assurant un autre moyen d'accès aux pâturages, a de toute évidence gêné l'aptitude des producteurs ruraux qui dépendent le plus de ces ressources, à les gérer en fonction de leurs propres intérêts et, dans le même temps, elle n'est pas parvenue à identifier un autre système de tenure efficace et équitable qui puisse remplacer le système coutumier (Moorehead 1991).

De même, la mise en place de milliers de puits et de forage publics dans les zones arides, bouleverse les systèmes de tenure des points d'eau . Les anciens droits de propriété sur les puits traditionnels construits par les éleveurs eux mêmes, droits basés sur les tribus et sur les clans, qui permettaient jadis de contrôler de manière efficace l'accès aux pâturages, sont perturbés et renversés par la fourniture de ces aménagements « publics ».
L'accès à ces aménagements collectifs publics n'est souvent pas surveillé du tout et parfois des

éleveurs, armés jusqu'aux dents (issus d'un pays différent) sont capable de monopoliser l'usage de ces points et d'exclure les gestionnaires traditionnels de la zone(Thébaud, 1993).

2.1.2. Comment améliorer l'organisation et la représentativité des éleveurs

Les observations réalisées sur le terrain, dans la plupart des pays , montrent que la relance des productions animales en Afrique Subsaharienne ne peut se réalisée avec efficacité sans que soient résolues les contraintes qui freinent le développement de l'élevage.
Les contraintes socioprofessionnelles semblent les plus urgentes:

2.1.2.1. Comment pallier l'insuffisance implication des éleveurs dans le processus de décision ?

Il s'agit d'une question fondamentale maintes fois affirmée. La question qui se pose aujourd'hui n'est plus de programmer un débat sur la participation des éleveurs, mais plutôt, de créer les conditions de participation des éleveurs à toute proposition et prise de décision concernant leur secteur d'activité.
A l'occasion, cette question a été débattue lors de plusieurs rencontres

- La conférence de PRAIA organisée par le CILSS et Club du Sahel en 1994, sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel
- La Convention Internationale sur la désertification, signée en 1995 par 106 Etats, confirmait également la place essentielle des éleveurs pasteurs dans la gestion des ressources naturelles.
- Les Journées Internationales de Bamako, décembre 1994- VSF : colloque sur la place des opérateurs privés dans le processus de désengagement de l'Etat du secteur vétérinaire en Afrique francophone. Dans les recommandations, il était clairement demandé que les « schémas directeurs de privatisation » permettent de préciser les fonctions qui doivent rester de la responsabilité de l'Etat et celles qui seront transférées aux autres opérateurs du secteur.
- Enfin des recommandations étaient bien formulées pour permettre aux organisations d'éleveurs et aux professionnels de la filière de bénéficier des actions de formation qui devront être développées à leur égard pour leur permettre d'assurer pleinement leurs fonctions d'interlocuteur dans les concertations avec les autres partenaires.
- Le colloque sur la formation des vétérinaires en Afrique francophone et leur insertion professionnelle (Toulouse, Avril 1996) qui a souligner également le rôle d'appui de la profession vétérinaire aux éleveurs et la nécessité des processus de participation des éleveurs aux actions de santé animale et de développement de l'élevage.
- L'assemblée constitutive de l'Union Inter-africaine des Organisations Professionnelles d'Eleveurs (UIOPE[3]) tenue à Nouakchott- Mauritanie en Novembre1999 qui avaient confirmer la volonté des organisations professionnelles d'éleveurs de 13 pays francophones d'Afrique de défendre les intérêts de leurs membres.

Malgré les formes d'organisations et de participation aux débats sur l'élevage, les éleveurs sont loin d'être réellement impliqués dans les décisions concernant le développement de l'élevage.
Une évidence apparaît toutefois, il ne sera pas possible de progresser dans le développement de la productivité du cheptel sans l'émergence et l'implication des formes d'organisations sociale et économique des éleveurs.

[3] Union Inter-africaine des Organisations Professionnelles d'Eleveurs (mise en place en novembre 1999)

2.1.2.2. Comment renforcer le rôle et implication des organisations d'éleveurs dans les politiques de développement de l'élevage ?

L'avènement des politiques d'Ajustements structurels survenues les années quatre vingt, a engendré des dynamiques de décentralisation et ont induit une floraison d'organisations d'éleveurs dont le mode d'organisation et l'évolution des activités sont le plus souvent sous l'influence des « apporteurs d'argent ». bailleurs de fonds, divers projets ou ONGs.

Ainsi, le développement de ces nouvelles formes d'organisations professionnelles d'éleveurs est très variable. A leur naissance, des activités novatrices sont engagées (fourniture de médicaments vétérinaires, gestion des espaces pastoraux et des points d'eau,....) en vue de trouver « une solution collective ». Par la suite, ce n'est que rarement, l'organisation professionnelle parvient à prendre en compte tous les autres aspects liés à son propre développement et à l'échelle nationale

- ✓ En Guinée, la constitution des groupements d'éleveurs a été liée à l'action d'une composante du projet de restructuration des services de l'élevage (PRSE [4]87). Ces organisations de base ont démarré leur activité sur le thème de la santé animale de base (approvisionnement et formation à l'usage des médicaments vétérinaires). Après quelques années d'activités, d'autres thèmes ont été exprimés tels que la valorisation des productions animales (mise en place des marchés à bétail dans les zones de forte production), la lutte contre le vol de bétail et la gestion des conflits (entre éleveurs et agriculteurs). L'apparition de ces problématiques a favorisé la mise en place d'autres formes organisations comme : les Comités de Coordination Sous Préfectoraux, Préfectoraux, les Fédérations Régionales et en 1998 la création du Comité de Coordination National des Eleveurs de Guinée(CCNEG). Cette évolution démontre la volonté des éleveurs à prendre de plus en plus de responsabilités face à leur développement , mais cette organisation s'est affaiblie par des tensions internes .

- ✓ En République Centrafricaine, la Fédération Nationale des Eleveurs (FNEC) est une structure ancienne créée en 1973 assurant l'approvisionnement national en produits vétérinaires en les distribuant par 250 groupements d'éleveurs et agro-pasteurs ; les responsabilités de gestion administrative et financière qui relevaient du choix des éleveurs, a été gelé par les pouvoirs publics
- ✓ Au Niger, une floraison d'organisations nationales d'éleveurs(AREN[5], FENEN [6]DADO) antagonistes divisent les éleveurs depuis une décennie
- ✓ Au Tchad, des formations diversifiées d'organisations soit régionale , ethnique , ou de génération (association des jeunes arabes, des jeunes peulhs .....) sans concertation entre elles.
- ✓ En Mauritanie, le Groupement National des Associations Agro-sylvo-Pastorales (GNAP) est concurrencé par la fédération nationale des éleveurs de Mauritanie, et non reconnue par l'association des commerçants et celle des bouchers.

---

[4] PRSE (projet de restructuration des services de l'élevage)
[5] AREN (Association pour la relance de l'élevage au Niger)
[6] FNEN DADO(Fédération nationale des éleveurs du Niger)

- ✓ Au Burkina Faso, la fédération nationale des éleveurs a des difficultés à se faire reconnaître à la base par des groupements qui sont encore très liés aux projets ou ONGs qui les encadrent.
- ✓ Au Sénégal, la mise en place des Maisons des Eleveurs (MDE) a plutôt favorisé la mise en place d'une interprofession (éleveurs, commerçants, bouchers et vétérinaires privés) sans prendre en compte le fait que celle ci ne prendra réellement corps que sur des éleveurs ayant une production permanente et bien organisée.

La promotion du mouvement associatif a aussi favorisé l'organisation des commerçants de bétail et des bouchers en association ou en coopérative.

Ces dynamiques associatives diverses sont encore très fragiles, et posent la question des moyens avec lesquels elles peuvent fonctionner. Egalement, l'on s'interroge sur le rôle que peuvent jouer les formes traditionnelles d'organisations d'éleveurs qui sont presque ignorées.

C'est à ce niveau qu'il convient d'analyser et de lever les préalables, comme souvent les conflits éventuels qui pourraient exister entre le rôle des services publics et ces organisations professionnelles des éleveurs (cas de la Guinée) ou encore à l'usage politique que pourraient en faire les uns et les autres et qui serait de ce fait suspect si ce n'est dangereux.

Face à cette évolution, les éleveurs doivent être associés à la définition des politiques de développement et de contrôle de leur efficacité par une représentativité des éleveurs sous plusieurs formes telles que :

- locale (groupements ou association)
- zonale (union, coordination)
- régionale (union, fédération)
- nationale (union, fédération)
- inter- régionale ou Etats (union, association)

Cette représentativité des éleveurs n'est que très partiellement assurée actuellement, mais doit nécessairement participer à la définition et à la gestion des politiques locales, régionales, nationales ou inter régionale telles que : l'amélioration de la productivité du cheptel, l'approvisionnement en intrants , la politique de crédit, la protection contre les grandes endémies, la politique foncière, l'organisation des marchés, celle des industries agroalimentaires de transformation.

2.1.3. Comment conforter l'organisation des marchés pour une meilleure valorisation des productions animales

Les potentialités des zones sahélienne et soudanienne permettent des mouvements de bétail partent des principaux flux pour approvisionner les grands centres de consommation situés dans les pays côtiers.(Carte d'Afrique sur les échanges).
Le circuit habituel de valorisation du bétail passe par des réseaux traditionnels.

2.1.3.1. Animaux sur pied

En général, l'éleveur ne présente des animaux à la vente qu'en situation de besoin de liquidités, ce qui limite sa capacité de négociation. Le circuit est toujours classique sur les ruminants (bovins, ovins et caprins). Les animaux sont amenés individuellement dans les petits marchés et

ensuite collectés et acheminés vers les grands marchés (foirails). Quelque fois, les acheteurs (les Téfanké ou Taïf (intermédiaires originaires des localités) vont directement s'approvisionner chez les éleveurs leur supprimant du même coup les informations sur les prix qu'ils pourraient retirer de la fréquentation du marché Ils deviennent des conseillers commerciaux quand les éleveurs drainent directement les animaux aux marchés, ils aident aussi les commerçants acheteurs ou « dioulas » et servent de garantie sur l'origine des animaux et en cas de crédit entre les deux parties

Ces intermédiaires sont rémunérés par l'ensemble des parties (éleveur, acheteur) pour les services rendus, ce qui justifie un abattement du prix en défaveur des éleveurs. certaines organisations d'éleveurs au Bénin (l'association des éleveurs de Gogounou), ou les groupements de Djibo et de Ladalan) au Burkina Faso ont réussi à éliminer cet intermédiaire.

Des grandes difficultés d'acheminement sont multiples, car le convoyage se fait à pied, et le parcours des distances entre les lieux d'achat et les centres de consommation peut durer de un à deux mois. L'insuffisance d'infrastructure, le manque de couloirs de passage, les tracasseries administratives par les agents en uniforme) constituent les plus grands fléaux de ces opérations

.

2.1.3.2. La viande

Ce circuit est pratiqué par des chevillards qui viennent directement s'approvisionner aux marchés non loin des centres de consommation. Il est très peu utilisé à cause des difficultés liées à la faible surface financière des opérateurs, et à l'absence du matériel adéquat (chaînes de froid) pour faire des stocks suffisants.

2.1.3.3. Une concurrence inégale avec le marché international

L'évolution du marché mondial a bouleversée tous les circuits traditionnels en Afrique subsaharienne. En effet, la vaste gamme des soutiens aux produits et aux exploitations dont disposent les pays du Nord n'est pas envisageable dans le contexte des pays en développement. Cependant, le prix des viandes en Afrique est librement fixé sur le marché ou les productions nationales affrontent la concurrence déloyale de produits importés constitués des bas morceaux fortement subventionnés.

Selon le rapport de Mr COLLAUDIN (1994), depuis le milieu des années 1980, les exportations Européennes de viandes ont non seulement comblé le déficit africain en produits carnés, mais ont également fini par prendre des parts de marché à des filières locales pourtant compétitives, devenant ainsi un frein au développement de la production locale et aux échanges régionaux. Sur ce marché, qui n'a jamais représenté plus de 5% des exportations communautaires, l'Europe est aujourd'hui le fournisseur quasi exclusif de viande extra-africaines (95% des produits importés) grâce à des produits bas de gamme issus de l'activité de la découpe dont certains sont fortement subventionnés. Dans ce lot d'importation, la France fournie 40,1%(source Eurostat, 1991) cité par SOLAGRAL.

Face à toutes ces difficultés, il y a des enjeux politiques qui doivent nécessairement être pris en compte pour promouvoir l'intégration économique.

Le défi majeur à relever est l'accroissement de la productivité animale. L'expérience passée des dynamiques développées dans les pays du Nord, sans vouloir transposer les méthodes d'élevage productivistes peut être riche d'enseignements pour l'Afrique. Au regard, de ce que la France a développé depuis après la deuxième guerre mondiale, notre étude vise à comprendre la dynamique construite sur des bases concertées entre l'ensemble des acteurs du secteur de l'élevage, pour ainsi proposer des pistes qui peuvent apporter pour l'avenir plus de durabilité aux systèmes d'élevage en Afrique Subsaharienne.

2.1.4. Comment soutenir le développement des services en faveur de l'élevage

Les services techniques de l'élevage ont assuré traditionnellement l'ensemble des fonctions d'appui aux éleveurs, axées essentiellement sur :

- une prééminence de la médecine vétérinaire collective et prophylactique, les soins individuels en santé animale,
- la fourniture aux éleveurs , d'un ensemble de services techniques incluant la vulgarisation, les soins vétérinaires , la formation, les conseils zootechniques,
- le recensement et la tenue des statistiques du cheptel

Ces multiples appuis n'ont pas toujours répondu aux besoins réels des éleveurs dont l'insatisfaction et les nécessités de révision de techniques d'intervention ont amené l'ensemble des pays à s'engager dans un processus de transfert des quelques fonctions au secteur privé et aux bénéficiaires.

Les contraintes sanitaires face au développement des productions animales ont été toujours l'affaire des Etats. Malgré les moyens mobilisés, les efforts de lutte ont dans l'ensemble donné des résultats mitigés, sauf le cas de la peste bovine dont le soutien international a permis l'éradication dans la plupart des pays africains.

Face au désengagement des Etats qui a provoqué une forte diminution des moyens alloués à la protection sanitaire des animaux, les producteurs eux mêmes, doivent prendre le relais et s'impliquer fortement pour éradiquer les contraintes sanitaires.

La lutte des fléaux ne doit se faire isolément mais de façon nationale et régionale et coordonnée.

Cette mobilisation doit être simultanée politiquement pour permettre la mise en commun des moyens financiers, technologiques et humains des pays pour mieux lutter efficacement contre les grandes endémies.

2.1.5. Comment améliorer le cadre institutionnel national et régional

Le cadre institutionnel est classique avec un ministère et son administration, avec les fonctions de vulgarisation, de production et de commercialisation. La recherche quant à elle, a mené des programmes ne répondant pas toujours aux besoins des bénéficiaires ou des utilisateurs. Egalement la formation connaît des lacunes dans des nombreux pays

Depuis la création des organisations sous régionales la CEDEAO et la CEMAC, des politiques d'élevage ont été l'objet de très grandes ambitions dont la mise en œuvre reste encore très sobres. Parmi elles, l'accent est mis sur le désengagement des Etats, la privatisation, la libéralisation des échanges qui favorisent le renforcement de la coopération sous régionale

Or, le succès de ce processus exige des connaissances préalables des contraintes rencontrées sur le plan régional dans le secteur de l'élevage.

2.2. METHODE

La méthode de recherche utilisée dans les différentes régions que nous avons visité s'est basée sur :

- La bibliographie
- La prise de contact avec des personnes ressources
- Les visites des différents types d'organisations professionnelles et services d'accompagnement

Les outils sont des entretiens ouverts (discussions libres) sans fiches, mais plutôt orientées vers la spécialité de la région visitée.

Une approche historique globale de l'agriculture a été abordée et particulièrement le rôle de chaque intervenant pour comprendre l'évolution, les difficultés, les échecs et leurs cause, les réussites et les stratégies de mise en œuvre.

2.2.1. Zones d'Etude :

Compte tenu de la nature du sujet, 3 régions françaises reconnues spécialisée en élevage ont servi de cadre d'étude, il s'agit de :

- L'Aveyron
- Le Limousin
- Les Hautes Alpes

Cette recherche a été réalisée pendant quatre mois. (Juillet, Août, Septembre et Décembre)

2.2.2. Bibliographie :

La collecte des données bibliographiques a été réalisée dans différents lieux de documentation : le Cnearc, le Cirad, l'Institut de l'Elevage à Paris, l'APCA, les Chambres d'Agriculture. Elle s'est étoffée par d'autres documents récupérés durant la période de recherche sur le terrain.

2.2.3. Prise de contact avec des personnes ressources :

Les personnes ressources rencontrées sont issues des différentes origines de la professionnelle agricole et des services techniques La plupart de ces personnes ont participé activement à la modernisation agricole et servent de témoins de l'évolution de leurs activités respectives.
Avec eux, nous avons eu des entretiens sur l'historique les facteurs marquants de cette modernisation agricole particulièrement sur la professionnalisation, le partage du pouvoir , la dynamique des systèmes d'élevage.. . Les différents enseignements tirés sont consignés dans le chapitre 3 .

2.2.4. Visites d'institutions et des services d'accompagnement :

Les visites de terrain ont permis de rencontrer des acteurs qui sont des multiples corporations dont :

✓ ***Les organisations professionnelles agricoles :***

des chambres d'agriculture,
des syndicats (FDSEA, Confédération Paysanne)
l'ADASEA
des groupements de producteurs,
des associations
des GAEC
des CUMA
des Fédérations régionales des coopératives
des groupements de défense sanitaire
des coopératives agricoles
des Upra
des éleveurs

✓ ***Les services d'accompagnements***

Des SUAD
Des EDE
Des CTE
AVEM

✓ ***Les pouvoirs publics (Conseil régional)***

Les entretiens sont individuels ou collectifs, et quelquefois des visites des équipements de valorisation des productions animales (foirail, marché à cadrant, abattoir et fromagerie ...)

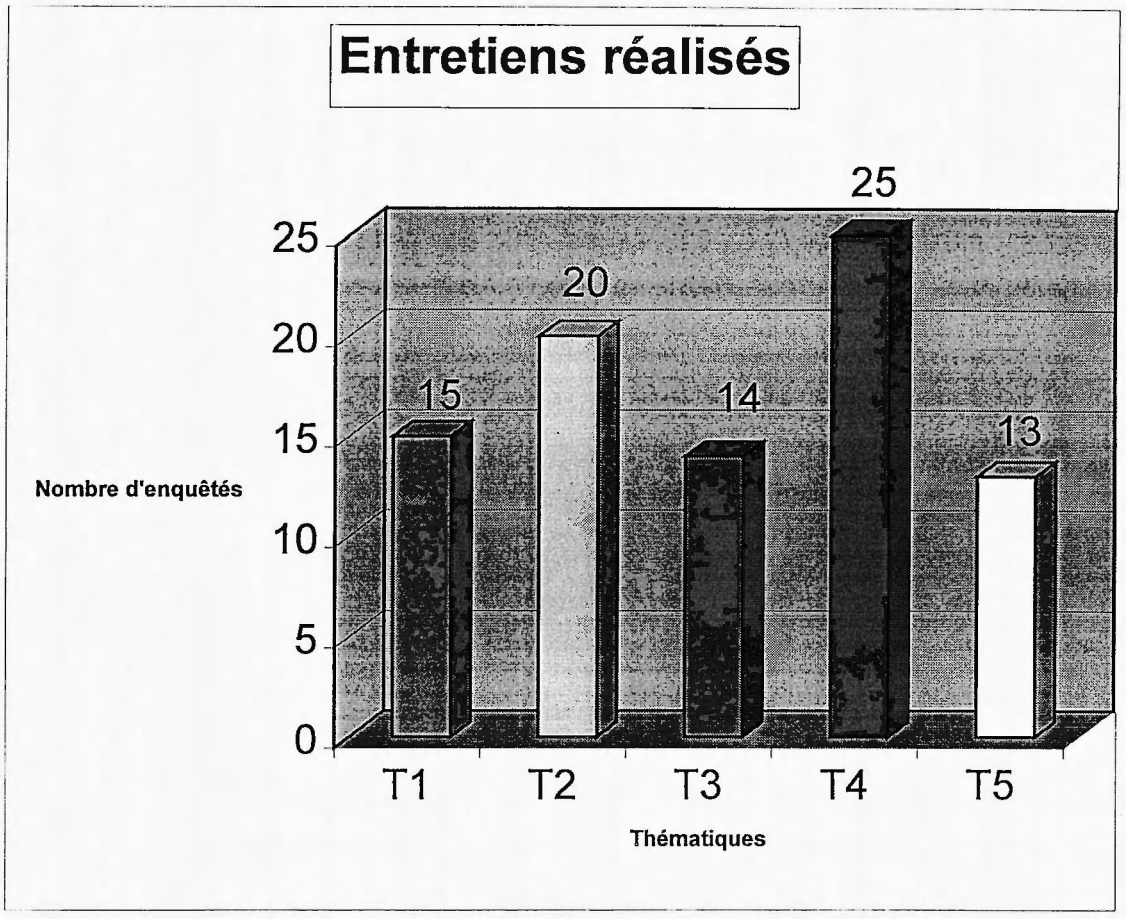
Tous les entretiens réalisés (personnes ressources, institutions, services d'accompagnement et pouvoirs publics) sont consignés en Annexe

Tableau 2 : Résultats des entretiens du terrain

zones	Institutions visités	Dates	Thématiques				
			T1	*T2*	*T3*	*T4*	*T5*
Aveyron		*Du 27/7 au 8/8/03*					
	SUAD Chambre d'Agriculture		X	X	X	X	X
	Coopérative des jeunes de montagne			X		X	
	Exploitation Maynier		X	X			
	Upra d'Aubrac			X		X	
	Comité de développement nord Aveyron					X	
	Lycée Agricole La Roque					X	
	Coopérative UNICOR			X	X	X	
	Marché de Lessac				X	X	X
	Fédération départementale de défense sanitaire (FODESA)				X	X	X
	GAEC Flottes		X	X			
	Exploitation Daniel CARRIER		X	X			
	Exploitation Pierre BASTIDE		X	X	X	X	
	AVEM		X	X		X	
	Exploitation Bruno CAMBRE		X	X			
	GAEC BOSQUET		X	X			
	Responsables Chambre		X	X	X	X	X
	EDE		X		X	X	X
Limousin	OPALIM			X	X	X	
	ADASEA					X	X
	Responsable Chambre (Président &		X	X	X	X	X
	GLBV		X	X	X	X	
	SAFER					X	X
	LIMOVIN		X	X	X	X	
	Fédération des CUMA			X		X	
	Fédération des Coopératives			X	X	X	X
	Conseil Régional						X
	CFPPA de Montmorillon					X	X
	Alliance Pastorale		X	X	X	X	
Hautes Alpes	CFPPA de Camamajane					X	X
	FRECA		X	X	X	X	
	Service Pastoralisme					X	X
Totaux			15	20	14	25	13

T1= Les Systèmes de production
T2 = L'organisation professionnelle des éleveurs
T3 = L'organisation du marché
T4 = Le développement des services
T4 = Le cadre institutionnel

Figure 2 Entretiens réalisés



Les entretiens réalisés auprès des différentes catégories d'acteurs dans la profession agricole, ont permis de recueillir des idées fortes, qui pourront être exploitées pour faire face aux contraintes des systèmes d'élevage en Afrique Subsaharienne.

Chapitre III: Résultats des principaux enseignements tirés du milieu agricole français

3. Résultats des principaux enseignements tirés du milieu agricole français

3.1. Approche historique :

L'agriculture française a connu des périodes de bouleversements majeurs. Parmi eux, celui de la modernisation qui est survenue dans l'après guerre appelée « la révolution silencieuse ».

A la fin du XIX ème siècle, apparaissait la montée du mouvement ouvrier et la commune de Paris, qui ont des effets considérables sur l'évolution des mentalités dans la société française. Ces événements ont également des répercussions politiques par la montée des monarchiques au cours de la troisième République.

Un autre bouleversement économique surgit après les traités qui s'explique par la pénurie de tous les moyens de production et, s'est aggravée par la forte mobilisation des forces vives de la paysannerie à la deuxième guerre.

A la libération, l'Etat a dû rebâtir et redéfinir des institutions politiques, reconstruire une économie et donner à la société un nouvel idéal. L'objectif était de mettre en place une nation industrielle capable d'affronter la concurrence sur les marchés (intérieur, extérieur). Dans ce cadre, l'agriculture reçoit la mission de produire le maximum pour de libre échange établis entre la France et la Grande Bretagne dont les effets se font sentir vers les années 1880, provoquant des réactions dans la classe politique, les industriels, et les manufacturiers.

A ces effets économiques s'ajoutent des problèmes climatiques et sanitaires, notamment la crise de phylloxéra sur les vignobles de Midi, et la traversée des disettes dans certains endroits.
C'est dans ce contexte d'une recomposition sociale que prend place un grand projet politique pour l'agriculture incarné par Gambetta qui crée en 1881 le ministère de l'Agriculture. Son objectif n'était pas seulement de gérer la production agricole, ce que faisait jusqu'alors le ministère de l'industrie et du Commerce, mais de gérer aussi le territoire, une population et des marchés. A cela s'ajoute la volonté de gestion du bulletin de vote des paysans qui est recherchée pour consolider la République chancelante. Ce projet était de faire accéder les laboureurs aux acquis de la révolution française et du code civil. Les paysans vont devenir les petits propriétaires pour écarter le monarchisme. Ce processus en marche à travers la révolution industrielle va se trouver renforcé par la politique agricole, qui provoque des transformations spatiales en même temps qu'une division sociale du travail.

En effet, avec l'extension de la petite propriété foncière, les campagnes deviennent le domaine quasi exclusif de la paysannerie, de plus en plus agricole et de moins en moins pluri-active. Le petit peuple errant des campagnes, celui qui n'a pas eu accès à la propriété, va quitter le monde rural pour rejoindre les centres urbains en voie d'industrialisation rapide. C'est l'exode rural et l'urbanisation accrue qui s'ensuit.

Il faut rappeler que les mutations ont conduit les sociétés rurales à une transformation technique et économique qui réduit la place de l'agriculture. Le phénomène est général, en 1900 les pays développés ne comptaient plus en moyenne que 50% de la population active travaillant dans l'agriculture contre près de 80% pour les pays en développement et 72% environ pour la moyenne mondiale. En 1992, la moyenne mondiale est de 50%, celle des pays développés à moins de 10% et celle des pays dits en développement à plus de 60%.

Il faut attendre la fin du XIX ème siècle pour que soit véritablement inventée la paysannerie qui se constitue autour de l'agriculture et va vider la campagne de tout ce qui n'est pas agricole.
Ce processus représente la première modernisation de l'agriculture.

La ruralité se réduit à sa simple dimension agricole, mais elle reste quantitativement très importante à cette époque. Elle est renforcée par les lois protectionnistes de Méline , en 1884, qui protègent la paysannerie en confiant des remparts aux frontières nationales et permettent de la garder nombreuse, à l'abri des mécanismes des échanges internationaux.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le tiers de la population active travaille dans le secteur agricole. Il ne s'agit pas seulement des paysans, mais aussi des ouvriers agricoles. Malgré l'importance de cette population agricole , le pays n'assure pas la couverture de ses besoins alimentaires, et l'industrie accuse un retard considérable par rapport aux autres pays du Nord de l'Europe. ***Mais le facteur qui a joué le rôle détonateur, c'est l'apparition d'un groupe d'acteurs sociaux issus de la paysannerie, qui avaient la volonté de rompre avec l'immobilisme technique, culturel et économique de l'agriculture.*** C'est la naissance du mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) en 1929, trois ans après la création de la Jeunesse ouvrière catholique par l'Abbé Cardijin.

Sous l'impulsion des jésuites et de l'Ecole d'Agriculture d'Angers, la JAC rassemble des groupes de jeunes paysans qui cherchent à se former et sont pour la plupart issus des mouvements de l'Action catholique de la jeunesse française (ACJF).

Ce mouvement a une origine catholique et ses inspirations s'inscrivent dans la tradition missionnaire lancée à la fin du XIX ème Siècle, relayée par les mouvements d'action catholique qui traverse profondément l'Eglise et la société française. L'esprit missionnaire assure à la JAC un élément de cohésion déterminant, un sentiment d'identité professionnelle et de solidarité de génération. Ceux qui se rassemblent autour de la JAC ont en commun d'être catholiques, jeunes et paysans.

En tant que jeunes ils sont unis par une lutte de génération et se sentent en porte à faux avec leurs parents qu'ils considèrent prisonniers des habitudes, de la tradition, du non progrès, de l'ordre éternel des choses de la terre.
Ils sont aussi paysan revendiquent avec fierté leur métier, et proposent une idée complètement neuve dont l'interprétation théologique un peu fondamentaliste, fait du paysan le prolongement du bras du Créateur. Ce discours tout à fait cohérent avec la vision missionnaire, donne la légitimité à ces jeunes paysans dans la recherche d'une nouvelle place dans la société.
Ce qui est également neuf, c'est le fait que ce ne sont plus les notables qui parlent au nom des paysans , mais les jésuites, qui cèderont rapidement la parole à ces jeunes.

Ainsi les animateurs de la JAC développent une pédagogie contenue dans la devise « voir , juger, agir »

- Voir, c'est enquêter , analyser les problèmes auxquels nous sommes confrontés
- Juger, c'est réfléchir en exerçant son libre arbitre
- Agir, c'est transformer son milieu tout en se transformant soi-même,

Ils mettent au point aussi une pédagogie du voyage, qui a opéré une véritable révolution dans

les campagnes, et a commencé par s'affirmer comme un choc des générations et de cultures. Le premier acquis des jeunes n'est pas la mécanisation, c'est la décohabitation. Les jeunes couples revendiquent de pouvoir vivre sous un autre toit que celui de leurs parents, ce qui passe parfois par des empoignades familiales. Cette confrontation voire même l'affrontement sur l'égalité des hommes n'était pas fréquent dans le milieu agricole de l'époque.
Avant même la deuxième guerre mondiale, l'Eglise catholique avait déjà un fort taux de pénétration dans les campagnes. Mais dès 1945, la JAC connaît une véritable envolée au sein des campagnes même peu christianisées, simplemen,t en raison de la compromission des milieux professionnels agricoles sous la corporation de Vichy. Mis à part quelques mouvements de gauche, le syndicalisme officiel se trouve comme disqualifié au moment de la libération.

D'ailleurs c'est à l'arrivée des gaullistes que, la JAC passe à la vitesse supérieure, avec un projet de christianisation de la société, mais qui fait le détour par un projet de modernisation. Son slogan célèbre en résume l'esprit « la charité doit se faire technicienne ».

Les idées de la JAC commencent à être portées par les politiques, les technocrates qui admettent que le progrès de la société passe par la modernisation de l'agriculture. Ainsi naît le premier plan de modernisation avec la participation active des jeunes agriculteurs de la JAC qui refusent de rester dans cet archaïsme économique, culturel et politique. Ils refusent que l'on continue à prendre les paysans pour du bétail à voter ou de la chair à canon. Ils revendiquent implicitement une citoyenneté pleine et entière.

C'est à partir de ce moment que le mouvement construit son véritable projet de société pour l'agriculture, en cherchant les légitimités théologiques et idéologiques des changements promus. Ils concrétisent leur idéal en imaginant un modèle familial de développement de l'agriculture qui aboutit à l'exploitation agricole à deux unités de travail-homme (UTH). Il s'agit là, non pas d'une rupture complète avec l'ordre ancien, mais d'un ordre paysan révisé par la volonté du couple et de la technique, de l'organisation et de la solidarité. On ne parle plus de la ferme, ou de la propriété, on parle plutôt de l'exploitation familiale.

Avec la Cinquième République arrive, la modernisation de la vie politique française, en même temps que la modernisation de l'appareil économique. Cette intervention très volontariste, embrasse l'agriculture. Les forces politiques trouvent en face d'eux une force sociale organisée qui défend une modernisation de l'agriculture familiale, en adoptant le modèle à deux unités de travail homme (UTH).

Sous l'inspiration de Michel Debatisse, les lois d'orientation de 1960-1962 ont marqué le démarrage du processus de modernisation et sont donc une retranscription législative du projet de société porté par la JAC et ensuite le CNJA . Egalement, vient l'espace avec une idée autour de l'aménagement rural, l'organisation des campagnes, l'adduction d'eau, l'électricité, le drainage, l'irrigation. Le milieu agricole se transforme profondément , ainsi la famille patriarcale passe brutalement le relais au couple contemporain, qui favorise à la fois une vision émancipatrice de la femme, qui prend des responsabilités. La séparation de la famille de l'exploitation est admise, et la terre passe du statut de patrimoine familial à celui d'outil de travail.

Un autre changement important concerne le rôle de l'Etat. Traditionnellement dominé ou encadré par l'appareil de l'Etat, la paysannerie va jusqu'à revendiquer ce qu'on appelle aujourd'hui la cogestion de la politique agricole, c'est à dire un partenariat. Elle revendique d'être entendue et de jouer collectivement la responsabilité de la conduite de la politique agricole. La cogestion est donc un compromis entre une vision exclusivement étatique, de la gestion de l'agriculture et une vision corporatiste radicale. Dans ce modèle de cogestion, l'Etat reste le représentant de l'intérêt général de l'agriculture à travers ses services publics et la représentation, défend l'intérêt général des agriculteurs.

3.1.1. Les outils du développement agricole en France

La politique agricole suppose de rappeler comment se sont articulées les initiatives prises en vue d'accélérer le progrès technique en agriculture avec les objectifs globaux du développement agricole. Cela nécessite aussi d'éclairer le rôle joué par les acteurs et les forces sociales qui ont contribué, de façon concertée ou conflictuelle, à les définir et les appliquer. De même, cela demande d'expliciter les liaisons entre ces initiatives et l'évolution des techniques, des modèles de production et des types sociaux qui ont servi de référence aux agents de ces évolutions, qu'il s'agisse des agriculteurs, des conseillers agricoles ou des agents de l'Etat.
Cependant, le phénomène le plus marquant est que le développement agricole s'est constitué au carrefour des multiples déterminations, autour d'une politique agricole partagée par l'ensemble des acteurs.

3.1.2. La vulgarisation des techniques

L'agriculture a connu des grands changements au cours des cinquante dernières années, grâce au rôle essentiel du système de modernisation agricole. Celui ci peut se définir comme l'instrument de promotion collective issu de la loi d'orientation agricole de 1960 et de la loi complémentaire de 1962. Grâce à un financement assuré pour l'essentiel par les agriculteurs, il a mis à leur service et sous leur responsabilité un ensemble de compétences visant à :

- Animer et conseiller leurs groupes de base, creusets de la modernisation et du changement
- Mettre au point les techniques nouvelles, les méthodes les outils et les modes d'organisation, points d'appui de la croissance des productions
- Organiser et mutualiser les connaissances et les savoir-faire grâce à la collaboration étroite entre agriculteurs-innovateurs, techniciens-développeurs et ingénieurs en recherche appliquée et chercheurs.

L'ensemble du système repose sur des organismes et des intervenants regroupés en de multiples réseaux selon les filières de production, les missions ou les métiers et en fonction de filiations historiques.

Ainsi la vulgarisation agricole s'est construite comme suit :

Le développement de la modernisation a été sans doute le volet auxquelles les organisations professionnelles agricoles se sont le plus étroitement associées.

La diffusion du progrès technique et la formation professionnelle n'avaient pas été la préoccupation des gouvernements qui s'étaient succédés avant 1945.

Après une période de foisonnement d'initiatives diverses et multiples impulsées par différents acteurs notamment les CETA et les groupements professionnels, une négociation entre l'Etat et les organisations professionnelles agricoles a débouché en 1960 sur l'institutionnalisation du développement de la vulgarisation.

3.1.3. De la vulgarisation au développement agricole

Cette période de transition est marquée par le transfert progressif des pouvoirs de l'Etat vers la Profession agricole. Un système complexe appelé « vulgarisation » jusqu'en 1959 reconnaît toutes les initiatives publiques , professionnelles, et privées, mais en même temps un texte de compromis annonce l'association étroite des organismes professionnels à la définition et à la conduite de la politique agricole.

Ce texte reconnaît la pluralité des interventions en matière de vulgarisation tout en fixant à l'Etat, outre son rôle d'intervenant, une mission d'orientation et de contrôle. La participation des agriculteurs se fait par des groupements librement constitués qui appliquent sous leur responsabilité les programmes arrêtés pour la diffusion des connaissances agricoles. Les conseillers agricoles des groupements de vulgarisation agricole, des centres techniques agricoles, des chambres d'agriculture, des coopératives, des centres de comptabilité et de gestion sont associés aux conseillers agricoles de l'Etat, en vue de la diffusion du progrès dans un cadre législatif nouveau fixant, dans les lois d'Orientation de 1960 et 1962, une politique de structures et une organisation économique.

Une nouvelle réforme intervient en 1966 pour que la vulgarisation cède sa place au « développement agricole » dont le champ est plus large. Cette année, 13 .000 CETA regroupant 20.000 membres et 2.200 GVA rassemblant 17.000 adhérents sont déjà fonctionnels.

Les agriculteurs et leurs organisations deviennent responsables et acteurs de leur propre développement dans une dynamique liant la vulgarisation, la recherche et la formation.

L'originalité et la spécificité de l'expérience française reposent sur quatre principes

- Une profession agricole responsabilisée dans un processus de développement qui intègre la transmission du savoir, la formation au métier et une préparation à l'exercice des responsabilités. Désormais le développement agricole s'effectue dans le cadre des programmes de développement élaborés par les producteurs aux niveaux départemental et régional en liaison avec les partenaires administratifs, économiques et dans le cadre des programmes nationaux de recherche appliquée, confiés à des Instituts Techniques.
- Un système décentralisé recentré au niveau départemental, fondé sur une pluralité des partenaires intervenant sur des programmes concertés et diversifiés coordonnés par les Chambres d'Agriculture qui créent les Services d'Utilité Agricole(SUAD) pour assurer cette nouvelle mission.

- Un financement d'origine professionnelle, provenant des taxes parafiscales payées par les agriculteurs, de cotisations aux organismes de développement et de prestations payantes.
- Une solidarité entre régions, entre secteurs de production et à l'égard de certains publics, qui se manifeste dans l'origine des ressources, dans la répartition des crédits, dans les priorités et dans le maintien du caractère de service d'intérêt collectif aux actions de développement

3.1.4. Les structures de développement

3.1.4.1. Le rôle de l'Etat

Au terme de la deuxième guerre mondiale, les pouvoirs publics se sont efforcés avec succès de relancer l'agriculture, en diffusant des techniques simples depuis la fertilisation des sols jusqu'à l'amélioration génétique des plantes et des animaux. L'objectif était de combler le grand retard de l'agriculture qui n'était pas en à mesure de nourrir la population française. Pour améliorer la productivité et assurer la croissance de la production, les agriculteurs doivent adopter rapidement les facteurs de progrès technique. Ainsi, le remplacement de la traction animale par la mécanisation bouleverse les processus de production et l'organisation du travail dans les exploitations. De même la fertilisation et la sélection des plantes et des animaux , soutenues par les travaux de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) créé en 1946, permettent d'obtenir des gains de rendement très rapides.
Cette diffusion a été initiée et réalisée dans un premier temps grâce à la fois aux professeurs d'écoles régionales d'agriculture, aux instituteurs itinérants. Le système d'enseignement technique agricole (public et privé) créé en 1960 accompagne et encourage les agriculteurs avec un appui décisif de l'Etat.

Cette action de l'Etat est aussi soutenue et réalisée par les fabricants d'engrais dans le cadre d'organisations originales(comités départementaux de fertilisation).
Ayant un objectif de couvrir l'ensemble du territoire, et aussi être plus près des agriculteurs, le Ministère de l'Agriculture renforcera progressivement son réseau. Aux professeurs d'agriculture succèdent des ingénieurs des services agricoles (DSA[7]) qui appuient leur action de diffusion des techniques dans le cadre de Foyers de Progrès Agricole (cantonaux), sur le réseau des écoles d'agriculture publiques (écoles d'hiver, écoles ménagères, cours post scolaires écoles pratiques et régionales), et l'encouragement à la promotion collective grâce à des instituteurs itinérants . Ces derniers sont les initiateurs des Centres d'information et de Vulgarisation Agricole et Ménagères (CIVAM).

Dès 1947 le Fonds National de Progrès Agricole (FNPA) est créé grâce d'une part à des prélèvements (des taxes) sur les livraisons de céréales et d'oléagineux et sur les importations de certains produits tels que la pomme de terre, et d'autre part par le budget de l'Etat (lait et viande) et la participation du fonds d'encouragement à la production textile (chanvre...). Ce fonds précurseur est géré d'une matière concertée entre l'Etat et les responsables professionnels agricoles. Le mode de financement est conforté par les agriculteurs via le prélèvement des taxes parafiscales (foncier rural). En retour il a permis notamment de financer les actions techniques

[7] Direction des Services Agricoles

conduites dans le cadre d'associations professionnelles spécialisées. Ce système permet à la profession de se donner les moyens d'agir collectivement sur la base de principes mutualistes.

3.1.4.2. Les organisations professionnelles agricoles

L'objectif de la modernisation agricole à cette période, fut partagée par l'ensemble des corporations d'agriculteurs, du notable au jeune producteur de toutes spéculations confondues. Tous s'investissent et s'organisent en conséquence .Les producteurs de blé bénéficient des services techniques mis en place par leur association (AGPB) servent de premières expériences entre les années 1948 dans quatre départements , puis sept en 1951, ont été réalisées par une méthode de conseil dynamique.

Les résultats de cette expérience sont étendus à vingt huit zones-témoins sous l'impulsion de la coordination des associations spécialisées de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Les agents des Directions des Services Agricoles sont chargés de la mise en œuvre de l'opération qui illustre le partenariat existant sur le terrain entre l'administration et la profession agricole. Ces initiatives évolueront au début des années soixante, vers des nouvelles organisations par la mise en place de groupements de productivité agricole réunissant une centaine d'agriculteurs une même petite région.

En 1954, un décret donne à toutes les Chambres d'Agriculture la possibilité d'étendre leurs missions et de doubler leurs ressources en percevant des centimes additionnels(impôt sur le foncier) grâce auxquels leurs services techniques passent de quatorze agents en 1954 à plus de deux cents en 1959.

Les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) crées en 1944 ont aussi joué un rôle déterminant avec des petits groupes d'agriculteurs de pointe qui à travers leurs expériences et leurs références vont promouvoir une conception centrée sur les principes d'initiative à la base et de responsabilité de l'agriculteur.

Les premiers Groupements de Vulgarisation Agricoles (GVA) et les centres de comptabilité et de gestion apparaissent vers les années soixante. Les centres de formation professionnelle se développent, notamment les Maisons Familiales d'apprentissage qui utilisent l'alternance entre l'école et l'exploitation.
Les coopératives en plein essor participent à la vulgarisation par de nombreuses actions auprès de leurs adhérents.

Les CETA ont eu une influence considérable avec leur impact réel dans la population agricole. ce sont des agriculteurs qui constituent des groupes d'échanges d'expériences pour résoudre en commun des problèmes techniques, appuyés par un technicien qu'ils embauchent eux mêmes. Ils sont à l'origine de la conception de la diffusion du progrès technique qui s'organise autour de trois principes :
La responsabilité, l'initiative à la base, et l'importance du groupe.
Leur efficacité par le fait que qu'ils sont souvent constitués d'un nombre réduit, une moyenne de 21 membres par rapport aux GVA qui ont 112 membres.

L'enseignement agricole catholique consolide une présence déjà ancienne auprès des agriculteurs et des organisations professionnelles dont les responsables ont été très souvent issus au sein du mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) . La JAC constitue un mouvement social de grande ampleur, en assurant la formation et l'animation de groupes à la conduite de projets et à l'exercice de responsabilités. Elle offre un instrument de promotion sociale à nombre des

jeunes, certains s'orientant vers le métier d'agriculteur, les autres vers d'autres secteurs y compris le conseil aux agriculteurs. La JAC est à l'origine de la création du Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA).

La presse agricole écrite et parlée se développe rapidement et participe à la diffusion de masse du progrès technique agricole.
Les firmes industrielles et commerciales d'amont et d'aval y compris les établissements semi-publics mettent en place des services de conseils et des réseaux d'agents technico-commerciaux.

L'intervention des différents partenaires s'est réalisée grâce à des structures ayant des statuts différents, couvrant l'ensemble des actions de développement au sein d' un réseau local d'appui aux agriculteurs.

3.1.4.3. Les chambres d'agriculture

Créés par la loi de 1924, elles jouent auprès de l'Etat un rôle consultatif de représentation des intérêts agricoles.
Leurs membres sont élus par toutes les catégories socioprofessionnelles vivant de l'agriculture ou y ayant des intérêts. Elles créent et administrent des établissements et des servicestels que les SUAD les EDE, les services fonciers et le service de formation professionnelle . En tant que structure consulaire elle permet aux agriculteurs d'obtenir en 1966 la responsabilité du développement agricole au sein de cette structure.
Elle est administrée par des professionnels qui définissent les orientations du développement agricole départemental, fixent des priorités d'action. Ainsi, l'Assemblé permanente des chambres d'agriculture (APCA) constitue un interlocuteur privilégié de l'Etat. Les chambres d'agriculture se sont dotées de comités de développement agricole qui ont pour rôle d'associer tous les agriculteurs aux actions de développement. Le personnel technique est mis à disposition par les chambres d'agriculture . Les actions du comité de développement portent sur l'accompagnement des agriculteurs dans les moments de changement, aide à l'émergence des nouveaux projets, acquisition de compétences nouvelles, à l'adaptation des exploitations.

Les chambres d'agriculture sont des organismes consultatifs et ont pour mission de représenter le monde agricole et rural et d'être le porte parole de ses intérêts auprès de l'Etat., des responsables politiques , des collectivités territoriales , des instances Européennes et internationales et tous organismes ou partenaires intervenant dans le domaine agricole. Elles sont implantées dans l'ensemble du territoire et ont un fonctionnement démocratique.
Le budget des chambres est composéde :

- la taxe additionnelle sur le foncier bâti :impôt sur le foncier des propriétaires de surfaces non bâties
- les redevances liées aux presttations assurées par la chambre auprès de ses clients agriculteurs
- les contrats et conventions passés avec l'Etat, les collectivités , territoriales, Union Européenne, l'ANDA.

Ex :
Recettes financières : Chambre d'agriculture Haute vienne :

- Impôts	31,64%
- Prestations	42,88%
- Subventions	18,93%
- autres	7,88

Les montants de recettes ne sont pas fixes, chaque chambre Définit son plan d'action en fonction des orientations données que se donnent les responsables professionnelles en accord avec l'Etat

3.1.4.4. Les organismes syndicaux

Les exploitants agricoles se caractérisent par un taux élevé de syndicalisation comparé aux autres milieux professionnels. Leurs syndicats sont représentés au sein des chambres d'agriculture, les interprofessions et les offices agricoles suivant le schéma suivant :.

- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNESA), créée en 1946, a la plus importante représentation, regroupant à la fois des fédérations départementales elles mêmes formées par des syndicats locaux et des associations spécialisées par produit.
- Le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA) qui regroupe des centres départementaux et cantonaux.
- La Fédération Française de l'Agriculture (FFA).
- Le Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (MODEF)
- La Confédération Paysanne qui est née en 1987, et est la seconde organisation au niveau national.

Le syndicalisme constitue, dans sa diversité, un interlocuteur privilégié de l'Etat et des organismes placés sous son autorité aux niveaux départemental, régional, et national, aux plan économique et social.

3.1.4.5. Les organismes économiques

- **Le crédit**

La création du crédit agricole remonte à la fin du XIX ème siècle. Les caisses de crédit agricole sont de véritables banques coopératives agricoles. Il existe des caisses locales dont la circonscription correspond généralement à un canton, des caisses régionales dont la circonscription correspond généralement au département, enfin la Caisse Nationale de Crédit Agricole groupe toutes les caisses régionales. Ces caisses sont gérées à tous les échelons par les agriculteurs.

Le crédit agricole dispose d'un capital social souscrit par leurs adhérents sous forme de parts sociales exactement comme les coopératives.
. Autrefois, établissement public, il a été l'instrument financier de la politique agricole de l'Etat, le crédit agricole a pleinement assumé ce rôle, notamment à la suite du vote des grandes lois d'orientation agricole 1960-1962, dont l'objet était de moderniser l'agriculture française et de la rendre compétitive, sous le contrôle de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA), les caisses régionales avaient reçu pour mission de mettre en œuvre cette politique grâce à des prêts bonifiés, c'est à dire consentis à des taux particulièrement favorables et inférieurs au coût de la ressource, l'Etat prenant la différence à sa charge.

Cette politique, souhaitée par le crédit agricole et l'Etat, permet de tenir compte des caractéristiques de l'investissement en agriculture et, en particulier, de la faible rentabilité des capitaux investis.
A l'occasion de la réforme de 1971 et compte tenu des perspectives de désengagement financier de l'Etat le crédit agricole a été autorisé, en outre, à accorder à l'agriculture des prêts non bonifiés

à moyen et long termes.
Banquier des agriculteurs depuis sa création, celui ci en 1992 assurait toujours 94% des prêts bonifiés et près de 85% de l'ensemble des prêts à l'agriculture

- **Les coopératives agricoles**

Les coopératives agricoles sont des organismes qui se livrent à des opérations d'e vente ou d'achat destinées à permettre à leurs adhérents de mieux vendre leurs produits, de mieux acheter ceux dont ils ont besoin ou bien encore d'employer en commun certains moyens mécaniques qu'ils ne peuvent acquérir individuellement.
La coopérative dispose d'un capital social constitué par les apports des adhérents qui souscrivent des parts sociales et touchent un intérêt pour le capital qu'ils engagent.

L'organisation des producteurs est une nécessité pour leur permettre non seulement de défendre leur intérêts, mais aussi pour se doter des représentants valables au niveau de toutes les instances de décisions :
A l'image de la coopérative des jeunes agriculteurs de montagne qui est créée dans les années 60 pour la transformation du lait en **fromage Laguiole** produit traditionnel du terroir qu'ils ont conservé. Une dizaine d'éleveurs ont été à l'initiative de la mise en place de cette coopérative.
Actuellement elle possède 400 adhérents qui livrent en moyenne 150.000 litres de lait par an. .

A partir des années soixante, les coopératives vont s'orienter vers un rôle purement économique en investissant de plus en plus dans la transformation agro-industrielle.

Ces organisations sont formellement propriété des producteurs, et peuvent dans leurs stratégies répondre à ce titre davantage aux intérêts des agriculteurs que les entreprises privées, qui sont censées raisonner exclusivement à dégager pour elles mêmes le maximum de profit. Elles se présentent comme un moyen d'éviter une trop grande dépendance de l'agriculture des industries d'amont et d'aval.
Différents types de coopératives existent dont :

- les coopératives d'approvisionnement
- les coopératives de collecte
- les coopératives de transformation
- les coopératives d'élevage et d'insémination artificielle
- les coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole (CUMA)

Les coopératives sont appuyées par l'Etat à travers des subventions d'investissement et de fonctionnement ,des exonérations d'impôts, l'octroi de prêts bonifiés et des aides spécifiques (bâtiments, génétiques....) aux adhérents des coopératives. Elles sont de différentes sortes :
Les coopératives de collecte et de vente, d'achat et d'approvisionnement, de services

La coopération est très présente dans les filières céréalières, laitières et viandes, et occupe plutôt les fonctions de premier transformateur.).

Dans cette spécialisation, la coopération a directement bénéficié d'un débouché garanti pour une production de masse sans trop se préoccuper de l'existence d'une demande réelle. Elle a pu accroître son activité sous le parapluie de la protection communautaire, bien au delà de ce que la loi du marché aurait permis, sans intervention de l'Etat.

Au cours des périodes de 1970 à 1990 la population active agricole passe de 12,8% à 5,6% de la population active totale française. Les exploitations agricoles diminuent de près de 600.000 unités (925.000 en 1990). Le nombre des exploitations de moins de 5 ha s'effondre (- 5% par an en moyenne) tandis que le nombre des exploitations de plus de 100 ha augmente. La surface moyenne atteint 30 ha en 1990, contre 20 ha en 1970.

La production a fortement augmenté et les gains de productivité ont été considérables sous l'effet :

- de la diminution de la population agricole
- du progrès technique et des avancées technologiques
- de l'augmentation des moyens de production et du capital utilisés dans les exploitations

La plupart les agriculteurs sont confrontés au marché, sur lequel ils affrontent des opérateurs privés . Compte tenu de la concentration de l'aval, il était utile face à un secteur de la production atomisé, d'établir une confrontation sur la base d'une prise en compte globalement plus équitable des intérêts respectifs.

Face aux enjeux auxquels les agriculteurs sont soumis, l'Etat va chercher à organiser les rapports entre l'industrie, le commerce et l'agriculture en appuyant le développement de structures coopératives de producteurs qui auront pour vocation la production et la mise en marché des produits.

Cette forme d'organisation est pour l'Etat , un système qui a pour objectif de mieux adapter l'offre à la demande et de donner aux agriculteurs un pouvoir économique important afin de négocier dans des conditions plus équilibrées avec leurs interlocuteurs.
Elle peut s'engager vers une économie contractuelle, permettant aux agriculteurs de bénéficier d'une certaine sécurité de revenu en l'échange de règles strictes de production. Les groupements de producteurs seront à la base de l'édifice interprofessionnel. Ils assurent en contre partie une discipline de leurs membres pour la production avec les aides de l'Etat. Des accords interprofessionnels à long terme peuvent être signés entre les acheteurs contrôlant le circuit et le groupement de producteurs. Dans le cadre de contrats, les firmes peuvent s'engager à acheter tout ou partie du volume à un prix fixé en début de campagne.

La spécificité de la coopération agricole est son statut juridique autonome, distinct de celui des sociétés civiles ou commerciales.
Les coopératives et leurs unions se sont fédérées au niveau régional et national pour assurer la défense des intérêts moraux et professionnels du mouvement coopératif agricole dans un organisme unitaire, la Confédération Française de la Coopération Agricole (CFCA).
De par sa présence dans toutes les fonctions agricoles, elle concerne 9 agriculteurs sur 10 et participe activement dans les industries de transformation des aliments pour animaux, l'industrie laitière et celle des boissons, viennent ensuite l'industrie de la viande et des fruits et légumes.

- **La mutualité agricole**

Créée par les agriculteurs en 1900, ces organises apportent des services d'assurances mutuelles agricoles, en couvrant les risques au sein des exploitations (accidents du travail, risque de grêle, mortalité de bétail, incendie) et personnels de ses adhérents. La mutualité sociale agricole gère l'ensemble des régimes sociaux agricoles, (maladie, allocations familiales, retraites..) les membres de la profession agricole y sont familiaux, salariés d'exploitation ou d'organismes

agricoles. Les caisses de MSA participent activement aux actions visant à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural

- **Les interprofessions**

Les interprofessions sont des organisations privées regroupant de manière paritaire les acteurs d'une filière (production, transformation, distribution). Elles complètent ainsi le tissu institutionnel structurant le monde agricole au sein des chambres d'agriculture, offices, centres techniques, syndicats, ANDA , services déconcentrés de l'Etat).

La création de l'association, dans le cadre de la loi relative à l'organisation interprofessionnelle (loi du 10 juillet 1975 modifiée) concrétise la volonté des professionnels d'exercer leurs responsabilités dans le développement de leur filière.
Les groupements de producteurs constituent la base des organisations interprofessionnelles et sont issues des cadres de concertation qui regroupent les différents acteurs dont le principal but est d'augmenter la valeur ajoutée globale.

Elles assurent la coordination entre les acteurs et permettent une stabilité des relations et une meilleure adaptation l'offre à la demande. Les agriculteurs ont la possibilité de négocier avec leurs interlocuteurs dans des conditions plus équilibrées.
L'interprofession peut concerner un produit particulier spécifique (Roquefort, veau d'Aveyron),ou un produit « de masse » (lait, viande vin ..;).

Son objet est de promouvoir et favoriser la concertation entre les membres et l'étude, la défense et la promotion des intérêts de l'élevage et des activités industrielles, artisanales et commerciales de la filière
La communication est la principale mission de l'interprofession pour soutenir la consommation de ces produits et conforter leur image auprès des consommateurs et des citoyens.
Elle finance la recherche développement qui constitue le fondement de l'amélioration qualitative des produits et de la compétitivité des filières.

- **Les groupements des producteurs**

L'originalité des groupements est issue de la volonté de la profession qui estime que l'action de groupe est indispensable pour que les agriculteurs prennent conscience de leurs responsabilités et dominent eux mêmes leurs problèmes. Ils s'orientent pour une action de masse sur une zone restreinte et qui va au delà des aspects techniques, envisagent la globalité de l'exploitation . Ces groupements ont suscité un développement micro-régional
Dans les années soixante les agriculteurs sont en face des premières crises de surproduction. Au mythe de la productivité, succède celui de la compétitivité, de la rentabilité.

Les fondateurs de CETA se jettent dans l'organisation de l'activité économique avec le même enthousiasme, la même confiance et les même s exigences qu'ils avaient mis à lancer l'évolution technique, mais devant la complexité des rouages qu'ils découvrent, leur action se diversifie selon deux axes distincts :

- les uns s'attaquent à l'économie d'entreprise pour assurer la compétitivité des prix à la production, se doter des structures leur assurant un réel pouvoir de négociation
- d'autres s'orientent vers l'économie globale , vers le renouvellement des coopératives existantes en créant de nouvelles structures capables d'investir avec efficacité au niveau de la production par l'élaboration de disciplines collectives, au niveau de la commercialisation par la constitution de grands complexes intégrateurs capables de peser sur les marchés

3.1.4.6. Les institutions de formation

La formation professionnelle a été la voie privilégiée par laquelle s'est faite la vulgarisation des connaissances et du progrès.
Elle s'est beaucoup développée avec la création, en 1971, du FAFEA pour les chefs d'exploitation et aides familiaux et, dans une moindre mesure, pour les salariés d'exploitations.
Ce sont des établissements publics et privés de formation, lycées agricoles et centres de formation professionnelles qui assurent la formation initiale et continue des agriculteurs, de futurs conseillers. Ils constituent en outre des lieux d'appui au développement et assurent notamment un important programme d'expérimentation, de recherche et de références sur un réseau d'exploitations en liaison avec les organismes professionnels.

Le CFPPA de Montmorillon crée en 1972 est une structure publique :
Il est spécialisé dans le mouton.
La formation professionnelle se peut se réaliser en 2 temps :
- 9 mois de cours théorique= auto formation, découverte
- cours pratique au sein d'une exploitation

Le CFPPA de Carmajane est une structure mixte dont 60% privé et 40% du public est crée en 1976 pour soutenir le retour des néo-ruraux . Ce centrese spécialise de plus en plus sur la chèvre (production de fromage) et le mouton traditionnel.
Depuis les années 90, le volet a pris un essor considérable , en 1995, création de réseaux de partenaires pour le développement territorial (agriculteurs , mairies, et des ruraux

Différents types de formations sont destinés suivant les besoins des publics cibles; il s'agit de :
- la formation technique des agriculteurs spécialisés, en contrat avec les coopératives, réalisée par des techniciens, des agents et des magasiniers
- la formation technique pour produire plus et mieux,
- la formation économique pour mieux comprendre les phénomènes du marché local et international
- la formation humaine pour gérer les partenariats avec les organismes.

3.1.4.7. Le secteur privé

Il est constitué d'entreprises, des firmes, des commerçants, des vétérinaires (profession libérale) qui interviennent en amont comme en aval du producteur. Certains d'entre eux, ont de véritables services techniques, de recherche, d'expérimentation et de conseil.

Ce sont surtout les producteurs d'engrais qui seront les plus actifs. Ainsi, en 1920, est créé le Syndicat national de Propagande pour développer l'emploi des engrais chimiques, qui éditera des brochures techniques et du matériel pédagogique pour les écoles.
Dès cette époque les fabricants mettent aussi en place des champs

d'expériences qui ont sont tout autant des champs de démonstration de l'effet des engrais.

3.1.4.8. L'Association Nationale du Développement Agricole (ANDA)

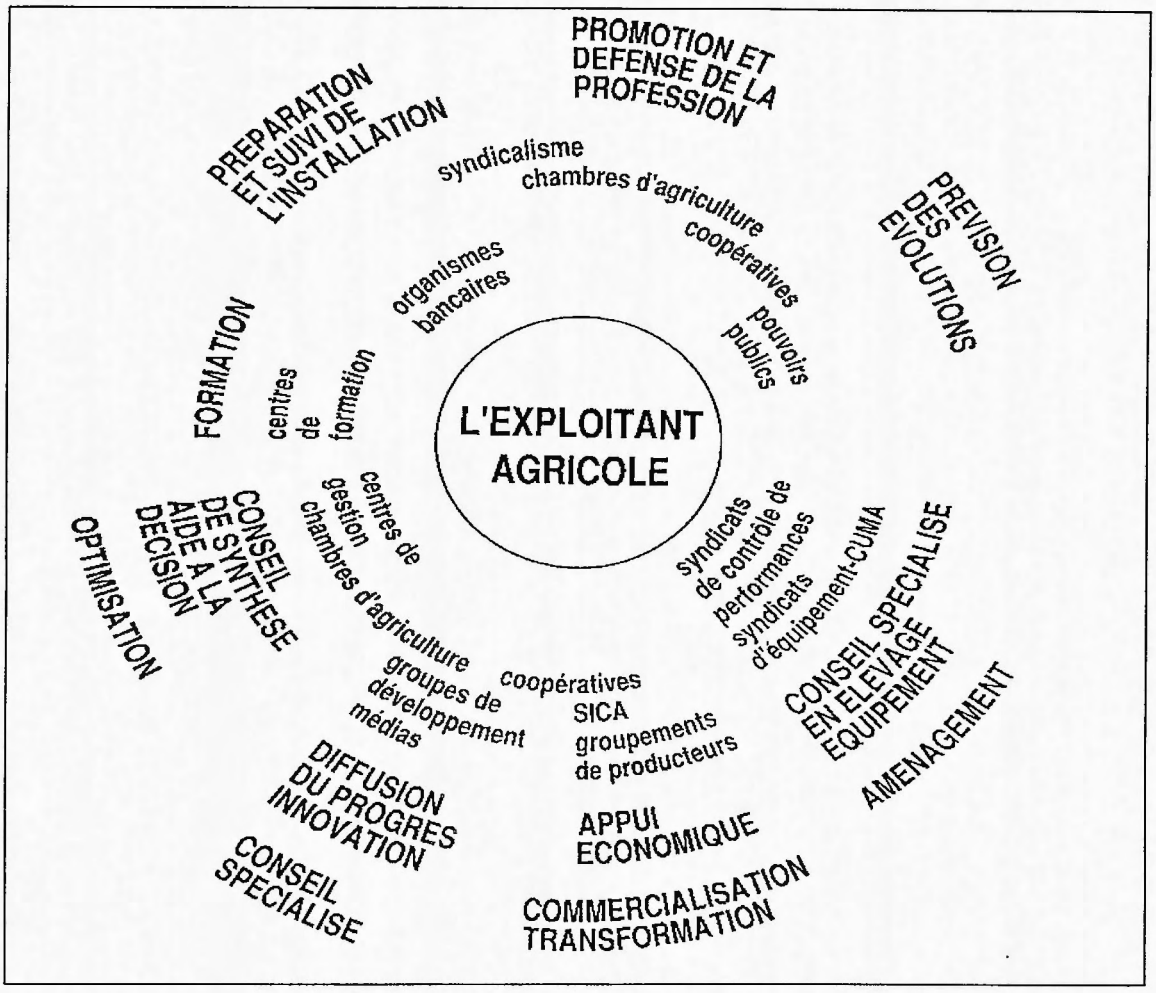
Créée en 1966, l'ANDA est un organisme paritaire entre l'Etat et les organisations professionnelles agricoles.
Elle mobilise le fonds national de développement agricole dont les ressources proviennent des prélèvements à caractère collectif obligatoire payé par l'ensemble des agriculteurs. Les ressources collectées sont de deux types pour 80% du secteur agricole

- taxes para-fiscales sur les produits agricoles 20%
- taxes sur le foncier non bâti 15%
- cotisations des agriculteurs 5%
- paiement direct des prestations de services par les agriculteurs 25%
- contribution des organismes agricoles, en particulier les coopératives, les offices 15%
- pour les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, Union Européenne,) 20%

L'ANDA qui est une structure paritaire qui gérait le fonds national du développement agricole (FNDA) sera remplacée par l'ADAR dont les ressources seront remplacées par une taxe affectée, proportionnelle au chiffre d'affaires plafonnée que verseront assujettis à la TVA . Beaucoup d'agriculteurs s'interrogent sur la durabilité de ce changement qui n'est pas totalement contrôlé désormais par la profession. C'est le parlement qui décidera de l'orientation (un pas en avant ou un pas en arrière ????)

Ces ressources sont ensuite réparties en tenant compte d'une certaine solidarité avec les secteurs de productions et les régions moins favorisées. Cette organisation complexe exige, pour bien fonctionner, l'existence d'une véritable concertation entre les nombreux partenaires qui y sont impliqué. Elle s'appuie pour ce faire sur le réseau des opérateurs de terrain représentatifs tels que les chambres d'agriculture, les coopératives ou toutes structures associatives, en liaison avec les organismes de recherche, instituts techniques, les stations expérimentales et les établissements d'enseignement.

Figure 3 : L'exploitation agricole dans son réseau de développement



3.2. Analyse de la dynamique du développement des systèmes d'élevage en France

La révolution agricole, n'a pas dans ses prémices, un lien évident avec le processus d'industrialisation qui s'amorce pourtant en même temps, au XVIIIème siècle. Et le début sur la relation entre révolution agricole et révolution industrielle, maintes fois mené, ne sera pas repris si ce n'est par une conclusion à laquelle il semble conduire aujourd'hui, à savoir qu'une révolution agricole n'est pas un préalable absolu à l'industrialisation.

Durant le long siècle de 1830-1950, le progrès agricole est attesté par la croissance des quantités produites, des rendements obtenus, et par les gains de productivité du travail. Il est le fruit d'une inter-action entre l'amélioration des pratiques culturales, dans la continuité des expériences du XVIIIème siècle, et l'adoption très progressive de moyens nouveaux, que le développement industriel met à disposition des exploitants.
Les pratiques culturales améliorées l'emportent peu à peu après 1830. Deux explications peuvent être avancées :

- D'une part la pleine propriété de la terre ayant été affirmée par le législateur, il est maintenant plus facile de contourner les obstacles liés aux contraintes de la vaine pâture et des soles, au refus des « enclosures » à l'indivision des communaux, encore que des résistances s'expriment durablement.
- D'autre part une meilleure gestion des terres s'impose aux propriétaires aristocratiques qui ont perdu depuis 1789 leurs privilèges, en particulier fiscaux. Ils s'emploient donc à accroître les performances de leur capital foncier d'autant que les Trois glorieuses ayant écarté les « légitimistes » du pouvoir, beaucoup se replient sur leurs terres. Par réaction aux évènements de la Révolution et de l'Empire, ils se retirent sur leur domaine et, en maintes régions, se font actifs vulgarisateurs du progrès agricole. Le même état d'esprit anime les anciens cadres de l'armée napoléonienne, les « demi-solde », et certains capitaines d'industrie, souvent opulents propriétaires fonciers.

Jusque vers 1870, les améliorations essentielles sont obtenues à partir du recul inexorable de la jachère, qui autorise la pleine utilisation de la surface agricole utile, mais aussi des progrès dans « l'engrais des terres », induits directement ou indirectement par les cultures fourragères et l'installation des prairies artificielles.

Cette première forme d'intensification permet, avec l'accroissant des rendements, de réduire la sole céréalière et d'étendre, parfois à son détriment, certains herbages . En Normandie, en Charolais, les exemples ne manquent pas de terres autrefois emblavées converties en prairies. Un peu plus tard, lorsque la révolution ferroviaire créée des débouchés suffisants, ce sont aussi des espaces libérés des céréales qui sont voués aux cultures légumières, fruitières, florales ou à de nouveaux vergers ou vignobles.
Le progrès doit aussi beaucoup au travail de sélection des plantes, et bien sûr, de sélection des animaux .

Dans cette phase, l'apport de l'industrie naissante, sans être spectaculaire, joue tout de même un rôle. Les progrès de la sidérurgie débarrassent enfin les campagnes de la pénurie de fer dont elles souffraient depuis des siècles. Le métal, plus abondant et bon marché, permet aux forgerons des villages, puis aux usines des villes, de proposer aux exploitants :

- de très nombreux outils à main entièrement métalliques, beaucoup plus efficaces que les outils simplement « ferrés » d'autrefois ;
- des nouvelles charrues, construites en métal, effectuant des labours soignés et par là, assez vite appréciées, alors que les autres mécaniques agricoles, encore peu convaincantes ne rencontrent qu'un succès limité.

Mais la diffusion ne s'effectue que très progressivement : les premières charrues proposées par Mathieu de Dombasie, apparues en 1820 en Lorraine puis rapidement copiées et répandues en régions céréalières, ne font leurs débuts sur le plateau de Millevaches que vers 1880. Et les mêmes remarques peuvent être faites pour deux autres outils attelés : la herse

métallique articulée et les différents rouleaux.

Enfin, les progrès de la sidérurgie permettent le développement des clôtures faites de fils de fer, barbelés ou non, qui modifient sensiblement les pratiques de l'élevage et de gardiennage. Leur usage est attesté dès les années 1875-80. Il faut attendre les années 1930 pour qu'apparaissent les premières clôtures électriques.

Une relance de la révolution agricole s'enclenche indéniablement du fait des innovations induites par l'industrialisation.
Des outils modestes connaissent une diffusion relativement rapide tels que : tarare, hache paille, coupe racines, écrémeuses ou encore faneuses et râteleuses.

Il est vrai que la mécanisation et la motorisation supposent un réaménagement des structures, difficile à conduire dans une période de peuplement maximal des campagnes, jusqu'en 1914 au moins. Elles exigent, de la part de chaque exploitant, non seulement une révision des procédés culturaux et du rythme des travaux, mais aussi un investissement posant de délicats problèmes en l'absence durable d'un dispositif spécifique de crédit. Et bien peu acceptent de s'endetter si ce n'est pour l'acquisition d'une parcelle supplémentaire.

Par ailleurs, à partir de la deuxième moitié du XXème siècle, l'industrie chimique est à même de livrer de nouveaux adjuvants, dont les engrais que rendent possibles le chemin de fer. L'abaissement du prix des transports joue aussi un rôle décisif dans l'évolution agricole.
Cette industrie en arrive également à proposer des produits phytosanitaires, mais aussi un peu plus tard, apparaissent les produits de traitement vétérinaire, anti-parasitaires en particulier le crésyl.

La période de 1830-1950 est marquée par une mutation considérable des conditions de l'élevage en France.

C'est à cette période que se produit alors véritablement l'intégration de l'élevage dans l'exploitation et dans l'économie agricoles : en une centaine d'années, le bétail passe progressivement du statut « d'auxiliaire de la production céréalière» à celui « d'animal productif », pivot d'un nouveau système de polyculture-élevage.

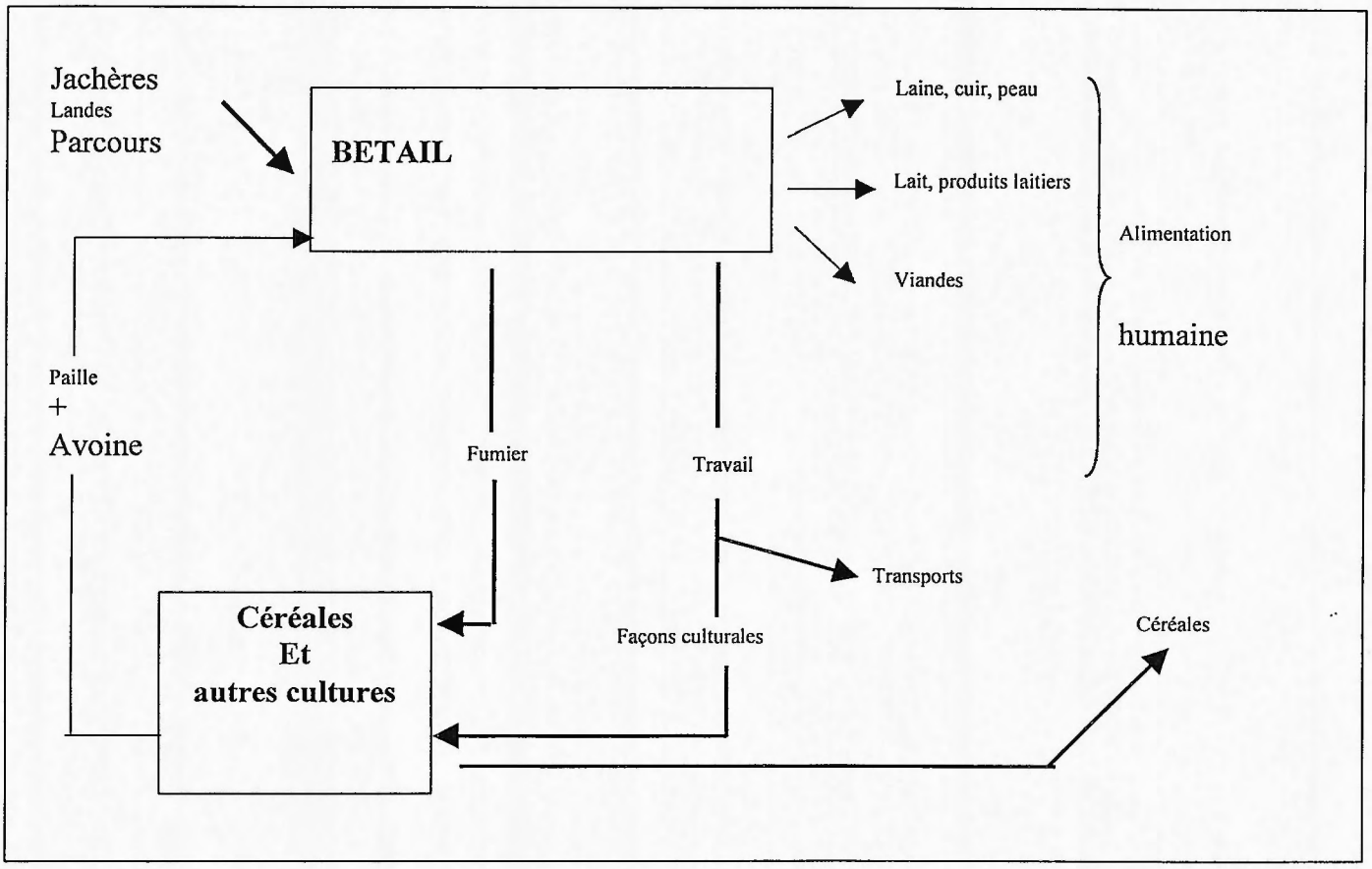
D'autre part, la place de la production animale dans la production agricole finale ne cesse de croître. Inégalement fiables avant 1945, les évaluations statistiques officielles donnent tout de même un ordre de grandeur sur la valeur des produits de l'élevage par rapport à celle du reste de la production agricole. Cette valeur ne représente que 30% du total en 1850, elle atteint 40% en 1900 puis 45% en 1939 pour dépasser légèrement 50% en 1950 (36% pour la viande et 14% pour le lait et les dérivés laitiers).

3.2.1. Emergence du système polyculture –élevage

. Au début du XVIIIéme siècle, la production céréalière a été jugée fondamentale et prioritaire pour l'alimentation des hommes, et l'élevage demeure subordonné à cette nécessité. Au sein du système céréalier avec jachère, les animaux de ferme fournissent d'abord la force de traction et

de déjections

Figure 4 : Système de production agricole dans l'économie de subsistance pré-industrielle : le cercle vicieux

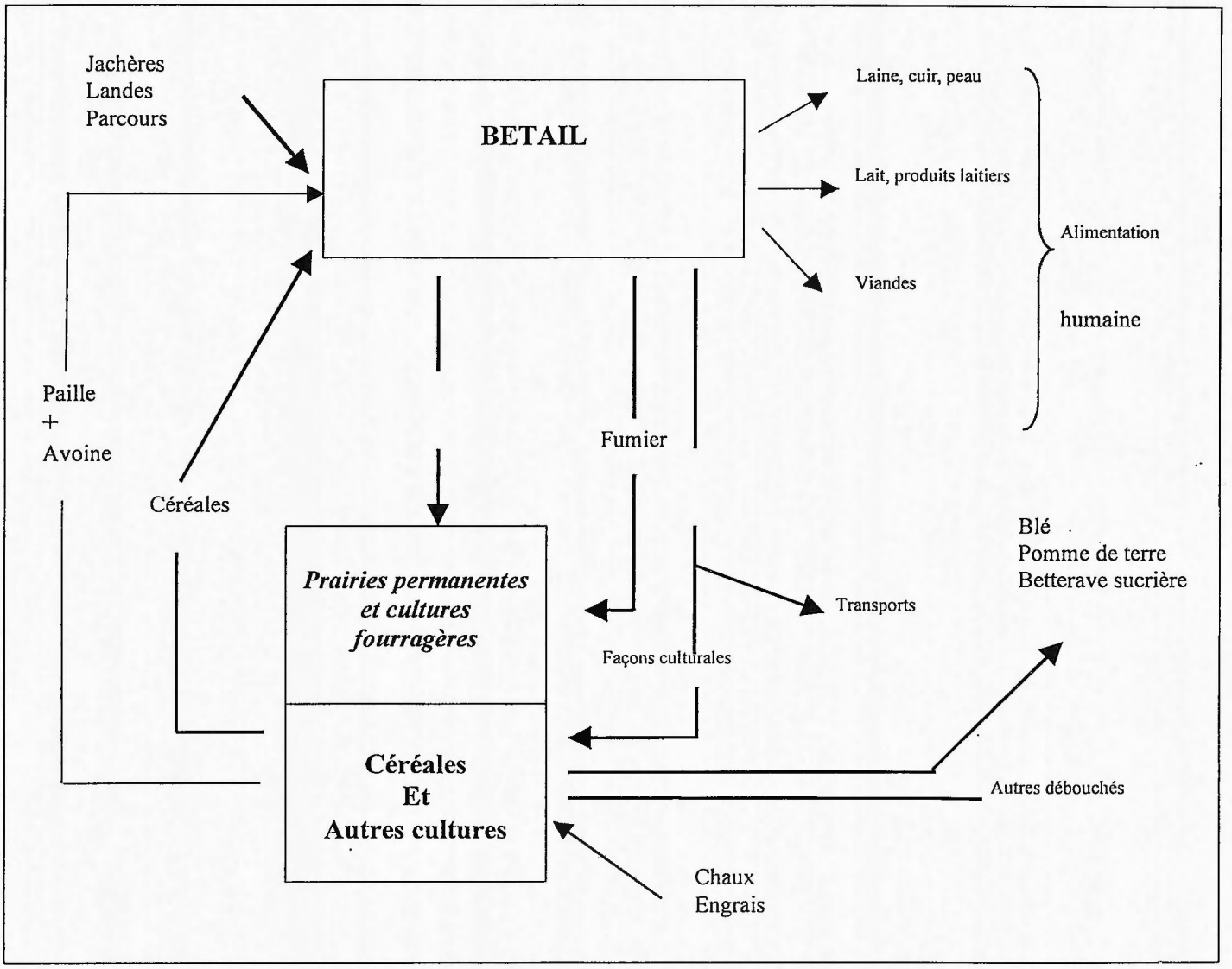


Le progrès des communications et des échanges économiques, le voisinage des grandes plaines à blé et des villes, toutes prêtes à absorber la viande, permirent à ces contrées de renoncer enfin à l'antique empire de blé, pour mettre à profit les facilités particulières que le sol et le climat offrent à l'élevage ou à l'embouche.
La nourriture parcimonieuse, le peu d'attention accordé à leur logement ou le caractère sommaire des soins prodigués rendent compte, du mauvais état général du cheptel, parce qu'il se contente de peu. Le petit bétail ovin et porcin, échappe pour partie à cette situation.
Avec l'industrialisation, s'impose la nécessité de gérer, à l'échelle nationale, les production des campagnes pour répondre à la demande croissante des villes, où se développent en particulier la consommation de viande, bovine essentiellement, et plus lentement, celle de lait qui suppose une organisation de la collecte et la constitution de ceintures de production autour des centres urbains.

De telles circonstances favorisent l'émergence d'un système de polyculture-élevage en rupture avec l'ancestral « cercle vicieux de la jachère ». dans ce nouveau système, grâce à l'intégration d'une véritable production fourragère, des animaux mieux nourris, en particulier les bovins, sont élevés et connaissent un début de sélection en vue de couvrir les besoins croissants en viande, en lait et autres produits animaux. Ils restent aussi, sur d'autres bases, fournisseurs d'éléments fertilisants pour la production végétale et source de travail, utilisée à l'armée, dans les villes,

dans les mines et bien sûr à la traction des machines agricoles : il y a toujours interdépendance économique entre élevage et agriculture, ce qui permet d'évoquer ce système de polyculture-élevage sans jachère à traction animale mécanisée.

Figure 5 : Le nouveau système de polyculture - élevage (1830-1950) Le cercle vicieux



Ce système résulte de la technique et du contexte économique et social de la deuxième moitié de du XIXème siècle. Il se maintient jusqu'en 1950 dans la plupart des exploitations agricoles françaises, où sont associées différentes productions au sein de combinaisons locales.

Cette importante transformation ne traduit cependant par un bouleversement brutal du système agraire par :

- les structures d'exploitation varient peu. Si le nombre d'exploitations passe de 3,2 millions à 2,4 millions entre 1860 et 1950, cela est dû en grande partie à la disparition de

beaucoup d'exploitations de moins de 1 hectare cultivées par des ouvriers –paysans.

Malgré une ouverture au marché, la volonté d'autoconsommation pèse toujours sur la conduite de l'exploitation familiale et reste le principe organisateur du système technique. Ainsi l'animal est présent dans toutes les exploitations, chacune conduisant plusieurs élevages, modestes dans bien des cas associés à des productions végétales.

- En dépit de l'augmentation des surfaces fourragères, qui permet une amélioration du niveau de l'alimentation animale, les conditions d'élevage restent précaires. En témoignent les performances individuelles limitées au sein de races bovines locales et très souvent encore soumises au travail.
- Le faible emploi d'intrants autorise le maintien de systèmes de production qui ont un lien fort avec le territoire et sont l'émanation du contexte local. Des systèmes diversifiés, peu généralisés et pas encore normalisés comme à la période suivante qui s'attache à privilégier un modèle quasiment unique.

Après avoir retrouvé des niveaux de production d'avant guerre, l'agriculture entre à partir des années 50 dans deux décennies de forte évolution. La modernisation, toujours inscrite dans des objectifs de plans quinquennaux indicatifs de plus en plus commandée par une politique agricole qui, dépasse les seules considérations nationales. Ainsi se dessine un nouveau contexte pour les activités d'élevage.

3.2.2. La spécialisation de l'élevage (1950 -1980)

La spécialisation de l'élevage s'est appuyée sur deux facteurs essentiels le dissociant de l'agriculture:

3.2.2.1. la disparition de la traction animale

Le développement de la motorisation dans les exploitations agricoles a provoqué une diminution très sensible des effectifs de chevaux de trait. En 1960, leur nombre était de 1.400.000 et 350.000 têtes en 1980. A l'inverse, le nombre de tracteurs double, passant de 760.000 à 1.500.000 dans le même temps

3.2.2.2. l'emploi des engrais

Le fumier a constitué pendant des longues années, le meilleur fertilisant des exploitations agricoles. La substitution de ces déjections animales par l'engrais minéral (NPK) s'élève ainsi de 1,1à 4,8 millions de tonnes d'éléments fertilisants entre 1950 et 1975. les animaux, en particulier les troupeaux ovins, ne sont plus indispensables à la fertilisation ; ils disparaissent peu à peu de la plupart des exploitations de grande culture.

Ainsi on assiste, à la dissociation entre élevage et agriculture et à l'émergence de systèmes de grande culture d'une part et de système d'élevage d'autre part. Ceux ci marquent l'abandon progressif du système de polyculture-élevage qui se solde par une réduction de la gamme des productions et par une spécialisation justifiée par des arguments techniques et économiques pour devenir plus compétent dans sa branche, rationaliser les investissements et l'organisation du travail, limiter les coûts de production.

Cette spécialisation justifie la mise en place des modèles normés en réponse à des considérations économiques dont:

- La logique marchande et l'insertion dans une filière rendent la production agricole de plus en plus dépendante de l'aval, et en particulier des industries agroalimentaires qui défissent des critères de qualité et recherchent une garantie d'approvisionnement en produits ayant des caractéristiques constantes.
- L'attribution des subventions ou de prêts à taux réduits est, dans beaucoup de cas, assortie d'une étude technico-économique par les organismes de développement et de crédit ;elle impose le respect de certaines obligations qui vise à assurer l'insertion économique de la production.

Ces exigences ont une influence sur les choix techniques et sur le mode de conduite des productions.
Pour évaluer l'efficacité de ces modèles techniques, des démarches spécifiques de gestion sont élaborés suivant des critères avec des seuils minimaux de performance pour chaque modèle de production.

La recherche de performances individuelles maximales ouvre la voie à la sélection d'animaux pour une production donnée, par exemple lait ou viande chez les bovins et les ovins, chair ou ponte dans le cas des volailles. Par ailleurs des types génétiques spécialisés connaissent une forte croissance (souches avicoles, truies et verrats, vaches laitières hautes production...). Il s'ensuit une diminution de la variété des races locales et rustiques.

Tableau 3: Evolution des effectifs des principales espèces animales (en milliers de têtes entre 1950 et 1997)

Espèce	1950	1960	1970	1979	1988	1997
Equidés dont chevaux,	2592	1.872	452	288	331	343
Anes	2397	1.729	398	260	319	323
mulets	104	67	54	28	12	20
	91	76				
Bovins						
dont vaches	15.800	19.700	21.400	23.213	21.217	20.000
laitières,	8.164	9.410	9.633	10.127	9.175	8.530
nourrices	-	7.145	7.280	7.278	5.699	4.453
	-	2.265	2.353	2.848	3.475	4.077
Ovins						
dont brebis	7.500	9.063	9.053	12.968	11.498	9.824
	4.820	6.125	6.378	8.158	7.752	6.646
Caprins						
dont chèvres	1.297	1.172	882	1.197	1.209	1.110
	1.014	-	706	950	889	784
Porcs						
dont truies	6.824	8.603	11.240	11.399	12.408	15.080
	854	1.038	1.327	1.229	1.208	1.484

Source :*Enquêtes agricoles décennales et recensements de l'agriculture*

Tableau 4 : Evolution des principales productions animales entre 1950 et 1997

Viandes en (milliers de t)	1950	1960	1970	1980	1990	1997	Taux d'autoapprovisionnement 1997 (%)
Gros bovins	720	996	1.235	1.560	1.599	1.638	128
Veau	290	361	389	405	313	337	118
Porc	790	1.203	1.307	1.583	1.729	2.228	107
Moutons et agneaux	100	113	120	174	174	150	50
Volailles	300 (1955)	425	630	1.133	1.667	2.282	536
Œufs (en milliers de t)	-	508	638	850	909	888	92
Lait de vache(Mhl)							
Production estimée	150	200	257	321	300	300	-
Collecte	-	108	180	241	230	223	-

Source *:enquêtes agricoles décennales de l'agriculture*

3.2.2.3. Evolution sociale et nouvelles habitudes alimentaires

La croissance démographique de la population française qui se prolonge, amène des nouvelles habitudes. En 1954, 42 millions d'habitants sont recensés, et 52 millions trente ans plus tard. Les anciennes attitudes paraissent abandonnées. Au sein de cette population croissante, d'importation surviennent.

- la part de la population citadine augmente (53% de citadins dans la population totale en 1946, 69% en 1975). L'autoconsommation, qui jusque là satisfait la population rurale perd de l'importance, tandis que, corrélativement, grandit le marché des produits alimentaires.
- L'amélioration du pouvoir d'achat modifie la nature même de la demande, peu à peu, la consommation des produits de base (pain, pomme de terre et autres féculents , vin ordinaire et graisses diverses ... diminue alors que sont davantage recherchées des denrées plus coûteuses, telles que les légumes fruits frais et bien entendu la viande de boucherie, la charcuterie, les produits laitiers et les fromages.

Ainsi, la part des produits d'origine animale représente plus de la moitié : « on ne travaille plus pour gagner son pain, mais pour gagner son bifteck ». La consommation de viande, aliment symbole de l'accès à une certaine aisance sociale, passe de 60 kg/habitant/an en 1950 à 90 kg en 1980 ; la consommation de fromage fait plus que doubler (8 kg /habitant /an en 1955, 19 kg en 1980)
Le français moyen mange de plus en plus de viande. Dans la même foulée, la consommation de céréales, qui était de 99,3 kg /habitant/an en 1956, s'est réduite à 70,8 kg. Les 20 kg de viande supplémentaire qui sont entrés dans la ration des français sont fournis principalement par la volaille et le porc (G.Dyby ; et al ,1982)
Un tel changement dans les habitudes alimentaires a été rendu possible par la transformation des céréales en protéines animales.

Les nouvelles conditions de travail ont en outre une incidence sur les comportements alimentaires. La généralisation du travail féminin et, plus encore, sa prolongation bien au delà du mariage ou de la naissance du premier enfant, limitent le temps dont dispose la ménagère pour les achats et la préparation des aliments. Et le nombre des repas pris à la maison régresse, tandis que la part de la restauration hors domicile est en constant progrès : en 1955, 5% des français prennent, en semaine, leur repas de midi à l'extérieur ; en 1980, 15% au moins connaissent cette situation. Donc, il y a là un marché qui attire de nombreuses sociétés de restauration collective. Par ailleurs, alors que se répandent dans les foyers les réfrigérateurs, voire les congélateurs le secteur de la distribution se transforme.
Une telle évolution ouvre la voie à l'essor des industries agroalimentaires qui s'attachent à mettre à la disposition des consommateurs des aliments issus des denrées agricoles.

3.2.3. La modernisation de l'élevage

Les candidats à la modernisation soucieux d'accroître les performances, dénoncent la trop large part d'approximation qui, à tous les niveaux, leur paraît caractériser la conduite des élevages. Ils optent pour un changement décisif : rationalisation et standardisation des pratiques, davantage

fondées sur des connaissances scientifiques et techniques. Et puisqu'en matière de recherche zootechnique, la France accuse un retard, ces modernistes n'hésitent pas à se référer aux progrès réalisés à l'étranger, lesquels, jusqu'alors, n'intéressent que le cercle étroit de quelques zootechniciens. L'intérêt se porte sur le contrôle des performances en station (travaux danois), sur l'insémination artificielle (URSS, USA, Royaume Uni), sur l'alimentation rationnelle qui fait l'objet de recherches dans tous les pays d'Europe du Nord, sur les techniques innovantes de production fourragère que développent des stations britanniques, sur l'essor aux USA, de l'industrie des aliments des mono gastriques et sur les plans d'amélioration génétique proposés par les chercheurs de ce même pays.

Avec une efficacité certaine, s'organise peu à peu une filière de progrès comprenant la recherche , le développement et l'enseignement qui agissent de manière complémentaire pour que l'élevage profite enfin du renouveau des conceptions et de l'évolution des techniques dans ce secteur.

Ainsi, à coté de l'apport majeur de la recherche zootechnique et vétérinaire, la volonté de rationalisation se manifeste tout particulièrement dans six domaines : (i) production fourragère, (ii) alimentation des animaux, (iii) insémination artificielle, (iv) amélioration génétique, (v) santé animale, (vi) bâtiments et équipements d'élevage.

3.2.4. La culture fourragère

Partout , dans l'ancienne France, des landes des marais, des bois étaient réservés à l'usage collectif des habitants
Ainsi, l'élevage « auxiliaire » de l'agriculture, tirait ses principales ressources alimentaires en vaine pâture sur les parcours collectifs et extensifs. Ceux là étaient essentiellement composés des pâquis et des jachères.
Cette vaine pâture, est supprimée officiellement dans quelques régions (Lorraine, Flandre, le Boulonnais, la Champagne, la Bougonne....) sur propositions des trois Evêchés , durant les périodes de 1767 à 1777.

Elle est relayée par la révolution culturale qui peut être considérée sous l'aspect d'une conquête de labour par le jardinage : emprunt de produits, emprunt de procédés- sarclage en fumure intensive-, emprunt de règles d'exploitation : l'exclusion de toute vaine pâture et, au besoin, l'enclos.

A la fin du XVIIIè siècle, la pomme de terre, connue depuis sa venue d'Amérique, mais qui longtemps n'avait été cultivée qu'en petit, dans quelques provinces de l'Est seulement et surtout pour l'alimentation des bêtes,, s'ajoute à la liste des découvertes végétales, aidant, du même coup, les populations paysannes, jusque-là nourries de céréales, à écarter le spectre de la disette. Mais, dans cette phase, l' « agriculture nouvelle », pour parler les comme théoriciens, fut tout entière placée sous le signe des fourrages.

La première idée qui vint à ces initiateurs fut, très naturellement de conserver l'ancien rythme, biennal ou triennal. Simplement, on « dérobait » la jachère. Mais on s'aperçut assez vite que beaucoup de fourrages donnaient des récoltes plus belles lorsqu'on les laissait se développer sans

interruption, pendant quelques années, sur la même terre. On fut ainsi amené à constituer de véritables « prairies artificielles » d'une certaine durée, et inventer des cycles d'assolement, à la fois plus longs et plus souples, qui bouleversaient de fond en comble l'ancien système. (M. BLOCH . 1988)

Après la grande Guerre, René Dumont, dénonce le mode d'exploitation des prairies permanentes et proposes une « révolution fourragère ». Elle doit se faire selon lui « en passant sur une plus grande échelle du stade de la cueillette des aliments fourragers sur le pacage et la prairie de nos surfaces en herbe), au stade de la culture de l'herbe ». il préconise, partout où cela est possible, le retournement des vieilles prairies, le semis de variétés productives, la fertilisation, l'utilisation rationnelle de l'herbe par « l'alternance fauche/ pâture », la récolte et la conservation des quantités excédentaires.

Cette opération ne donne pas tous les effets escomptés. Dans de nombreuses exploitations les difficultés tiennent à la gestion délicate de l'excédent d'herbe au printemps dans des conditions météorologiques instables, à l'insuffisante mécanisation de la chaîne de récolte et à l'incomplète maîtrise des techniques de conservation par ensilage. Elle entraînera cependant une expansion des prairies temporaires et habitue la prairie comme une véritable culture, ce qui soutient le slogan « l'herbe, ça se cultive ! » .

En 1950 et 1960, la surface herbagère s'accroît , mais, c'est au milieu des années soixante qu'est pris une véritable tournant dans l'intensification de la production fourragère avec l'expansion du maïs destiné à l'ensilage. Suivent ensuite les plantes sarclées fourragères, en particulier betteraves, les surfaces herbagères connaissent alors une baisse permanente, et 2 millions d'hectares changent de destination en moins de vingt ans.

En revanche, la culture du maïs triples en surface pratiquement entre 1965 et 1980, et la progression est continue. Cette expansion du maïs fourrage accompagne l'intensification de la production fourragère et de l'élevage laitier, dans le grand Ouest de la France.

L'utilisation du maïs dans l'alimentation des ruminants entraîne une simplification des rations :avec un apport de tourteaux, le maïs devient ainsi la base de l'alimentation des vaches laitières et des bovins à l'engrais.

3.2.5. Le rationnement de l'alimentation

De multiples travaux de recherche sur les variations de la composition chimique des aliments, sur les spécificités digestives des animaux, sur l'estimation des besoins et sur le comportement alimentaire ont permis progressivement des adaptations et de progrès du rationnement. Sont aussi construits des systèmes propres à chaque espèce, voire à chaque type de production qui permirent, d'exprimer dans la même unité, les apports recommandés et la valeur alimentaire des aliments.
En 1978, l'INRA[8] a établi dans un ouvrage, les systèmes relatifs à l'alimentation de toutes les espèces (INRAtion (Educagri éditions).

[8] Institut national de la Recherche Agronomique

. C'est dans ces conditions que, l'industrie des aliments du bétail a connue une véritable explosion. Sa production est multipliée par 25 en 30 ans, en passant de 500.000 tonnes à plus de 13.000.000 de tonnes entre 1950 et 1980.

3.2.6. L'amélioration génétique

Après la guerre, les connaissances à propos de l'hérédité étaient très modestes. Cela limitait l'efficacité de l'amélioration génétique, d'autant plus que le contrôle des performances (élevage laitier) ne concerne qu'un nombre restreint d'animaux et que le choix des reproducteurs porte principalement sur des critères d'extérieur.

En 1961, l'INRA met en place une station génétique qui s'appuie sur l'expérience américaine (ouvrage intitulé ; J.L.Lush qui dans Animal breeding plans 1963) qui propose une théorie générale de l'amélioration génétique des animaux d'élevage.

Les premiers champs d'actions de l'équipe des généticiens, ont reposé sur le choix rationnel des taureaux et l'insémination artificielle avec une extension du contrôle de performances et du testage. Le traitement des informations recueillies par les organismes d'élevage aboutit en 1962 à la publication du premier index d'un taureau issu de l'insémination artificielle.

Ce résultat, marque le point de départ de véritables programmes d'amélioration génétique qui bouleversent les méthodes de sélection employées jusque-là en France. Il trouve une traduction législative dans **la « loi sur l'élevage » de 1966 qui organise l'amélioration génétique.**
Cette loi votée à l'unanimité du Parlement le 28 décembre 1966, elle a pour objet l'amélioration de la qualité et des conditions d'exploitation du cheptel bovin, porcin, ovin et caprin. Elle vise l'amélioration génétique du cheptel, l'organisation de l'élevage et la modernisation des bâtiments d'élevage .
Cette amélioration génétique a été conçue dès l'instant comme une démarche collective qui exige la coordination des centres de décision.
La loi qualifié parfois de « loi sur le sperme du taureau » vise en effet pour l'essentiel, l'amélioration génétique des bovins laitiers, de façon à combler le retard constaté par rapport aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, aux scandinaves et aux Etats Unis.

L'Esprit de la Loi du 28 décembre 1966

Cette loi tend à réunir, dans le domaine de l'amélioration génétique, les conditions permettant de produire des animaux conformes à l'intérêt général et d'assurer l'efficacité des subventions accordées par l'Etat au titre de l'amélioration génétique.

Elle peut être définie comme une loi contractuelle qui associe à toute décision en matière d'organisation de la sélection tous les organismes concernés par cette organisation .
Les idées directrices qui se dégagent de cette loi et de ses décrets d'application fondées sur quelques principes:

- ***l'amélioration génétique est organisée par race***

Les UPRa (Unité nationale de sélection et de promotion de race) sont créées et chargées de

définir les objectifs de sélection et de contrôler la réalisation du programme qui en résulte.

- ***les pouvoirs publics agréent les programmes d'amélioration génétique***

Les programmes doivent être agréés contrôlés par les organismes publics. Ils peuvent financer et ainsi dissuader les non agréés. Seuls les géniteurs reconnus comme reproducteurs, peuvent être utilisés en insémination artificielle.

- ***Il n'y a pas d'amélioration génétique sans identification des animaux***

Cette identification doit être facilement utilisable par tous, donc simple et homogène. Les EDE (Etablissements de l'élevage) sont responsables de l'identification des animaux

- ***Il n'y a pas d'amélioration génétique sans information***

Chaque candidat reproducteur doit avoir sa carte d'identité (filiation) accompagnée de ses références (index de valeur génétique, performances accomplies par lui même ou ses apparentés). Un réseau de circulation d'information est informatisé qui comprend trois niveaux interconnectés : départemental, régional et national

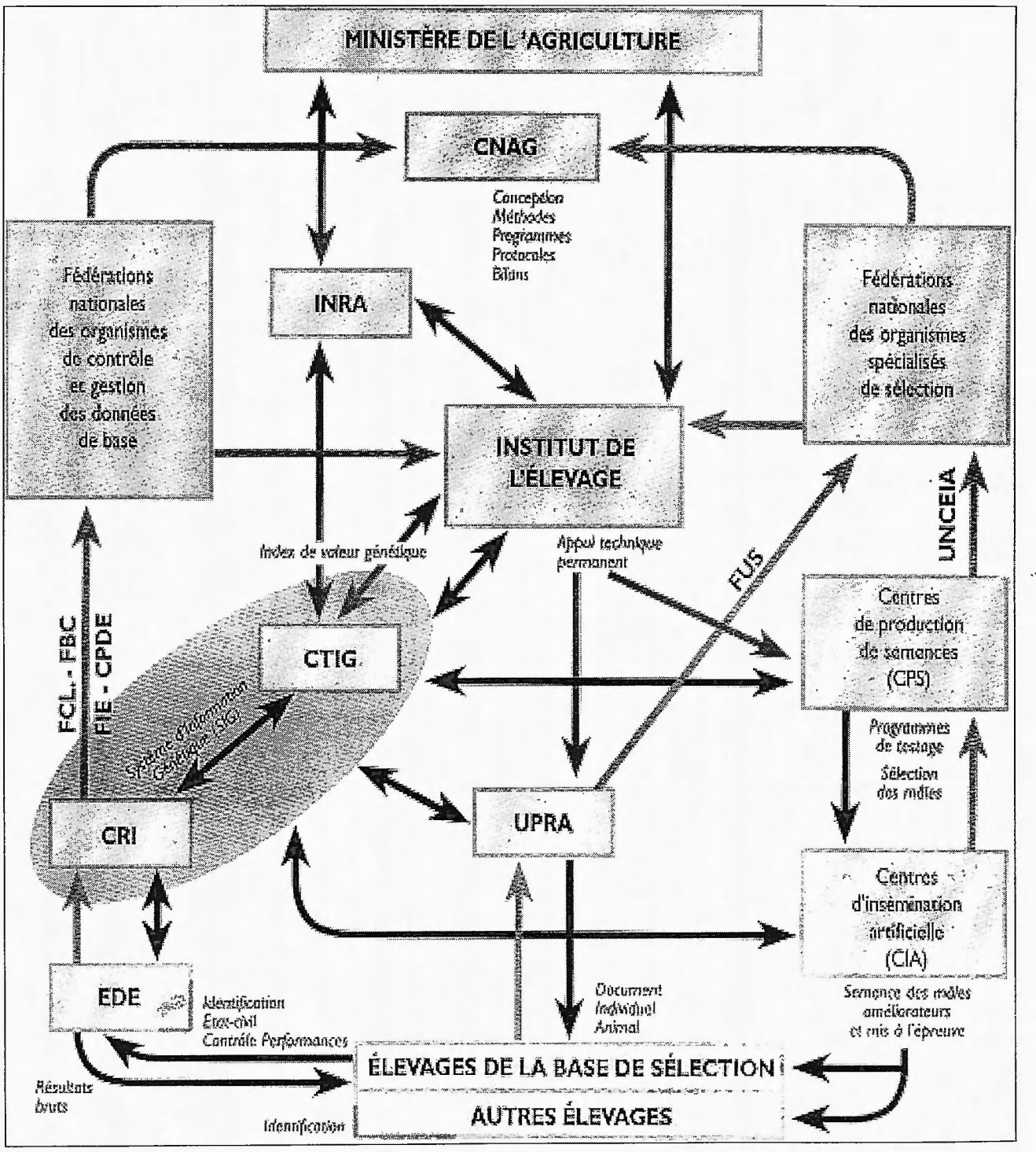
- ***La politique d'amélioration génétique est contrôlée par des institutions***

Ces institutions travaillent au niveau national et régional.
Au niveau national la CNAG (Commission nationale d'amélioration génétique) est un organe permanent de réflexion et d'orientation ; au niveau régional les unités de sélection (UPRa et Centres de production de semence) appliquent les programmes préalablement définis

- ***L'insémination artificielle est réglementée***

La loi réglemente la création des centres d'insémination artificielle (CIA) qui peuvent être des centres de production de semences et /ou des centres de mise en place pour lesquels un monopole territorial.

Figure 6 : Schéma de l'amélioration génétique



3.2.6.1. L'insémination artificielle et la maîtrise de la reproduction

La mise en service du premier centre d'insémination date de 1946, à la Loupe (Eure et loir) et en 1969 son développement est continu. Les résultats atteints à cette date sont estimés avec près de 8 millions d'inséminations premières. Trois raisons ont permis cette diffusion :

- la technique est bien maîtrisée avec la mise au point de la congélation de la semence, dont l'usage est devenu systématique à partir de 1965 ;
- le faible coût lié à l'opération comparé à celui de l'entretien d'un taureau reproducteur
- la possibilité de supprimer le risque sanitaire lié à la transmission des maladies par la monte naturelle

Depuis les années 1970, l'insémination artificielle concerne 90% des vaches laitières.
Par contre, la situation est inverse chez les vaches allaitantes, la monte naturelle est majoritairement dominante

.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'insémination artificielle chez les différentes espèces

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcs	Equins
1946	10.000	-	-	-	-
1950	450.000	-	-	-	-
1960	4.652.000	-	-	-	-
1971	7.221.956	24.000	5.207	46.915	-
1980	7.041.692	248.651	8.600	67.401	39
1990	5.630.846	699.955	50.091	330.000	15.269
1997	4.784.245	817.082	61.329	2.336.209	25.648

Source : UNCEIA

La transplantation embryonnaire a connu aussi des bons résultats vers les années 1980. Elle pratique est surtout pratiquée dans les programmes d'amélioration génétique pour réduire l'intervalle
de génération.

1-2 Les organismes d'accompagnement

Leur action se situe, soit au niveau national, c'est le cas de la CNAG [9]et des UPRa[10], soit au niveau régional et départemental, c'est le cas des EDE et des Centres d'insémination artificielle, soit encore à plusieurs niveaux à la fois, c'est le cas des instituts techniques.

Outre leurs fonctions d'origine les EDE, aident au montage de dossiers pour les subventions et les prêts bonifiés sur toutes les actions de développement (ex suivi technique, bâtiments, études économiques...). Ces prestations sont payantes : Aveyron :
750 éleveurs suivi en Herboock

- suivi de base :3 passages = 4 €/ vache/an
- suivi qualification avec alimentation = 11€/V/an

montage dossier =900€ + 1,4% du montant demandé,

- le contrôle laitier bovin =43,67 €/V
- chèvre=12,13 €
- bovin viande contrôle de performance=299,20 €/ troupeau
- identification des veaux=1,55€ payé à 66% du coût par l'éleveur, le reste est une subvention de l'Etat.

L'EDE a délégué le contrôle des performances au FODSA qui délivre le passeport des animaux

[9] Comité national d'Amélioration Génétique
[10] Union pour la Promotion de la Race Animale

- **La CNAG :**

instituée par la loi sur l'élevage du 28 décembre 1966,elle comprend trois comités consultatifs spécialisés respectivement pour l'espèce bovine, les espèces ovine & caprine et l'espèce porcine.

Chacun de ces comités, composé pour moitié de représentant de l'administration et des services publics (enseignement, recherche, etc...) et pour moitié de représentants professionnels, a pour mission de proposer au ministère de l'agriculture les méthodes et les moyens d'amélioration de la qualité génétique du cheptel, qu'il s'agisse de l'agrément des organismes et des programmes ou de la répartition des moyens financiers

Cette commission est un organe permanent de réflexion qui peut suivre et orienter toutes les décisions intéressant la sélection du cheptel français.

- **Les Etablissements Départementaux de l'Elevage (EDE)**

Institués par le décret du 14 juin 1969, les Etablissements de l'élevage qui sont départementaux ou interdépartementaux,

sont chargés de quatre missions principales:

1- l'identification- filiation
2- le contrôle des performances
3- les actions de développement
4- la recherche appliquée

- **Les Centres d'Insémination Artificielle :**

Les autorisations d'ouvrir et de faire fonctionner un centre d'insémination peuvent être accordées, soit à des particuliers, soit à des personnes morales (arrêté du 17 avril 1969). Ces centres sont exclusivement organisés sous forme de société coopérative ,ainsi il est désigné sous le sigle CEIA (Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle).

- **Les Unions nationales de Sélection et de Promotion de Race (UPRA)**

La constitution des UPRa prévue par la loi sur l'élevage et particulièrement par le décret du 14 juin 1969 relatif et l'amélioration génétique du cheptel en se basant sur les anciens livres généalogiques.

La station de l'AUBRAC met en pension les vea sélectionnés pendant 6 mois à la station pour l'évaluation du potentiel génétique et le coût de séjour varie entre 700à 800€

- **Les Instituts Techniques Nationaux**

Les instituts techniques sont créés par les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962. Ils sont des associations professionnelles parapubliques, et regroupent les principaux organismes concernés par un produit ou par une espèce. Situés à l'interface entre la recherche agronomique, les « techniciens de terrain » et les agriculteurs, ils assument trois fonctions :

- Recherche de références,
- Appui technique
- Diffusion d'information

L'institut technique des céréales et des fourrages (ITCF) est créé en 1959, c'est à dire avant les lois d'orientation, mais les instituts techniques d'élevage sont fondés quelques années plus tard, dans la mouvance de la prise en main du développement par la profession agricole.
C'est ainsi que sont mis en place :

- institut technique du porc (ITP)en 1961
- institut technique de l'élevage bovin (ITEB) en 1962
- institut technique de l'élevage ovin et caprin (ITOVIC) en 1967
- institut technique de l'aviculture (ITAVI) en 1968

Sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et des organisations professionnelles intéressées , les instituts techniques nationaux ont la charge d'animer et de coordonner l'activité des établissements départementaux ou interdépartementaux de l'élevage. Ils assurent les missions d'intérêt commun et procèdent en particulier aux recherches appliquées de portée générale.

3.2.7. Amélioration sanitaire du cheptel

La protection sanitaire des troupeaux a été une forte préoccupation de l'Etat, ce qui suppose la mise à disposition des moyens pour maîtriser les anciennes maladies qui constituent les véritables fléaux : tuberculose, brucellose, peste porcine et fièvre aphteuse. Viennent ensuite des pathologies dont l'apparition est liée à la recherche de performances et aux nouvelles conditions d'élevage .

Ainsi, la maîtrise de l'état sanitaire du bétail s'appuie sur des trois principes :

- ✓ les méthodes de diagnostic se perfectionnent à l'examen clinique et l'autopsies s'ajoutent d'autres approches- sérologies, histologiques, bactériologiques permettant non seulement d'identifier de manière plus précise les agents responsables de maladies mais aussi de mettre au point des test de dépistage. L'arsenal thérapeutique s'enrichit de médicaments plus efficaces : antibiotiques et sulfamides à large spectre, anti-helminthiques, les anti-coccidiens, les vaccins et d'autres produits incorporés dans l'eau et aliment contribuent d'une manière efficace à lutter contre la plupart des maladies infectieuses.

La FODESA (fédération des organismes de défense sanitaire de l'Aveyron) regroupe 49groupements sanitaires au niveau du département.
Elle mène 3 actions principales:
la police sanitaire (mrlc)
en collaboration avec la DSV et les vétérinaires privés
les actions techniques : lutte contre IBR, maladie des muqueuses, para tuberculose, le parasitisme..
les services techniques : ambiance bâtiments, assainissement, qualité de l'eau, dératisation.
Le tarif de la cotisation est de : 4,48 €/an /al dont 85% payé par l'éleveur et 15% subventionnés (collectivité, Etat, Europe. Cette organisation est présidée par un CA élu par l'ensemble des GDS en AG qui a la charge de veiller à l'exécution des programmes.
Ces partenaires privilégiés: DSV,Gpt de techniciens libéraux, Ordre vétérinaire, laboratoire et l'EDE.
Cette structure assure aussi l'identification et la trançabilité du bétail.

Des mesures de prophylaxie obligatoire contre les maladies réputées légalement contagieuses (MRLC) sont combattues par la vaccination obligatoire des bovins de plus de 6 mois :

1. la fièvre aphteuse en 1961,
2. test généralisé de la tuberculose chez les bovins en 1965,

3. dispositions contre la brucellose bovine en 1975,
4. et celle contre les ovins et caprins en 1977,
5. mesures obligatoires contre d'autres maladies (rage, leucose) dans le cadre d'une harmonisation des politiques et des situations sanitaire à l'échelle européenne.

Les plans sanitaires conduisent à mettre l'accent sur la prévention et sur la limitation des risques sanitaires par des mesures intégrées à la conduite de l'élevage. Associant prophylaxie sanitaire, prophylaxie médicale et contrôle des paramètres d'ambiance, de tels plans tendent à rompre la chaîne de contamination, à limiter le développement des agents pathogènes et à renforcer les moyens de défense des animaux.

Toutes ces mesures sont aujourd'hui exécutées par les Groupements de Défense Sanitaire (GDS), sous la responsabilité des organisations professionnelles et sous le contrôle de la Direction des Services Vétérinaires (DSV).

3.2.8. Organisation de la production et de la mise en marché

Jusqu'à la fin des années 1950, les circuits des productions animales sont très complexes souvent atomisés et font intervenir des multiples intervenants. Selon la quantité ou le lieu de production, on distingue plusieurs circuits courts ou longs

En matière de marchés aux bestiaux, les circuits sont essentiellement vif ou mort. En moins de quarante ans, ces circuits se sont profondément modifiés sous l'effet du développement de l'organisation de la production et de la mise en marché, de l'évolution du mode de distribution de la viande, de la modernisation des abattoirs et l'industrialisation de la découpe.
Les lois d'orientation agricole de 1960 -1962, instituent les groupements de producteurs et les règles d'organisation et de mise en marché. Pour les pouvoirs publics et le syndicalisme agricole, ces groupements doivent permettre de défendre les intérêts des producteurs dans un marché totalement contrôlé par le négoce. Ils doivent permettre de raccourcir les circuits, de rémunérer l'éleveur au poids de viande nette et à la qualité.
Ces groupements en 1997, traitaient en moyenne 30% des animaux de boucherie commercialisés, une part variable selon les productions : 8% seulement des veaux de boucherie, mais 50% des agneaux, 60% des jeunes bovins et 90% des porcs.
A l'action des groupements de producteurs s'ajoutent les ventes directes par contractualisation entre éleveurs et abatteurs ainsi que les marchés aux enchères organisés sous forme de sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA).

Les marchés aux bestiaux de gré à gré ont aussi fait l'objet d'une restructuration, et de nombreux petits marchés ont disparu au profit de grands marchés aménagés dans les zones d'élevage. Ils jouent encore un rôle important de regroupement de l'offre pour la commercialisation des bovins, d'ovins de toute catégorie suivant les cours issus des cotations.

3.2.9. Place des productions animales dans l'agriculture française

La part des productions animales dans la valeur des livraisons agricoles a connu une forte progression entre les années 1950 et 1965. Un certain tassement survient dans la décennie 1970-1980, et à partir de cette année, la valeur globale des produits de l'élevage ne représente qu'un peu moins de la moitié du montant des livraisons totales. Ce recul s'explique par les effets

conjugués d'une très forte croissance du volume des productions végétales et de la politique communautaire, qui choisit de résorber les excédents « animaux » en instituant les quotas laitiers destinés à restreindre le droit à produire.

Tableau 6 : part des productions animales (% de la valeur des livraisons agricoles)

	1950	1960	1970	1980	1985	1992	1997
Prod animales	52	56	54	52	49	49	48
Prod végétale	48	44	46	48	51	51	52

Source SCEES

En ce qui concerne la valeur de la seule production animale, on peut remarquer que, depuis 1950, une nouvelle hiérarchie apparaît, les évolutions constatées étant dues au double mouvement des quantités livrées et des prix.

Tableau 7 : Structure des livraisons des productions animales entre 1960 et 1997

(% de la valeur totale de ces livraisons)

	1960	1980	1997
Gros bovins	17,4	23,8	20,2
Veaux	9,4	8,3	6,5
Porcs	19,0	13,1	15,7
Ovins	3,0	4,1	2,5
Lait	29,1	33,2	33,1
Volailles	8,6	9,1	16,1
Œufs	6,8	4,5	3,5
Divers	6,7	3,9	2,4

Source SCEES

- Le lait et la viande issus des bovins représentent encore 60% du chiffre d'affaire de l'élevage, mais la valeur du lait s'est améliorer dans cet ensemble depuis 1996, alors que « la crise de la vache folle »provoque quelque peu un reflux de la consommation de viande rouge.
- La part des viandes de volailles et de porc progresse depuis 1960, l'aviculture étant la principale bénéficiaire tandis que la valeur de la production porcine s'est sensiblement tassée
- La viande ovine produite en France depuis 1980, ne représente que la moitié de à cause d'une concurrence rude de la part des carcasses à bas prix provenant du Royaume Uni, la Nouvelle Zélande ou de l'Australie, et aussi par des règlements européennes défavorables aux conditions de production

Chapitre: IV Eléments de propositions pour la professionnalisation de l'élevage subsaharien (Afrique de l'Ouest et du Centre)

4. Eléments de propositions pour la professionnalisation de l'élevage subsaharien (Afrique de l'Ouest et du Centre)

La récolte de résultats est riche et très diversifiée, provenant de multiples sources avec des succès et quelques échecs avoués lors des entretiens.
Il ne s'agit pas que ces enseignements, montrant comment s'est réalisée la modernisation agricole en France, soient transférés tels quels en Afrique Subsaharienne en raison des grandes différences existant dans :
- les valeurs socioculturelles
- les conditions climatiques
- les systèmes agraires
- les systèmes de production
- les conditions de marché
- le partage du pouvoir....

Malgré ces différences, il y a cependant des expériences fort intéressantes, des démarches d'interventions, issues des acquis de la modernisation agricole, qui pourraient être proposées aux acteurs du développement du secteur d'élevage subsaharien.
Les programmes de développement de l'élevage en Afrique, inscrits dans les politiques agricoles sont le plus souvent mal définis et influencés par des partenaires financiers, dont les actions ne sont pas durables une fois que ces aides extérieures se terminent.

L'enjeu que posent toutes ces démarches mises en œuvre, est de susciter un large débat sur la nécessaire adéquation entre des politiques en faveur de l'élevage et des dynamiques locales de différentes catégories d'éleveurs.
Ces éléments de propositions, découlent des enseignements tirés en grande partie des recherches effectuées en milieu professionnel agricole français.

Éléments de propositions pour la professionnalisation du secteur de l'élevage subsaharien

La résolution des contraintes liés à l'élevage dépendra avant tout de la volonté de l'ensemble des acteurs à s'engager dans un débat constructif afin de bâtir une politique cohérente acceptée par tous. Les éleveurs de toutes catégories, doivent s'organiser pour se doter de représentants destinés à devenir des interlocuteurs valables et disponibles à tous les niveaux pour participer activement à toutes les démarches de développement les concernant.

4.1. L'amélioration des systèmes de Production

Les systèmes d'élevage dans toutes leurs formes, nomade, pastoral ou sédentaire sont en majorité par des systèmes de production traditionnels qui dépendent d'une utilisation collective des pâturages. Cette diversité des systèmes d'élevage (pastoral, sédentaires...) doit s'adapter aux perpétuelles mutations en cours.

4.1.1. Les systèmes pastoraux traditionnels :

Ces systèmes de production évoluent sur les parcours naturels de la région sahélienne et des savanes et sont composés principalement de ruminants détenus par des populations pastorales très attachées aux cultures ancestrales, suivant deux modes d'élevage, le nomadisme et la transhumance, pratiqués dans les différentes zones climatiques de l'Afrique Subsaharienne.
C'est l'amélioration de la gestion des parcours collectifs naturels (base de l'alimentation animale) qui est ici au cœur de l'amélioration des systèmes d'élevage.

- **Le système d'élevage en zone sèche** *(200 à 800 mm de pluie)*

Ce mode d'élevage est basé sur une forte mobilité des troupeaux à la recherche des ressources alimentaires (eau et pâturages). Il est pratiqué dans toute la zone sahélienne d'Ouest en Est.

Pour ce type d'élevage dont l'existence est lié à l'utilisation des grands espaces, l'eau reste le facteur le plus déterminant pour tous les programmes à mettre en œuvre .

L'utilisation des ressources pastorale d'une manière collective pose presque toujours de sérieuses difficultés, compte tenu des incertitudes climatiques , sans ignorer l'occupation des terres par d'autres types d'utilisation tels que la mise en valeur par des cultures et l'instauration des réserves forestière ce qui justifie qu'il soit nécessaire d'aider à une gestion concertée de ces espaces pour le maintien d'une exploitation flexible des écosystèmes. Une définition des règles et des procédures locales permettra de réguler les conflits éventuels qui, mal gérés, peuvent concourir à l'insécurité foncière. Il s'agit de mettre en place des organes de concertation avec les éleveurs (locaux et transhumants), les agriculteurs autochtones et les autorités locales pour définir les règles communes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Le Centre d'Étude et de Réalisations Pastorales Alpes et Méditerranée dont le siège est à Manosque dans la région PACA France, a une forte expérience dans la gestion des pâturages de montagne. Ces parcours aménagés par des communes et dont elles partagent la propriété avec l'Etat et quelques propriétaires privés, reçoivent 550.000 têtes de moutons, 24.000 bovins pour la saison, variant de 3 à 5 mois (mai- septembre). La gestion de ces pâturages relève d'un conseil d'administration élu, représentant les groupements d'éleveurs pastoraux, les institutions de recherches (INRA), les propriétaires, les gestionnaires pastoraux, les forestiers (privés, de l'Etat et communaux), les gestionnaires environnementaux (Parc national). Le Conseil d'Administration fixe le coût d'utilisation de ces parcours entre 20 à 25 FF par animal et pour la durée du séjour en transhumance

Cet exemple n'est pas directement transposable, mais des organes de concertation de ce type pourraient être créés et s'en inspirer pour le paiement qui pourrait en zone sahélienne se rapporter à l'eau (paiement au point d'eau qui donne accès à une zone de pâturage).
Il est essentiel, en zone sahélienne, qu'un principe de gestion des parcours soit bien défini par rapport aux points d'eau permanents et saisonniers, dans le but d'adapter les charges en bétail par rapport aux ressources alimentaires disponibles. Cette adaptation ne peut se réaliser que par la multiplication des points d'eau sur des zones et des pistes de parcours reconnues et sécurisées pour éviter des concentrations excessives en bétail menant à des dégradation des ressources naturelles

- **Les systèmes d'élevage en zone humide (800 mm et plus)**

Dans ces régions, l'agriculture est de plus en plus présente mais le système de production traditionnel, basé sur de grands troupeaux extensifs, continue à utiliser toute l'année des savanes sur le mode transhumant. Plus la pluviométrie augmente et les points d'eau naturels se multiplient, moins l'eau devient un outil de gestion des pâturages.
Ce type d'élevage transhumant coexiste avec des systèmes d'élevage intégrant l'agriculture à des degrés divers, facilitant la diffusion de la traction animale et la fourniture de fumure organique notamment dans les zones agricoles. En retour, ces élevages profitent de la disponibilité des résidus de récoltes et sous produits agricoles qui constituent un complément de leur alimentation en saison sèche.

Pendant la période des pluies, l'alimentation du bétail ne présente pas de problèmes à cause de l'abondance des pâturages naturels. Si la gestion des pâturages par les points d'eau n'est plus le cas dans cette zone, la gestion foncière par les organes de concertation reste une nécessité.

Le cas de **l'Union de l'Aubrac** qui est une association pour la sélection de la race bovine est un exemple à explorer pour cette zone.
Grâce à la loi sur l'Elevage de 1966 et au soutien actif des éleveurs naît l'Union de l'Aubrac en 1979, reprenant à sa charge les missions de sélection et de promotion du herd-Book. 20 ans plus tard, l'évolution des effectifs révèle un formidable renouveau et la présence d'un dynamisme fort autour de la race Aubrac.
La race est originaire des monts d'Aubrac, au Sud du Massif Central, dans les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Lozère et de la Hte Loire. En 2001, 34.60 vaches ont été suivies sur 105.000 vaches Aubrac en France .

Cette forme d'organisation serait intéressante à adapter en Afrique Subsaharienne, car elle fournirait des animaux locaux plus productifs aux populations (zébu Azaouak, Goudali ou Maure, taurins trypanotolérants N'Dama et Baoulé, chèvre rousse de Maradi, mouto Bali-Bali, camelins laitiers sélectionnés...). Ces populations maintiennent des cultures ancestrales qui n'ont pas d'autres moyens de survie et des perspectives de développement que ce type d'élevage local. E accroissant la productivité des troupeaux dans ce contexte de ressources alimentaires limitées, elle contribuerait à la vocation de se spécialiser en zones de naissage des animaux en vue de fournir les régions cotonnières plus au sud, en reproducteurs ou bétail d'embouche.

4.1.2. Les systèmes d'élevage paysan

Cet élevage est de plus en plus pratiqué dans les régions humides et sub-humides. Son évolution vers le système d'exploitation mixte agriculture-élevage a surtout été induite par la raréfaction de l'espace et l'appauvrissement des terres. Ainsi, dans ces zones agricoles, pour restaurer la fertilité des sols, une association avec le bétail se développe et se transforme vraisemblablement aussi dans le sens d'une meilleure amélioration de l'élevage. L'intérêt de cette activité

dans les systèmes de production agricoles tient à plusieurs raisons :

- Techniques : en tant que pourvoyeur de force de travail, de transport et l'animal de traction assure la reproduction de la fertilité des sols par la restitution du fumier
- Economiques : en tant que source de revenus et de sécurisation alimentaire (autoconsommation) des familles
- Sociales : pour le prestige et la satisfaction des besoins lors des cérémonies
- Stratégique : pour assurer une épargne contre les aléas naturels (sécheresse, mauvaise récolte, maladies..).

L'apparition de ces systèmes de productions animales, constituent un début d'intensification de l'élevage qui implique de trouver des techniques permettant d'accroître la productivité du bétail. Cette intensification doit se reposer sur : une alimentation équilibrée, une bonne couverture sanitaire, une amélioration génétique et l'amélioration de l'habitat en intégrant une gestion du foncier afin de sécuriser les investissements dans le secteur de l'élevage.

L'enjeu est l'utilisation rationnelle des ressources locales dans le but d'augmenter la productivité animale par unité de temps ou de surface. Il peut s'agir d'une gestion collective des pâturages en alternance ou procéder à une mise en défend des lieux de pâtures individuels. La gestion collective, comme en systèmes pastoraux, demande la mise en place d'organes de concertation et de décision (gestion de terroir). La production fourragère peut aussi amener à consacrer une partie des terres de l'exploitation à l'élevage (par les cultures fourragères ou mixtes) pour augmenter la productivité des animaux (lait viande et travail). Le but est de favoriser une production continue des animaux destinée à la vente et pas seulement à la capitalisation dans le troupeau

Dans les zones de production proches des centres de consommation, l'intensification se développe d'une manière plus rapide et favoriser une spécialisation des producteurs (lait, viande). Quand les facteurs d'intensification comme l'alimentation et la santé sont maîtrisés,alors la spécialisation peut activer le facteur clé de l'amélioration génétique (race locale, étrangère) afin d'optimiser les performances en fonction du type d'élevage pratiqué . Il faut aussi que les producteurs disposent des informations sur les prix du marché et créent des organisations efficaces pour défendre leurs intérêts .

Mais pour assurer cette intégration, quelques améliorations doivent être apportées dans l'accompagnement de la dynamique. Par ailleurs, dans ces zones, la reconnaissance de la propriété privée est courante, et l'habitude des protection par des haies ou de clôture autour des concessions familiales est notable (exemple en Guinée). Cette cohabitation du bétail et de l'agriculture permet une certaine intensification des pratiques d'élevage, le problème foncier étant partiellement résolu.

L'élevage demeure l'activité prioritaire des éleveurs dans les zones mixtes, mais ceux ci s'adonnent de plus en plus aux cultures dans le cadre d'une stratégie de maîtrise de l'espace. Pour Bonnet (1990), il s'agit même du seul moyen qui leur soit laissé d'acquérir un droit d'accès foncier. Dans la mesure où cet élevage est en train de s'installer progressivement dans les systèmes de production agricoles et utiliser les ressources fourragères locales, ainsi que les résidus de récoltes et industriels, il devrait permettre la production de lait et de viande à des coûts accessibles.

Cependant il manque de véritables stratégies pour promouvoir ce système d'élevage, alors que le plus souvent des potentialités existent telles que : la forte demande grâce à la proximité d'agglomérations, l'existence d'infrastructures de transport et la disponibilité des intrants d'élevage. Le modèle étant amorcé, il suffit de trouver des formes d'organisation efficaces, et des incitations possibles (crédit adapté, conseil technique...) pour que les conditions de production permettent l'avènement de ces filières.

4.1.3. Les systèmes d'élevage industriel

Depuis une décennie ces systèmes d'élevage se développent pour la production des œufs et à un moindre degré pour le lait et les produits laitiers. Ces systèmes de production sont tributaires de la disponibilité des intrants (aliments, vitamines, produits génétiques), qui pour la plupart viennent des importations. Ces ateliers d'élevage sont rentables et compétitifs et ont connu un accroissement dans les périphéries urbaines, mais aussi à l'intérieur des villes. La condition de développement de ces types de production est de maîtriser les coûts de production à moyen et long terme pour se protéger contre les importations de produits animaux à bas prix

4.2. Amélioration des systèmes d'appui au développement de l'élevage

4.2.1. l'appui à l'organisation professionnelle des éleveurs

Nombreux sont les défis auxquels se trouvent confrontés les éleveurs : sécheresses répétées, réduction des espaces pastoraux, difficultés d'accès aux points d'eau, rareté des médicaments et intrants, écoulement des productions animales à des prix faiblement rémunérateurs.

Dans ce contexte, l'élevage malgré les contraintes subies depuis des décennies, assure des sources de revenu pour de nombreuses familles en Afrique Subsaharienne.

D'une manière générale, les marges de manœuvres des éleveurs pour préserver ou améliorer leur niveau de vie apparaissent très faibles, à cause d'un manque de cohérence dans la définition des politiques de développement du secteur, et du manque d'organisation pour exprimer leurs réels besoins.
Ceci explique la situation de précarité à laquelle les éleveurs doivent faire face d'une part et d'autre part tout un ensemble de défis auxquels il leur reste difficile de répondre avec efficacité.
Parmi ces défis, on trouve en priorité la nécessité d'appuyer l'émergence ou le renforcement d'organisations capables de représenter les éleveurs à tous les niveaux.

Pourtant, on note ces dernières années, un nombre croissant d'organisations d'éleveurs qui se forment, avec souvent l'appui des bailleurs de fonds, dont les stratégies d'intervention sont divergentes, entre eux-mêmes, ensuite avec les politiques des pays concernés et parfois avec les souhaits des éleveurs eux-mêmes.

Ainsi, face à ces multiples préoccupations, une meilleure organisation des éleveurs doit leur permettre de trouver des réponses adaptées à leurs problèmes en terme de représentativité syndicale, économique et technique.

Cette représentativité des éleveurs peut prendre la forme d'une organisation professionnelle soit locale, régionale, nationale ou sous régionale.
Son efficacité se traduit par la concertation permanente qu'elle engage avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le secteur pour la définition et la gestion des politiques de l'élevage.

Le renforcement de la position des éleveurs dans des structures bien organisées permet de gérer de nombreux aspects de l'activité élevage notamment :

- le développement de la production : approvisionnements en intrants (produits vétérinaires et aliments). Au Burkina Faso par exemple, les groupements d'agro-éleveurs du Soum sont organisés pour faire parvenir dans leur zone éloignée, 270 tonnes de sous-produits agro-industriels pour alimenter leur bétail .
- la négociation et la contractualisation avec les opérateurs privés pour contribuer directement à l'amélioration de la répartition des marges ou de la garantie des transactions (commercialisation des produits animaux)
- La gestion des conflits entre éleveurs et entre éleveurs et agriculteurs (foncier, eau, pistes de parcours).

En Guinée, la gestion des conflits composés que des comités paritaires entre éleveurs et agriculteurs ont permis de trouver des solutions pour la période de transhumance qui dure 4 mois (février -mai).
Au titre de mesures de responsabilités partagées :
- l'agriculteur est tenu de surveiller ces cultures pendant la journée
- l'éleveur est tenu de parquer les animaux la nuit

En cas de dégâts les 2 parties font intervenir l'ensemble des membres du comité présidé par le religieux de la localité qui sont seuls habilités à trouver une solution équitable. Dans ces instances,

- La cogestion dans l'exécution des programmes de développement
- La négociation et la mise en place de crédit adapté et de fonds de garantie avec les institutions financières
- La négociation avec des fournisseurs (intrants, médicaments, matériel, génétique...)

En RCA, le chiffre d'affaire des médicaments et intrants vétérinaires a atteint un milliard de FCFA. La gestion de ce fonds lui a permis d'avoir une force de négociation très importante en face de ses fournisseurs (MERIAL, LAPROVET...).Ceci a permis en premier lieu de faire baisser les prix des médicaments et aussi d'assurer la distribution sur l'ensemble du territoire par le circuits des groupements et des fédérations locales.

-
-
-
-
-

- la cogestion de la santé animale

En Guinée, les organisations d'éleveurs se sont fortement impliquées dans la gestion de la santé animale avec les services publics (DNE), notamment pour la lutte contre la Péri pneumonie contagieuse des bovidés (PPCB). La cogestion s'est établie comme suit :

- les services publics doivent à tout moment posséder un stock de vaccins pour permettre une intervention rapide en cas d'éclatement de foyers, et assurer une sérosurveillance
- le CCNEG représentant l'ensemble des éleveurs du pays, assure la surveillance et la déclaration de toute apparition de foyers dans le territoire national. Ce travail était confié aux groupements de défense sanitaire qui existent dans l'ensemble des groupements d'éleveurs de Guinée. Pour arrêter la progression de la maladie qui menaçait tout le territoire, les organisations d'éleveurs ont décidé d'appliquer un abattage systématique à tout un troupeau où il y aurait un animal atteint de cette maladie. C'est en 1999, 3 troupeaux contaminés d'environ 500 têtes ont été transportés à Conakry et abattus sous la responsabilité du Comité de Coordination Nationale des Eleveurs de Guinée. Dans le cadre de cette cogestion les services publics ont pris en charge les frais de transport des animaux jusqu'à la capitale (projet PARC) et le CCNEG, a lui, accompagné les troupeaux et s'est chargé des négociations avec la coopérative des bouchers pour l'écoulement de la viande au prix coûtant. Ensuite un soutien pour la reconstitution de ces troupeaux par l'ensemble des éleveurs du pays a été mis en place grâce au CCNEG, et une indemnisation de tous les veaux de 0 à 1 an a été accordée par le projet PARC d'un montant de 50.000 FG qui en ce moment valaient 25.000 FCFA. C'est par ce cas concret que les éleveurs du pays ont adhérés à cette lutte efficace menée et reconnue par l'ensemble des acteurs du secteur de l'élevage en Guinée et de la sous région. La déclaration est devenue systématique chez les éleveurs et l'incidence de la maladie a fortement baissée grâce à cette cogestion qui a bien marché entre Organisations d'éleveurs, services de l'élevage et projet PARC.

Collectivités locales et toute bête qui rentre dans le marché est identifiée par son tatouage et consignée sur un registre par les organisations d'éleveurs. Les vols de bétail de commerce s'en trouvent ainsi très limités et très suivis par les éleveurs au cas où ils se produisent.

La progression de la professionnalisation peut prendre d'autres formes d'organisations telles que : groupement de producteurs, coopérative par filière ou en structure interprofessionnelles.
Ainsi, ces organisations peuvent assurer, par des négociations avec les opérateurs de l'amont, de l'aval, la garantie du respect du calendrier d'une production, la qualité des produits, la promotion des produits par filières. Elles assurent aussi la représentation des intérêts des éleveurs dans les négociations avec les pouvoirs publics sur les politiques sectorielles, sur les règlements sanitaires, la fiscalité et la protection douanière.

4.2.2. La nécessaire adaptation de l'appui aux besoins des éleveurs

Pour tous les différents thèmes énumérés ci-dessus, chaque type d'élevage demande un type de réponse qui lui soit adapté. Par exemple, sur le thème de la disponibilité en médicaments, le pasteur sahélien aura besoin de formation à la santé animale et de groupements servant de

pharmacie, tandis qu'un éleveur laitier périurbain contractualisera le suivi sanitaire avec un vétérinaire privé. Il faut pouvoir répondre à ces deux types de demandes.

Les opérations de développement de l'élevage ont été menées par des sociétés et entreprises d'Etat, des projets etc...Ce système d'encadrement avait pour rôle d'organiser la production et mesurer les résultats dans un cadre planifié où le dirigisme ne s'intéressait pas aux préoccupations des éleveurs. Cela a été la principale cause des échecs constatés dans l'exécution des politiques d'élevage en Afrique Subsaharienne.
Ce constat, pose la nécessité profonde de l'adaptation du système d'accompagnement aux systèmes de production.

En effet, les enjeux et les stratégies des pasteurs, des éleveurs-agriculteurs, des agriculteurs-éleveurs, des éleveurs intensifs sont différents et visent à :

- S'assurer de la disponibilité en médicaments et intrants vétérinaires,
- Avoir accès aux ressources naturelles pour le cheptel transhumant des zones sahéliennes
- Améliorer les compétences des élevages spécialisés en matière de rationnement alimentaire, de santé animale et d'amélioration génétique
- Avoir accès à des formations diverses en santé animale de base, en gestion de l'exploitation
- Avoir accès au crédit adapté aux différentes spéculations (lait, viande).

L'essentiel est que, les approches utilisées puissent prendre en compte la diversité des systèmes et les évolutions en cours, l'enjeu étant toujours d'accroître la production animale pour assurer une augmentation du revenu des éleveurs.

Ainsi, les éleveurs où leurs organisations doivent nécessairement être associés à toute décision liée au développement de leur secteur d'activités.

Cette adaptation des systèmes d'appui sera renforcée par une recherche allégée destinée à explorer les possibilités d'émergences de chaque spéculation productive à savoir :

- un soutien à l'amélioration de l'alimentation animale (bonne utilisation des pâturages naturels et de sous produits agricoles , des cultures fourragères, des aliments composés..)
- un soutien à l'amélioration génétique dans un cadre collectif afin d'optimiser les performances en fonction du type d'élevage pratiqué dont la destination peut être multifonctionnelle (traction animale, production de lait et viande).
- une organisation de marchés efficaces pour permettre aux éleveurs, une meilleure valorisation des produits d'une manière individuelle ou collective avec des réseaux d'acheteurs efficaces.
- un soutien à la mise en place de services de santé animale adapté aux différents contextes (formation de masse des éleveurs, ou auxiliaires de santé liés à un vétérinaire privé)

Dans la plupart des pays on note un recul de l'intervention directe de l'Etat dans l'économie des productions animales à cause du choix de la doctrine libérale et surtout de l'influence des bailleurs de fonds et, c'est depuis cette période que des efforts sont en train d'être déployés pour permettre aux éleveurs de participer activement à leur développement.

4.2.3. L'approche globale de l'exploitation familiale

L'ensemble des systèmes d'encadrement auprès du monde agricole était basé en priorité sur des services de fourniture d'intrants, de crédit et d'organisation des productions en amont et en l'aval.. Ce modèle d'intervention était caractérisé par l'intervention exclusive des services publics qui a aboutit à des résultats très limités notamment Les populations rurales n'ont pas adopté les services qui leur ont été proposés, par manque d'association à la définition des projets et ceci a contribué à les maintenir dans leurs systèmes de production traditionnels.

- La vulnérabilité des systèmes d'encadrement lorsque l'Etat rencontre des difficultés de financement, ce qui peut entraîner la mauvaise qualité ou la discontinuité et voire la cessation de services notamment quand leur exécution

est liée à des projets

Le nouvel enjeu de cet accompagnement doit pallier cette insuffisance en s'engageant dans une approche plus globale de l'exploitation de l'éleveur qui exerce ses activités dans un environnement très complexe : alimentation animale , rendement numérique, exploitation du troupeau, problèmes génétiques, formations, commercialisation ... mais aussi alimentation céréalière de la famille ou santé humaine et scolarisation.

Ces objectifs majeurs doivent davantage responsabiliser l'éleveur en lui donnant les capacités de prendre des décisions d'une manière autonome, en faisant des choix raisonnés en fonction du contexte dans lequel il vit.

AVEM qui est une association entre éleveurs et vétérinaires à Millau utilise un système de suivi global des exploitations de leurs membres (160). Ses prestations auprès des adhérents, des visites des troupeaux ovins l'analyse des documents de naissance , sortie, alimentation , destination des produits basé sur une discussion avec l'éleveur. Ces visites doivent déboucher sur un ensemble de conseils destinés à aider l'éleveur à mieux maîtriser sa production. Les visites sont déterminés par chaque adhérent. Cette forme d'accompagnement permet d'être plus proche de l'éleveur et qui à l'occasion des échanges pourrait améliorer ses méthodes de de travail

Importance du budget céréalier dans la décapitalisation des éleveurs du Tchad (20 à 45 % du budget annuel) d'où l'importance des banques céréalières des agro-éleveurs du nord du Burkina Faso qui acheminent chaque année 800 tonnes de céréales auprès de leurs membres au prix le plus bas possible, supprimant la spéculation.

4.2.4. Le développement des filières

L'élevage intègre de plus en plus des spéculations de production spécialisées dont l'environnement économique se heurte souvent à des contraintes liées à :

- l'approvisionnement en intrants
- la valorisation et la transformation
- le système financier inadapté

Il s'agit de prendre en compte que des éleveurs spécialisés dans un domaine de production (lait, œufs, embouche...) doivent bénéficier des appuis spécifiques liés à leurs activités, par des techniciens capable de répondre aux sollicitations techniques et économiques. Des organisations

professionnelles ou des entreprises privées ayant des intérêts liés au développement de leurs activités peuvent fournir ces appuis techniques et économiques dans un cadre de relations de partenariat réciproque avec ces éleveurs spécialisés.

Par exemple dans cinq villes secondaires du Mali, les groupements d'agro-éleveurs collectent 400 litres de lait par jour dans un rayon de 15 km et le portent à une mini-laiterie dans laquelle ils ont des parts sociales et le transforment en différents produits laitiers pour les vendre localement. En RCA par contre, les campements étant très petits, dispersés et loin des centres de consommation, le lait (40 litres par fromagerie et par jour) est transformé en fromage et acheminé plusieurs mois plus tard par les groupements ou les commerçants vers les centres urbains.
(LIMOVIN & ADELIM)

4.2.5. L'appui des prestataires de services

Depuis le démantèlement du monopole d'encadrement des Etats, de nombreuses actions du développement de l'élevage sont confiées à des opérateurs qui apportent des services privés aux éleveurs. Ces prestations sont multiples et variées : la fournitured'intrants vétérinaires et zootechniques (médicaments , aliments, matériel, génétique...) suivi de conseils techniques pour leur usage. Elles peuvent être assurées par des organisations professionnelles, des techniciens indépendants ou relevant des entreprises privées.
La tendance est que cette forme de privatisation de services risque d'être exclusivement réservée à des professionnels qui influencent les réglementations publiques, excluant toutes les compétences aux éleveurs (le savoir faire) et à leurs organisations (pas d'importations et de distribution de médicaments par exemple). Des cas sont notamment constatés dans la plupart des pays de l'Afrique Subsaharienne où les législations vétérinaires sont souvent opposées à la formation et à l'usage des médicaments directement par des éleveurs (pourtant en milieu transhumant où le vétérinaire est inopérant nul ne peut se soucier mieux de la santé de son animal que son propriétaire).

Ces réticences se traduisent encore par l'existence des structures publiques ou parapubliques (ordre vétérinaires) et voire des projets qui freinent ce processus de privatisation par manque de dialogue avec les éleveurs. Les conséquences d'une telle démarche risquent de s'aggraver par la non appropriation de services, le manque de maîtrise des coûts de prestation et des prix des intrants et entraîner le repli de l'éleveur dans ses habitudes de soins de santé animale (sous ou sur dosage de médicaments....) .

4.3. Organisation des marchés des produits d'élevage

En Afrique de l'ouest et du centre, la mise en marché du bétail local est du ressort d'un réseau de commerçants traditionnels bien connu. Parallèlement, un autre réseau provenant des importations hors Afrique (essentiellement de la Communauté Européenne) alimente les marchés des pays côtiers, mais en bétail mort.

4.3.1. Marchés internes

4.3.1.1. Au niveau local :

Les transactions de la vente du bétail se font par deux circuits qui contrôlent pratiquement tout le commerce du bétail :

- la vente à domicile au Téfanké[11] (intermédiaire)
- la vente au marché le plus proche (foirail) avec les commerçants de la localité ou venus d'ailleurs

Ainsi, les animaux sont collectés dans les petits marchés et acheminés vers les marchés secondaires avant d'être convoyés dans les centres de consommation (marchés terminaux ou à l'exportation). Ce type de circuit est le plus classique.

Sur les deux cas de figure, les éleveurs n'ont pas de marge de manœuvre suffisante vis à vis des négociants, à cause de ces faits suivants :

- le manque d'information sur les prix réels des marchés locaux et terminaux
- le manque d'accès à la formation des prix des marchés à cause de l'éloignement entre les lieux de production et les lieux de consommation
- les ventes individuelles sont occasionnelles et ne sont pas permanentes,
- l'absence des réglementations publiques qui puissent réguler les transactions entre les opérateurs (producteur, commerçant, boucher, consommateur)
- l'absence d'une organisation collective des éleveurs en groupement ou union pour se donner des capacités de négociation

En France 3 types de marchés existent :
1-le foirail qui en diminution : il est encore pratiqué de gré à gré avec une cotation connue
Ex le marché de Lessac
2- le marché au cadran se réalise par l'attribution des points conventionnels du marché national et européen **(UNICOR en Aveyron** le pratique avec ses éleveurs adhérents
3-par les groupements de producteurs suivant un cahier de charge (**GLBV Limoges)**

Au Bénin, une organisation d'éleveurs situé à GOGOUNOU (600 km) de la capitale a créée un marché à bétail qui assure l'ensemble des animaux de ses adhérents pour les vendre à des commerçants conventionnés ou les drainer directement à la capitale Cotonou.
Au Burkina Faso .le groupement d'agro-éleveurs depuis 10 ans regroupant 74 groupements et 5 unions ont réussi de mezieux valoriser leur bétail en utilisant les services d'une PME de la place .(le SERACOM) .il est chargé de trouver des marchés et des débouchés aux groupements d'éleveurs .Ses prestations sont rémunérés(en %) en fonction du chiffre d'affaire réalisé sur une opération : Il a pu assurer aux éleveurs des bénéfices supplémentaires pouvant aller de 15-19 %

En Guinée, le CCNEG a réalisé des opérations « Mouton » pendant les fêtes de Tabaski, en 3 années consécutives. Chaque année des crédits étaient octroyés aux éleveurs pour pratiquer de l'engraissement des animaux pendant 4 mois et à 10 de la fête ces animaux sont regroupés et transportés dans les grands centres de consommation. Ces opérations ont rapporté 35% de plus value aux éleveurs par rapport à la vente dans les marchés locaux.

[11] Tefanké =acheteur au domicile de l'éleveur = chevillard ; l'achat hors marché peut lui permettre de profiter de marges importantes

4.3.1.2. Au niveau national ou sous régional

C'est la continuité de la collecte des marchés secondaires qui alimente les marchés en gros, les centres de consommation et les marchés d'exportation. Les multiples acteurs constitués autour des circuits urbains sont éloignés des préoccupations des éleveurs pour lesquels ils ont très peu de considération.
Tous ces facteurs concourent à l'abattement du prix récupéré par les éleveurs isolés qui subissent la loi d'un marché en asymétrie d'information et à leur faire échapper une plus value certaine au profit de multiples intermédiaires.

Une amélioration de la position des éleveurs doit être entreprise en renforçant les actions collectives déjà en cours, mais encore marginales (Pour les groupements du Soum au Burkina Faso, il n'y a encore que 10% du bétail qui soit vendu par son canal quand 90 % passent encore par les circuits traditionnels). Il s'agira, d'appuyer l'organisation des éleveurs à tous les niveaux (local , régional, national et inter-régionale) dans le but de :

- organiser la collecte des animaux des adhérents pour servir d'intermédiation ou de ventes directes aux lieux de consommation ou aux acteurs de la filière (bouchers, commerçants)
- communiquer en permanence les prix réel des marchés par des annaux d'information qui sont à la portée des éleveurs (radio rurale, affiches, courriers...)
- chercher à assurer la contractualisation des opérations avec les acteurs de la filière (commerçant, bouchers...) pour sécuriser les transactions

Ces organisations doivent permettre de ramener au niveau de l'éleveur la plus value qui était se, le long de la filière, favorisant le retour de 'équilibre budgétaire des familles pastorales qui sont souvent obligées de nécessité (céréales, santé, scolarité....).
Elles ont le rôle de négociation avec l'administration pour participer à la définition des politiques de marchés des produits d'origine animale afin d'établir les règles de protection contre les concurrences déloyales (importations subventionnées des pays du Nord).

4.3.2. Le marché international

Depuis quelques décennies, les débouchés traditionnels des sahéliennes pour lesquels le bétail a joué un rôle considérable dans l'économie des pays (entre 15 et 20 % du PIB) et pour 50% à la valeur des exportations (Akapo et al, 1997) vers les pays côtiers ont baissé. Cette situation s'explique par une forte importation des viandes subventionnées provenant des pays du Nord dont les prix défient ceux pratiqués au niveau des productions nationales. Selon les travaux de Solagral (Roland 1992) le prix de gros de ces viandes à Abidjan, fin 1992, était d'au moins 30% inférieur au prix de gros des viandes locales. Ces importations massives (50 000 tec -tonnes équivalent carcasse - en 1992 mais 148 000 tec en 1999 - bulletin CMA/AOC n°006 – et environ 173 000 tec au début des années 2000) sont le plus souvent cautionnés par les Etats pour quelques raisons :

- Vouloir conforter leur pouvoir en assurant aux populations des villes notamment, un approvisionnement du marché en produits à bas prix
- Assurer un revenu public à travers les taxes douanières prélevées sur ces produits et leur permettant d'acquitter les salaires des fonctionnaires

Face à toutes ces difficultés, il est indispensable que des actions collectives soient menées par les éleveurs à travers les organisations nationales qui doivent servir de base pour l'Union Inter-africaine des Organisations Professionnels d'Eleveurs (UIOPE) mise en place an 1999. Celle- ci aura le rôle de faciliter les intégrations régionales (CEDEAO, CEMAC) pour faciliter l'approvisionnement en bétail des centres côtiers déficitaires par les zones sahéliennes au potentiel de production élevé. Egalement, elles jouera le rôle de collecte d'informations et de communication des prix des marchés aux différents pays africains mais aussi ceux pratiqués au niveau international.

Les éleveurs doivent être représentés par les responsables nationaux et internationaux à toutes les instances (nationale, sous régionale, Union Européenne ,OMC) pour d'une part, interpeller les partenaires sur la situation de l'élevage de l'ASS, face à ces enjeux internationaux mais aussi d'autre part, pour défendre leur point de vue dans les programmes de développement de l'élevage dans le respect de la spécificité des différentes zones géographiques (sahélienne et soudanienne).
Dans le cadre de la maîtrise de ces importations, les organisations d'éleveurs doivent participer pour la mise en place des mesures de régulations permettant de fixer des taxes de protection et bénéficier des restitutions compensatoires qui pourraient alimenter un fonds de développement de l'élevage au sein des pays concernés.

4.4. Amélioration des politiques institutionnelles

Depuis les années 90, les pays de l'Afrique Subsaharienne sont engagés dans des accords de politique d'Ajustement Structurel pour se consacrer à des missions d'orientation et de contrôle. Dans le domaine du développement de l'élevage, les services publics ont des tâches à remplir à l'échelon national comme international.

4.4.1. Politique nationale

L'Etat doit assurer avec ses partenaires nationaux :

- la définition d'une politique sur la base d'un dialogue, permettant la prise en compte des préoccupations de tous les acteurs du secteur en particulier les éleveurs
- l'élaboration des cadres législatifs et réglementaires,
- la surveillance des opérations confiées aux acteurs privés ou para-publics
- la surveillance épidémiologique concertée avec les responsables d'éleveurs et les vétérinaires privés contre les maladies réputées dangereuses (peste, PPCB, fièvre aphteuse..)

La réalisation de ces missions permettra de créer un contexte favorable pour le développement de l'élevage local en limitant des importations en produits d'origine animale, et de favoriser l'amélioration des performances des opérateurs locaux dans le secteur élevage.
De plus, les Etats doivent mettre en place des politiques économiques et fiscales incitatrices pour encourager les investissements dans les domaines de la production, de la transformation et des échanges. Des informations statistiques et des prix pratiqué sur les marchés nationaux et internationaux doivent être disponibles en permanence.

Toutes ces nouvelles missions demandent d'établir des relations concertées entre l'administration, les organisations d'éleveurs et tous les professionnels (vétérinaires, fournisseurs d'intrants et médicaments, et ceux de l'aval, professionnels du bétail et de la viande).

4.4.2. Politique régionale et internationale

Dans le contexte de l'élevage pastoral subsaharien, la dimension « développement du secteur » dépasse les limites frontalières compte tenu de son système de production (transhumance ou nomadisme). A la définition des politiques de mise en œuvre de différents programmes de développement , il est nécessaire, voire indispensable, de tenir compte de ces grands ensembles qui alimentent les relations et les complémentarités régionales : « Les peuples du Sahel n'ont pas attendu l'invention du concept d'intégration régionale, et sous régionale pour vendre leurs animaux aux pays côtiers » (CEBV, 1997).

Ces interventions régionales et internationales, doivent en priorité impliquer les éleveurs à travers leurs responsables d'organisations professionnelles, pour favoriser une harmonisation des politiques d'élevage régionales telles que la CEDEAO, la CEMAC) dans le but de :

- améliorer le cadre institutionnel de l'utilisation des ressources naturelles, qui permettra aux populations pastorales de mieux participer à la gestion des parcours transfrontaliers dont ils auront la responsabilité (codes pastoraux)
- assurer la sécurité de la circulation des familles et de leurs troupeaux dans les zones de parcours ou vers les centres de consommations en suivant l'exemple de l'institution du passeport de transhumance pour le bétail par la CEDEAO, en sanctionnant les tracasseries administratives qui sévissent partout.
- doter le secteur élevage des infrastructures à usage collectif : points d'eau, pistes balisées de commercialisation comme de transhumance en accord avec les populations locales, couloir de vaccination afin d'assurer un contrôle de ces mouvements saisonniers .
- constituer des pôles de contrôle des épizooties en mettant en place des comités ou groupements de défense sanitaires dotés des moyens d'alerte rapide en cas d'urgence
- favoriser une répartition des thèmes de recherche-développement en élevage suivant les compétences et la spécificité des régions géographiques (races trypanotolérantes, zébus, amélioration des pâturages, santé animale, valorisation des produits)
- encourager les éleveurs à mieux s'organiser pour permettre d'avoir des partenaires représentatifs à l'occasion des grands débats internationaux (OMC, Forum...) qui sont parfois mieux placés pour défendre des politiques de développement que les Etats souvent influencés par des partenaires financiers
- faciliter l'accès à des crédit pour les investissements en matière d'amélioration de la productivité , de la transformation et du respect de la qualité des produits animaux... tous ces facteurs renforcent la compétitivité des produits locaux.
- harmoniser les taxes fiscales et douanières entre les Etats pour sécuriser la protection des productions nationales et sous régionales.

Ainsi, les politiques de développement liés aux productions animales pourraient améliorer ces axes d'intervention en s'appuyant sur des réseaux de coopération efficaces qui sont les Etats entre eux, les organisations d'éleveurs et les professionnels privés.

Conclusion :

En Afrique subsaharienne, les systèmes de productions animales sont diversifiés et demeurent au cœur des dynamiques de développement, compte tenu des rôles multifonctionnels qu'ils jouent auprès des populations rurales et de leur contribution aux économies nationales.

A l'avènement des indépendances , les Etats ont été les seuls à mener des programmes en faveur de l'élevage avec l'appui des aides internationales pour des actions qui étaient plus orientées sur la protection sanitaire, l'aménagement des points d'eau et le renforcement de services d'élevage. Les appuis réalisés ne se sont pas toujours adaptés aux besoins réels des éleveurs dont l'insatisfaction a amené l'ensemble des partenaires à s'engager dans un processus de responsabilisation des éleveur et au transfert de quelques fonctions au secteur privé.

Cependant, depuis les années 70 de grands changements liés aux effets climatiques, démographiques et aux politiques de développement (nationale, régionale et internationale) ont modifié le mode de vie des pasteurs qui ont subi une forte diminution de leurs troupeaux sous l'effet combiné des sécheresses (1973,1984), du manque de pâturages causé par l'extension des terres de culture, de l'augmentation du coût de la vie et de la concurrence des viandes subventionnées venues de l'Europe .

Pour faire face à ces contraintes conjugués ces populations pastorales sont obligées de trouver des formes d'adaptation multiples et variées, notamment les modifications des trajets des parcours, et, plusieurs parmi elles, la sédentarisation à cause de la réduction des troupeaux. Par contre, l'élevage paysan s'intègre de plus en plus dans le milieu agricole, mais est confronté aux contraintes liées à l'alimentation d'animaux sédentaires sur des terroirs agricoles aux ressources limitées et à la non maîtrise des techniques d'entretien et de soins de base par des propriétaires agro-pasteurs non professionnels. Dans les nouveaux types d'élevages péri-urbains, la disponibilité en aliments de bonne qualité, les soins de santé et le manque de disponibilités financières constituent le grand handicap.

Face à ces défis, l'enjeu est d'accroître la productivité de l'élevage dans sa diversité, en impliquant les éleveurs dans la définition et l'exécution des programmes les concernant. Pour que cette participation soit effective, les éleveurs doivent s'organiser pour devenir des interlocuteurs capables de défendre leurs intérêts à tous les niveaux (techniques et économiques). Ils doivent s'engager à améliorer leurs méthodes de production traditionnelle pour pouvoir répondre aux besoins sans cesse croissants des grands centres de consommation, mais aussi pour la gestion des ressources naturelles.

Les pouvoirs publics qui ont le rôle d'accompagnement doivent s'investir pour la recherche-développement afin de trouver des réponses appropriées en matière d'alimentation (rations simplifiées et fourrages adaptés), de foncier, de protection sanitaire, d'amélioration génétique et de protection du marché national.

Le dynamisme de toutes ces opérations à engager dépendra avant tout, des forces de négociation des organisations d'éleveurs pour aller vers un partage du pouvoir avec les Etats.

La mise en place de tel dispositif dans des systèmes de production aussi diversifiés, nécessite une grande souplesse pour prendre en compte les contextes dans lesquels évoluent cette diversité mais aussi les valeurs socioculturelles des éleveurs.

La France a été un modèle de développement agricole depuis les années soixante grâce à la modernisation issue d'une politique concertée de l'ensemble des composantes de la « chaîne de progrès ». Ce savoir faire pourrait aider à proposer des méthodes d'interventions aux différents acteurs de développement de l'élevage subsaharien, à charge pour ces acteurs de tirer profit des différentes expériences mentionnées pour les adapter aux différents milieux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abiola,.A , J.Laporte 1997. actes du séminaire sur l'étude des contraintes au développement des productions animales en Afrique Subsaharienne 378 pages